

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY



Programmation du FEADER 2007-2013
Réponse à l'Appel à projet LEADER de Midi-Pyrénées

Dossier de candidature du GAL Midi-Quercy

*« L'innovation sociale et environnementale pour
une attractivité durable en Pays Midi-Quercy »*



12, Rue Marcelin Viguié – BP 82
82800 NEGREPELISSE
Tél : 05 63 24 60 64
Fax: 05 63 24 60 65
pays.midi.quercy@info82.com
www.midi-quercy.fr



Evactions à l'état pur
Escapadas a edat pur

Avril 2008

Sommaire

Chapitre 1 - Le territoire et sa stratégie

A. Présentation et diagnostic du territoire LEADER	6
1. Les principales caractéristiques du territoire LEADER.....	6
1.1 A l'Est du Tarn-et-Garonne, un Pays entre vallée de l'Aveyron et contreforts du Massif central, structuré en 4 Communautés de communes	6
1.2 Un territoire de près de 42 000 habitants, attractif et en croissance démographique	7
1.3 Un riche patrimoine naturel : diversité paysagère, sites d'intérêt écologiques	8
1.4 Le patrimoine et l'offre culturels.....	11
1.5 Développement urbain, habitat.....	13
1.6 Développement économique : un territoire à dominante agricole, à forte vocation touristique, un secteur tertiaire en développement	15
1.7 Les équipements, les services et les déplacements.....	22
2. Historique des démarches de développement local engagées en Midi-Quercy	23
2.1 Les étapes et dates clés de la démarche de développement local sur ce territoire.....	23
2.2 La démarche de Pays en Midi-Quercy : historique, stratégie de Pays	24
2.3. La mise en œuvre de la stratégie du Pays : éléments de bilan à mi-parcours.....	25
2.4 Bilan des démarches LEADER en Midi-Quercy.....	42
3. Synthèse du diagnostic de territoire.....	51
3.1 Tableau récapitulatif des acteurs représentatifs du Pays Midi-Quercy	51
3.2 Tableau récapitulatif des forces, faiblesses, enjeux de territoire et enjeux spécifiques LEADER.....	54
B- La stratégie LEADER retenue	64
1. La stratégie du Pays Midi-Quercy pour la période 2007-2013	64
1.1 Les principaux défis à relever par ce territoire	64
1.2. La stratégie et les axes de développement.....	64
2. Le choix de la priorité ciblée pour le programme LEADER IV Midi-Quercy	65
2.1 Définition des termes de la priorité ciblée.....	65
2.2 Les objectifs et les effets attendus majeurs	66
2.3 La valeur ajoutée de cette stratégie et du programme LEADER IV Midi-Quercy	67
4. La pertinence de cette stratégie au regard du contexte territorial et des politiques territoriales	68
4.1 Une stratégie cohérente avec le contenu du Contrat de Pays défini pour la période 2007-2013.....	68
4.2 Une stratégie cohérente avec les enjeux et orientations stratégiques des politiques publiques.....	69

Chapitre 2 - Le processus d'implication des acteurs

A. Aperçu de la démarche d'implication des acteurs	71
1. L'association des acteurs lors de l'élaboration de cette candidature.....	71
1. L'association des élus, des acteurs socioéconomiques, des partenaires techniques et financiers	71
2. Tableau récapitulatif des réunions de concertation et des Comités organisés.....	71
2. L'association des acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie LEADER 2007-2013.....	73

B. L'implication des acteurs à travers le Comité de Programmation LEADER IV	74
1. La composition envisagée et son évolution par rapport au Comité de Programmation actuel.....	74
1.1 La composition du Comité de Programmation.....	74
1.2 Les moyens mobilisés pour que le Comité de Programmation soit un lieu de réflexion sur les orientations prises pour soutenir la stratégie du GAL, un lieu actif de mobilisation et d'échanges	75
2. Les liens entre le Comité de Programmation et les autres Comités et Conseils.....	75
3. Le rôle du GAL dans la vie du programme.....	76
3.1 Le rôle du GAL dans l'instruction des projets et l'animation du programme.....	76
3.2 Le rôle du GAL dans les échanges de pratique et les transferts d'expérience entre les acteurs.....	76
C. Les modalités prévues par le GAL pour diffuser son expérience.....	76
1. La démarche proposée pour capitaliser et diffuser les expériences réalisées.....	76
2. La capitalisation et la diffusion dans le cadre du Réseau Rural.....	77
2.1 Les attentes du GAL par rapport au Réseau Rural (en terme de thèmes à aborder).....	77
2.2. Les actions envisagées pour participer au Réseau Rural régional.....	77

Chapitre 3 - Le plan de développement du GAL Midi-Quercy

A. Le plan de développement : 4 axes et 8 sous-mesures	80
B- Les fiches-actions	80
(axe 1) I. « Agir sur le foncier, l'habitat, l'urbanisme pour garantir une qualité territoriale ».....	81
(axe 1) II. « Valoriser les espaces naturels remarquables ».....	83
(axe 2) III. « Soutenir des nouvelles activités éco-responsables »	86
(axe 2) IV. « Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire »	88
(axe 3) V. « Optimiser les déplacements tout au long de sa vie en Pays Midi-Quercy»	90
(axe 3) VI. « Mutualiser et mettre en réseau les services au public favorisant la cohésion sociale ».....	92
(axe 4) VII. « Coopération interterritoriale et transnationale »	94
(axe 4) VIII. « Animation-gestion-évaluation du programme LEADER IV Midi-Quercy »	96
C- La maquette financière envisagée.....	97

Chapitre 4 - Le pilotage du projet

A- L'organisation du GAL Midi-Quercy 2007-2013	99
1. Un GAL composé de 29 membres permanents, représentatifs du territoire	99
2. Le Syndicat Mixte de Pays, structure porteuse du GAL Midi-Quercy	99
3. L'organisation de l'équipe technique du GAL.....	99
B. Le suivi et l'évaluation : outils et moyens mobilisés	100
1. Les modalités de suivi du programme	100
2. Les modalités d'évaluation du programme.....	100
2.1 Compléter les informations relatives aux indicateurs d'évaluation, faire une évaluation intermédiaire.....	100
2.2 Constituer plusieurs fiches d'expériences, représentatives du programme LEADER Midi-Quercy	100
2.3 Réaliser une évaluation finale du programme	100
Conclusion	100
Annexes	101

Chapitre 1

Le territoire et sa stratégie

A. Présentation et diagnostic du territoire LEADER

1. Les principales caractéristiques du territoire LEADER

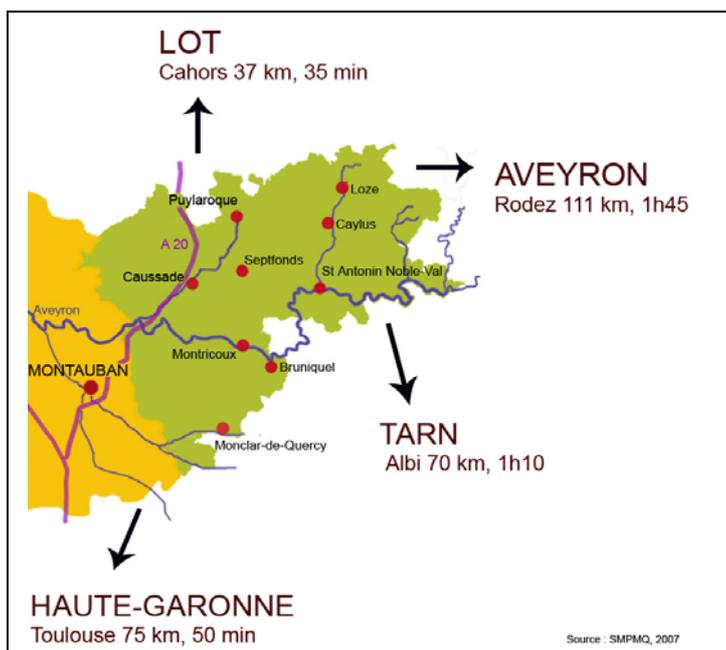
1.1 A l'Est du Tarn-et-Garonne, un Pays entre vallée de l'Aveyron et contreforts du Massif central, structuré en 4 Communautés de communes

Le territoire du Midi-Quercy se situe à l'Est du département de Tarn-et-Garonne, adossé aux départements du Lot, de l'Aveyron et du Tarn. Positionné au sud du Quercy Lotois et au nord de Toulouse, il s'étend des portes de Montauban à celles de Villefranche-de-Rouergue, entre vallée de l'Aveyron et contreforts du Massif central.

Il est traversé par plusieurs voies de communication structurantes notamment dans sa partie Ouest : l'autoroute A 20 qui rend ce territoire rapidement accessible de Toulouse (60 km, 50 min en voiture de Nègrepelisse), de Cahors (37 km, 35 min) et d'Albi (70 km, 1h10) ; la route nationale RN 20 et la voie ferrée Toulouse-Brive-Limoges-Paris.

Le **périmètre du territoire LEADER** correspond exactement au **périmètre du Pays Midi-Quercy**, administré et géré par le Syndicat Mixte, créé par arrêté préfectoral du 7 janvier 2003.

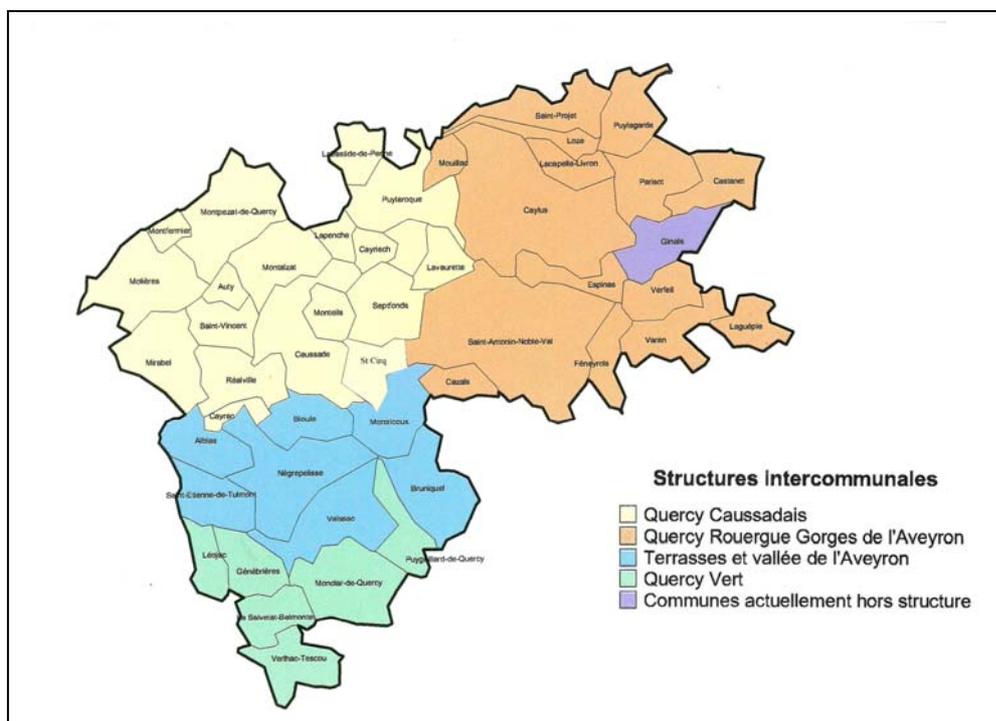
Il comprend 48 communes regroupées en 4 Communautés de Communes (à une exception près, pour la Commune de Ginals) qui couvrent la totalité du périmètre LEADER / Pays.

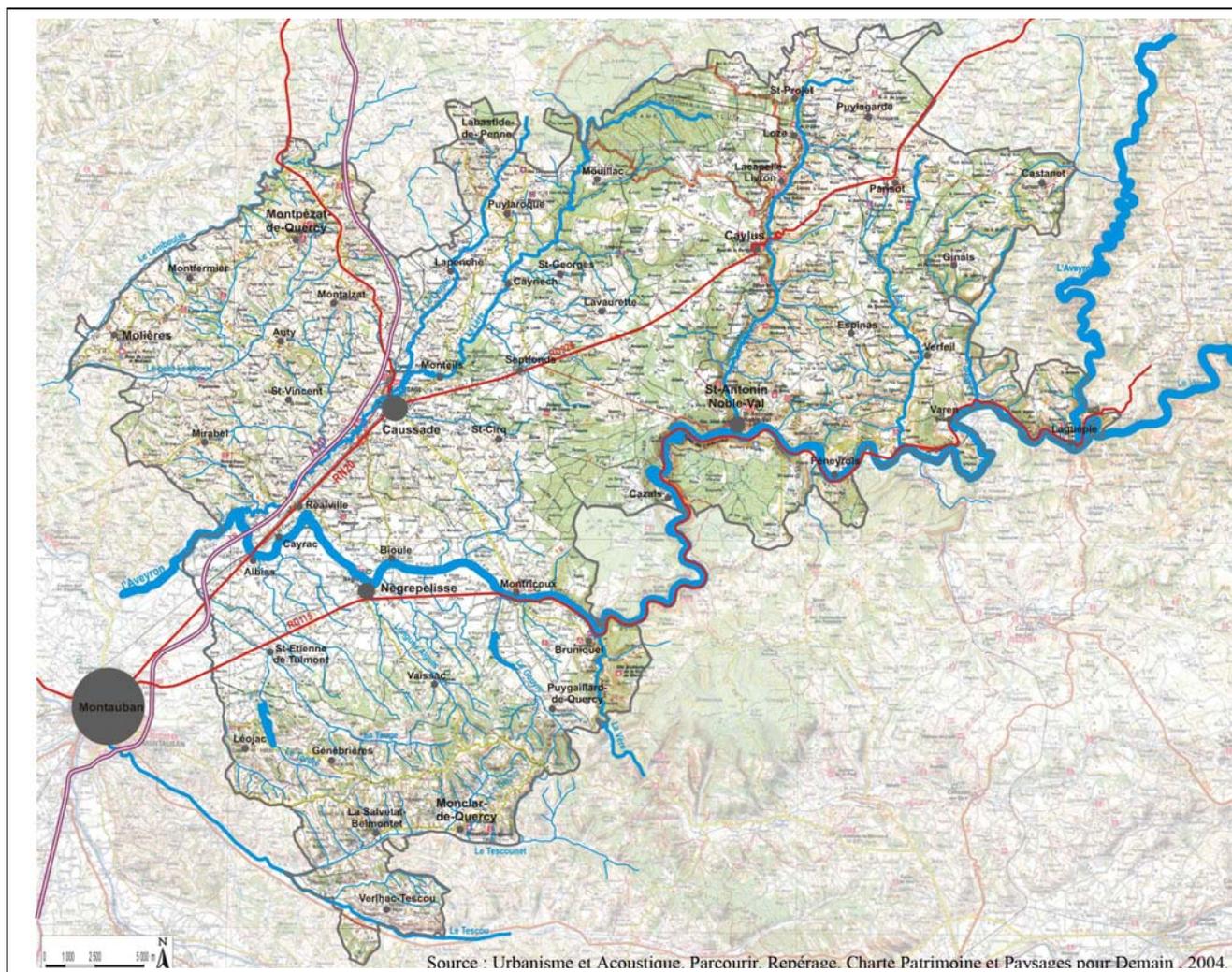


Un territoire à l'Est du Tarn-et-Garonne

Les distances kilométriques sont indiquées à partir de Cahussade.

Le Pays Midi-Quercy et ses 4 Communautés de Communes





1.2 Un territoire de près de 42 000 habitants, attractif et en croissance démographique

Selon l'estimation établie à partir des chiffres provisoires de l'INSEE, le Pays Midi-Quercy compterait à ce jour près de 42 000 habitants¹. Il s'étend sur une superficie totale de 1 117 km². En 1999, la densité moyenne de la population était de 33 habitants par km² avec des écarts entre communes variant de 10 habitants par km² à 100 habitants, soit une densité plus faible que celles observées en moyenne dans le Département et la Région (55 et 56 hab./ km²).

Le territoire connaît depuis le milieu des années 70 un accroissement démographique résultant d'un **solde migratoire nettement positif, signe d'attractivité, qui compense un déficit constant des naissances sur les décès**, lié au vieillissement de la population. En effet, **entre 1990 et 1999, le territoire a connu un taux d'évolution démographique de + 3 %**, correspondant à l'installation de **1102 habitants supplémentaires**, portant la population de 37 139 habitants (1990) à **39241 habitants** (1999, INSEE) ; alors que dans le même temps le nombre de décès était supérieur à celui les naissances (différentiel de + 676 personnes).

Durant cette période, le solde migratoire était positif pour toutes les tranches d'âges à l'exception des 20-29 ans ; essentiellement des jeunes partis faire leurs études, selon les données de l'INSEE. Le territoire a ainsi accueilli des nouveaux arrivants en provenance de France métropolitaine, de l'étranger ou des Dom-Tom. Ils représentaient **un peu moins d'1/4 de la population du territoire**, soit une part supérieure à la moyenne départementale (de 17,7 %).

Cette attractivité s'est confirmée et accentuée au cours des 8 dernières années : selon les données de l'INSEE disponibles à ce jour, partielles, le taux d'évolution démographique observé entre 1999 et 2007 s'élève à 8,7 % soit **un taux d'évolution 2,5 fois plus élevé qu'au cours de la période précédente** ; correspondant à une augmentation de +3326 habitants (41 567 habitants).

¹ Depuis 2004, l'INSEE recense les communes de moins de 10 000 habitants par cinquième. Entre 2004 et 2007, 33 communes du Pays Midi-Quercy ont été recensées. 15 Communes sur 48 n'ont donc pas encore fait l'objet d'un recensement intermédiaire ; celui-ci sera établi en 2008 (par exemple à Nègrepelisse, l'une des Communes les plus importantes du Pays en nombre d'habitants et Septfonds).

A réception de la totalité des chiffres actualisés de l'INSEE, il est supposé que le taux d'évolution démographique de 1999 à 2008 sera approximativement supérieur à **10 %**, ce qui portera la population du territoire à près de **44000 habitants**. Si cette évolution se maintient, avant 2010 la population du territoire sera probablement de 45 000 habitants (selon les projections réalisées par l'INSEE en 1999, ce chiffre qui devait être atteint en 2020).

L'ouest du territoire, mieux desservi en infrastructures routières et plus proche des grands centres urbains, comprend les communes les plus peuplées au détriment de l'Est, plus isolées et marquées par le vieillissement de sa population. Caussade reste la ville principale du Pays, avec 6268 habitants (chiffres 2004), ce qui confirme la vocation rurale du Pays Midi-Quercy.

Les nouveaux arrivants s'installent avant tout dans la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron. Cependant, parmi les échanges de population *entre les Communautés de Communes du Pays*, selon les données de l'INSEE seul le Quercy Caussadais gagnerait des habitants, essentiellement issus du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron. Par rapport à la situation observée en 1999, le Quercy Vert a perdu de son attractivité démographique.

Le territoire conjugue donc simultanément une plus forte attractivité et un vieillissement plus marqué de sa population. Les nouveaux arrivants jouent un rôle déterminant dans l'accroissement démographique du Pays. L'apport de nouvelles populations s'est nettement accru durant les 8 dernières années par rapport à la période précédente (1990-1999). Cet apport, ainsi que les mouvements d'habitants entre les Communautés de Communes du Pays, sont plus importants en partie Ouest du territoire.

1.3 Un riche patrimoine naturel : diversité paysagère, sites d'intérêt écologiques

- Un territoire marqué par une forte diversité de sols, sous-sols, de paysages et par l'omniprésence de l'eau

L'élaboration d'une charte paysagère à échelle du Pays a permis de mettre en évidence, dans le cadre du « Diagnostic partagé » établi, les fondements du paysage du Midi-Quercy. Il se caractérise avant tout par **une importante variété de paysages, de reliefs et une omniprésence de l'eau** qui forment la structure de ces paysages et organisent leur diversité ; **une richesse du patrimoine naturel ; la présence de savoirs-faires agricoles ; un patrimoine bâti d'intérêt, une armature des villes et des villages** ancrés dans l'histoire et la géographie.

Le Pays Midi-Quercy est traversé d'Ouest en Est par la **rivière Aveyron** qui façonne le paysage de méandres, de **vallées, de plaines et de gorges**. A l'Est, les vallées de la Bonnette, de la Seye et de la Baye, et au Sud la vallée de la Vère, marquent fortement le paysage.

Le sud du territoire présente un paysage vallonné de coteaux argilo-calcaire aux couleurs verdoyantes, alors qu'au nord de l'Aveyron, dans les **Causses du Quercy, le calcaire prédomine**. L'eau y est davantage « cachée », présente sous forme d'un important réservoir aquifère souterrain. Les spécificités du **système karstique** rendent ces sols plus **sensibles aux pollutions**.

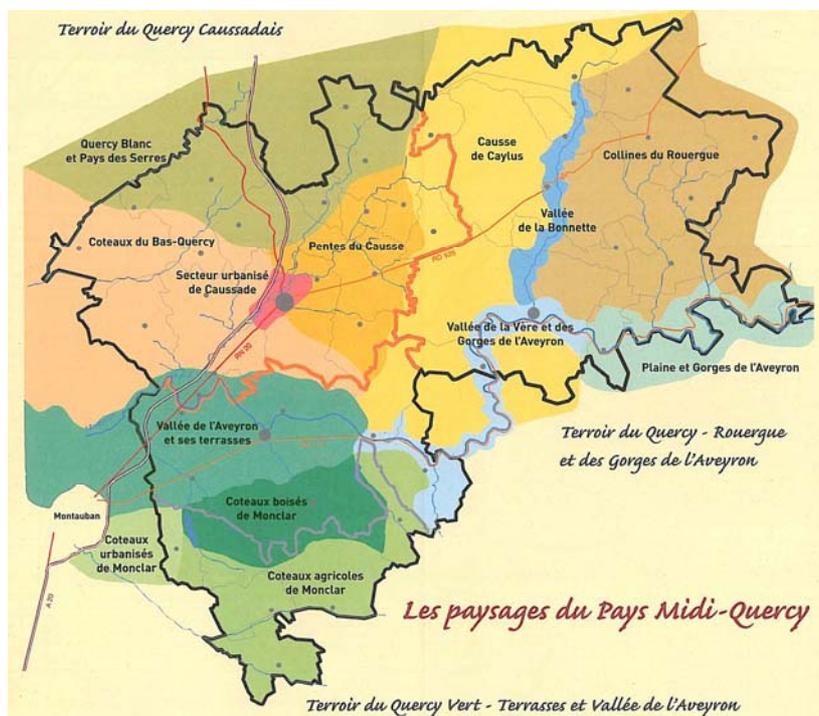
La présence de **phosphorites** au niveau des Causse de Caylus est à souligner. Selon les données fournies en annexe du Plan départemental des carrières, les phosphorites du Quercy (Tarn-et-Garonne et Lot) font partie, à échelle régionale, de l'un des deux gisements de minéraux et de fossiles qui présentent « un intérêt scientifique majeur » :

« Les poches à phosphorites ou phosphatières constituent un ensemble paléontologique unique au monde permettant de suivre sur une même aire géographique de petite taille l'évolution des communautés de vertébrés continentaux (mammifères, reptiles, oiseaux, amphibiens) sur une période de plus de 30 millions d'années (...). »

Les 31 sites découverts à ce jour en Tarn-et-Garonne se situent sur le territoire du Pays Midi-Quercy. Ils sont répartis dans les Communes de Caylus, Mouillac, St Antonin Noble-Val et Montricoux.

La complexité et la richesse des paysages du territoire s'expliquent notamment par la **diversité des sols** et des sous-sols, le **climat** (confluence des domaines climatiques océanique, continental et méditerranéen), le **relief, l'eau** et la **végétation**. Elles sont par ailleurs accentuées par les différents **types de productions agricoles** (polyculture, élevage, arboriculture) ainsi que par les **formes et couleurs du patrimoine bâti**, dont la diversité par secteur géographique est manifeste notamment dans les constructions d'architecture traditionnelle rurale. La présence de **bocages**, encore forte dans plusieurs Communes, marque le paysage et contribue à sa structuration.

D'après le « Diagnostic partagé », le territoire est constitué de **13 unités paysagères**, illustrées par la carte ci-dessous.



**Carte des unités paysagères
en Pays Midi-Quercy**

Source : SMPMQ 2005, *Urbanisme et Acoustique, Parcourir, Repérage, Charte Patrimoine et paysages pour Demain*, 2004.

- De nombreux sites naturels propices à la biodiversité, dont l'intérêt écologique est reconnu

La richesse environnementale du territoire se traduit entre autres par l'importance des surfaces concernées par des mesures d'inventaires, de protection et/ou de gestion. Le Pays Midi-Quercy comprend ainsi de **nombreux « sites naturels »** dont l'intérêt est reconnu dans un cadre européen, national ou départemental. Le Pays comprend par exemple (voir en Annexe les cartes correspondantes) :

- **4 propositions de sites d'intérêt Communautaire (réseau écologique européen Natura 2000), situés le long de l'Aveyron et dans le nord du territoire**

Les Serres de Labastide et de Belfort du Quercy - les Causses de Gaussou et sites proches - les Gorges de l'Aveyron, Causses proches et Vallée de la Vère - Les vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou.

A ce jour, ces sites sont dotés de des documents d'objectifs (DOCOB) sauf les Causses de Gaussou et sites proches.

- **37 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

5 ZNIEFF de type II et 32 ZNIEFF de type I, notamment en partie Est du territoire, dans le Quercy Rouergue et les Gorges de l'Aveyron, tels que le roc d'Anglars à St Antonin Noble-Val, la vallée de la Seye, de la Baye et du Jouyre, la vallée sèche de St Symphorien, la grotte de St Géry...

- **Plusieurs sites classés ou inscrits au titre de la loi de 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites.** Exemple de monuments naturels : *la source du Cande à Puylaroque, le château, le moulin et l'île de Bioule.* Toutefois sur le territoire, la majorité des sites classés ou inscrits concernent le patrimoine bâti.

- **3 Arrêtés Préfectoraux de protection de Biotope (APB)**

Sur le cours de l'Aveyron, le lac du Gouyre (également classé Espace Naturel Sensible) et les parois de Bruniquel.

- **9 Espaces Naturels Sensibles du Département** (dont 8 sont actuellement ouverts au public) et **12 espaces d'intérêt écologique identifiés comme « ENS potentiels »**.¹

ENS : la paroi et le parc du château de Bruniquel, un abri sous roche à Bruniquel, le Cirque de Bône, les parois du Capucin, de Monjo-Carn et de Santos-Festos, la butte du Faillal à Montpezat, la vallée de la Lère (parc de la Lère à Caussade-Monteils), le lac du Gouyre à Vaïssac et Puylaillard-de-Quercy, le cirque et le parc de Caylus, l'île de Nègrepelisse, les berges de l'Aveyron (parc thématique à Albi).

D'autres sites et milieux « naturels » dits « ordinaires » présentent un intérêt pour les paysages et le patrimoine du Pays Midi-Quercy ; ils contribuent à la richesse du territoire (géologique, hydrologique, faunistique et floristique), à sa diversité écologique et paysagère. Ils ont été identifiés dans la charte paysagère (*Plans paysage, Diagnostic partagé*), par un début d'inventaire et d'analyse. Il s'agit notamment de vallées avec prairies humides, du maillage bocager de haies, du maillage de bois et de forêt, d'arbres rois et d'arbres d'alignement, d'étang et de lacs, de la ripisylve des cours d'eau, de fossés mères, de vallées avec prairies humides, de pelouses sèches, de falaises, de grottes, de friches, d'anciennes carrières...

¹ Etude SEMATEG : Espaces Naturels Sensibles Potentiels, 1989.

La forêt est sur ce territoire essentiellement de **propriété privée** (à 99 %). Les espaces boisés, essentiellement composés de feuillus, couvrent approximativement **30 % du territoire** ; ils sont principalement répartis sur les causses et les coteaux. Dans le cadre de la charte paysagère du Pays, plusieurs problématiques liées à ces espaces ont été relevées¹ : **l'absence de véritable gestion sylvicole**; le **très grand morcellement du parcellaire** (propriétés de petite taille, boisement isolés); l'abandon de modes de gestion traditionnels (principalement taillis de chênes et de châtaigniers ; la faible rémunération de la filière bois ; la fermeture de certains espaces par les boisements ; le manque de culture forestière et la démotivation d'un grand nombre de propriétaires privés....

Pour le **développement et la valorisation de ces espaces**, plusieurs pistes à étudier ont été proposées, allant dans le sens d'une diversification des fonctions de la forêt : fonction économique (par le bois-énergie, les piquets de châtaigniers..), paysagère, environnementale (régulation des nitrates, champs d'expansion des crues, qualité de l'air..), récréative (accueil du public)...

A partir de 2004, un *Plan de Développement de Massif* a été élaboré dans les Communautés de Communes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron et le Quercy Vert par le CRPF avec la collaboration de la COFOGAR (coopérative forestière) et d'un ensemble de partenaires techniques. Une série de recommandations ont été établies dans l'objectif de « dynamiser en qualité et en quantité la gestion forestière privée (contribuer à l'aménagement durable du territoire, permettre dans le cadre d'une meilleure organisation de la forêt une mobilisation raisonnée des bois vers les scieries et les industries notamment locales et régionales) ». Plusieurs actions d'information, de sensibilisation et d'animation de projets (assistance technique...) ont été réalisées auprès de propriétaires privés et d'élus ; à l'issue d'un bilan positif, la pérennisation de cette démarche est préconisée.

- Plusieurs secteurs et sites fragilisés : enjeux de préservation, de mise en valeur et/ou de gestion

Plusieurs secteurs et sites fragilisés ont été identifiés, dont la préservation, la mise en valeur ou la gestion représente un enjeu ciblé par les politiques territoriales, notamment à échelle régionale et à échelle du bassin Adour Garonne.

Selon les données fournies par plusieurs services de l'Etat (en particulier la DIREN, la DRAF), l'Agence de l'eau et le Conseil Général², et en cohérence avec les orientations de la directive européenne fixant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, le Pays Midi-Quercy est notamment concerné par les enjeux suivants, identifiés dans le cadre du DRDR et/ou du SDAGE Adour-Garonne (exemples - liste non exhaustive) :

➤ *Enjeu « restauration de la qualité de l'eau et atteinte du bon état des eaux »*

- **Réduire la vulnérabilité aux nitrates.** Les zones les plus vulnérables aux nitrates se situent dans les Communautés de Communes du Quercy Caussadais et des Terrasses et vallée de l'Aveyron, toutefois l'ensemble du territoire de plaine du bassin est soumis à cet enjeu.

- **Réduire l'impact des prélèvements sur la ressource en eau** (Zone de répartition des Eaux, Plan Végétal Environnement). L'ensemble des Communes du Pays Midi-Quercy sont concernées par cet enjeu.

- **Réduire la pollution des eaux par les produits phytosanitaires.** L'ensemble du Pays Midi-Quercy, de même que l'ensemble du Département du Tarn-et-Garonne, est concerné par cet enjeu et est classé par les services de l'Etat en Zone à Enjeu Phytosanitaire (ZEP). **Certaines communes présentent un risque phytosanitaire élevé** qui justifie leur classement par la DRAF en **Zone Ultra-Prioritaire (ZUP)** : en Pays Midi-Quercy, une quinzaine de Communes sont ciblées, elles se situent dans les Communautés de Communes du Quercy Caussadais et des Terrasses et vallée de l'Aveyron et dans une moindre mesure, en Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron. D'après les données du Conseil Général 82, les cours d'eau concernés seraient le Tordre, l'Aveyron dans sa partie en aval des Gorges de l'Aveyron, la Lère et le Candé.

- **Réduire les derniers foyers de macro-pollution domestique et industrielle, des substances toxiques d'origine urbaine et industrielle.** En Pays Midi-Quercy (et d'une manière générale sur le bassin de l'Aveyron), les cours d'eau concernés seraient la Tauge et la Bonnette.

- **Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques des zones humides** (en particulier dans le secteur des Gorges de l'Aveyron) ; restaurer les **fonctionnalités naturelles des zones humides** (notamment en tête du bassin de la Lère et du Candé).

- **Améliorer la gestion hydraulique des ouvrages** (sur l'ensemble du linéaire de l'Aveyron) **et la gestion des étiages** (sur l'ensemble des cours d'eau traversant le Pays : cette mesure porte sur la totalité du bassin).

- **Restaurer et préserver les eaux pour les loisirs aquatiques**, sur la totalité du linéaire de l'Aveyron.

¹ Urbanisme & Acoustique, Parcourir, Repérage, *Charte Patrimoine et paysages pour Demain : Diagnostic, Boîte à outils*, 2004

² Conseil Général 82 service Environnement, Contrat de rivière Aveyron et principaux affluents : document de travail préalable à la rédaction du dossier préalable agrément sommaire, juillet 2007.

➤ *Enjeu « préservation de la biodiversité »*

Le Pays Midi-Quercy est notamment concerné par les enjeux de **conservation et de gestion de sites d'intérêt communautaire**, en raison des 4 zones Natura 2000 (directives Habitats et oiseaux) situées sur son territoire. Il est également concerné par l'enjeu d'**amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques**. Les sites Natura 2000 et les nombreuses ZNIEFF situées en Pays Midi-Quercy constituent des sites privilégiés pour la mise en œuvre d'actions qui contribueront à répondre à cet enjeu.

Au-delà des sites dont l'intérêt écologique est reconnu, mentionnés dans ce paragraphe et page précédente, la préservation et l'enrichissement de la biodiversité est, d'une manière générale, d'intérêt et d'enjeu pour le territoire ; **les actions favorisant celle-ci concernent potentiellement tous les espaces, qu'ils soient à dominante naturelle ou urbaine** (écologie urbaine..). Cet enjeu, comme celui de la préservation de la qualité de l'eau et de la lutte contre l'effet de serre, est mondial ; et est traduit dans les politiques européenne et française (« stratégie pour la biodiversité biologique »).

➤ *Enjeu « lutte contre l'érosion »*

En Pays Midi-Quercy, les Communes sont classées « sensibles » à ce risque sont principalement situées dans les Communautés de Communes du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron et du Quercy Vert.

➤ *Enjeu « lutte contre l'effet de serre et développement des énergies renouvelables à travers le bois-énergie »*

Selon les zones définies par la Commission Permanente de la CRFPF du 10/02/2005, le Pays Midi-Quercy comprend des zones de « Plaine et coteaux » d'une part et de « Causses » d'autre part, qui sont support d'orientations régionales forestières.

1.4 Le patrimoine et l'offre culturels

- Un patrimoine bâti remarquable, une armature urbaine ancrée dans l'histoire et la géographie

Le territoire a un passé préhistorique et historique riche qui lègue un patrimoine (archéologique et bâti) bâti important : de nombreux **vestiges de la civilisation paléolithique** attestent de l'ancienneté de l'occupation humaine dans ce secteur. Les premières voies de communication sont construites par les Romains, puis à partir de l'an mille sont édifiées des **abbayes, églises et châteaux**, qui caractérisent aujourd'hui ce territoire. L'armature des villes et des villages actuelle trouve son origine notamment dans le Moyen Age. Le Pays compte plusieurs ensembles agglomérés d'urbanisme médiéval (St Antonin-Noble-Val, Caussade, Montricoux, Bruniquel, Caylus...) et **12 bastides**, telles que Montpezat-de-Quercy, Molières, Verfeil-sur Seye, Septfonds, Nègrepelisse.... Ce sont elles qui marquent le plus fortement le paysage urbain du Pays Midi-Quercy.

De nombreuses implantations urbaines (bourgs ou villages en belvédère, en terrasse, en éperon, sur crête, à proximité de l'eau...) ont été influencées par des facteurs géographiques et géologiques, quant au lieu et au mode d'implantation, aux matériaux et couleurs de bâti ; empreintes d'une première organisation humaine du territoire, elles contribuent à la richesse culturelle et paysagère du Pays.

Ce patrimoine est identifié et reconnu ; de nombreux éléments bâtis bénéficient de mesures de protection. En 2008, d'après les données du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, le Pays Midi-Quercy compte :

- **35 sites classés et inscrits** (31 sites classés, 4 sites inscrits),
- **86 monuments classés ou inscrits** (53 Monuments inscrits, 33 Monuments classés)
- **2 Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)**

Entre 2003 et 2006, 2 Monuments ont été « inscrits » et une ZPPAUP a été créée (St Antonin-Noble-Val).

Exemples de sites inscrits : l'Abbaye de Beaulieu à Ginals, la ville de St Antonin-Noble-Val, les villages de Montricoux et de Bruniquel, la chapelle de Notre-Dame Livron à Caylus, l'ensemble urbain de Montpezat..

Exemples de monuments classés : les châteaux de Bruniquel, le château de Bioule, le château et pigeonnier de Cas à Espinas, l'église-clocher de Caussade, l'hôtel de ville et la maison de l'Amour de St Antonin...

ZPPAUP : Montpezat-de-Quercy, St Antonin-Noble-Val.

En outre, de nombreux éléments du patrimoine culturel présentent un intérêt et ne bénéficient pas de protection. Il s'agit par exemple de bastides, d'ensembles agglomérés d'urbanisme médiéval, d'éléments du patrimoine bâti rural, par exemple liés à l'eau (moulins, lavoirs, fontaines, ponts, puits..), à l'activité agricole (murets de pierre, gariottes, pigeonniers, patus..), à l'habitat (fermes), d'éléments religieux (calvaires..).

Parmi les éléments du patrimoine culturel, la présence dans le bâti de **plusieurs matériaux issus de l'architecture rurale traditionnelle**, considérés par de nombreux acteurs comme des matériaux identitaires, sont à signaler : constructions en **terre crue ou en terre cuite, en brique, en pierre, en bois.**

Ces matériaux aussi parfois valorisés dans le cadre de constructions d'architecture contemporaine, bien que les exemples de réalisations en ce domaine restent à ce jour peu connus.

Voir en Annexe (A.1) les cartes du patrimoine culturel et des éléments remarquables du territoire.

- Le patrimoine culturel immatériel : enjeux, thématiques fédératrices et identitaires

Les éléments du patrimoine matériel, archéologique, bâti et mobilier (objets d'art, de culte, utilitaires ou usuels) qui sont parvenus jusqu'à aujourd'hui constituent des témoins historiques et nous donnent un éclairage sur les modes d'habitat, de vie et sur les activités économiques (agricoles, artisanales et industrielles) comme sur les pratiques sociales des hommes qui ont contribué à forger ce territoire.

Ce patrimoine bâti, visible, comme les documents d'archives, restituent la culture de ce territoire et son évolution au cours des siècles : société, us et coutumes, traditions et rituels, langue qui s'inscrivent dans la mémoire et dans les lieux. La disparition de ce patrimoine matériel entraîne souvent la perte de la mémoire collective et de ce fil conducteur de l'identité. L'immatériel fait sens, les éléments matériels restent objets ou architectures si les gestes, les pratiques et la mémoire ne viennent les animer. Souvent, la mémoire et le patrimoine immatériel révèlent toute leur importance quand les traces matérielles ont été perdues.

De l'apparition des premières paroisses à l'an mil aux créations des agglomérations urbaines des bastides au XIII^{ème}, les thèmes de l'urbanisme, du patrimoine bâti et de l'architecture sont particulièrement prégnants en Midi-Quercy et marquent l'aménagement du territoire et le paysage tel que nous le connaissons qu'aujourd'hui. Plus que le patrimoine matériel, tel le patrimoine rural ou industriel qui laisse des traces visibles dans le paysage, l'immatériel (savoir-faire, langue, photographies, lieux de mémoire, toponymie et mémoire des lieux,...) pose avec acuité le problème de la transmission et la nécessité d'être identifié, conservé et valorisé. Les inventaires et publications *Al Canton* ont permis de conserver la mémoire occitane dans les cantons de Monclar, Nègrepelisse, Caylus et St Antonin (sur le patrimoine lié à l'eau) et de Caussade (supports sonores et inventaire partiels). La langue et la culture occitane, parlée et enseignée actuellement s'inscrit dans la culture vivante et non dans le seul domaine du passé donc du patrimoine. Ce travail de collecte mériterait d'être complété et si des actions de valorisation ont été conduites, telles dans le cadre du programme LEADER+ volet coopération (création d'un spectacle et d'un DVD multimédias), elles restent embryonnaire. Les époques les mieux documentées restent les XVIII^{ème} et surtout XIX^{ème} siècle.

Les éléments du patrimoine immatériels recensés dans le cadre d'*Al canton* sont la toponymie, les savoir-faire, la vie sociale et religieuse, les contes et légendes, les activités économiques. De nombreux témoins et objets de cette mémoire et de la vie passée sont exposés dans les musées de St Antonin-Noble-Val et Bruniquel (maison Payrol) ou stockés dans des centres de dépôts (Service régional de l'Archéologie). D'autres initiatives ont été conduites dans le domaine de la valorisation de la culture occitane, tels les festivals *Langa viva, des musiques traditionnelles et/ou fin'amor*.

Les thématiques fédératrices et « identitaires » qui ressortent outre l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'architecture (paroisses, châteaux et féodalité, bastides et urbanisme contemporain), concernent :

- le thème de l'eau (paysages et patrimoine façonnés par l'homme), aménagements (systèmes d'irrigation en terrasses, Beaulieu, lavoirs,...), la navigation et les transports, la force motrice et le développement industriel (moulins, commerce des draps, tannerie...), le thermalisme (St Antonin, Saleth, Féneyrols)
- la vie rurale (occupation du sol sur le causse et dans les vallées, systèmes économiques et sociaux paysans, artisans, bourgeois, marchands)
- la gastronomie (poule noire de Caussade, safran, truffe, châtaigne, prune,...cultures fondées sur une réalité historique dans ce territoire)
- la résistance (maquis, mémoriaux Cabertat, Ornano), camp de Judes (lequel fait l'objet d'un projet de centre d'interprétation),
- le développement industriel et la voie ferrée Montauban-Lexos (ou patrimoine ferroviaire inscrit dans les mémoires et les archives plus que dans la réalité visible),
- le chapeau (Septfonds et Caussade)

- La création contemporaine

Les thématiques fédératrices évoquées ci-dessus créent des ponts entre patrimoine bâti, architecture et patrimoine immatériel. Elles permettent également d'établir des liens transversaux avec les actions engagées dans le cadre de la charte paysagère et d'aborder la notion de patrimoine à travers des prismes complémentaires (sens et valeur accordés au patrimoine, aux usages et destinations).

Des projets, en cours d'émergence, mettent en valeur des savoir-faire spécifiques : le centre d'interprétation sur les savoir-faire liés aux chapeaux, le centre d'art et de design *La Cuisine* sur les us et coutumes de la table, le patrimoine culinaire, les traditions et savoir-faire, les objets et espaces de fabrique et de restauration, les représentations sociales liées à l'alimentation. D'autres manifestations participent également à la mise en valeur de savoir-faire et de productions locales : les Estivales du chapeau, les Vendanges à l'ancienne,...

Ces projets comme le Centre d'art contemporain installé dans l'Abbaye de Beaulieu, le festival de musique lyrique des Châteaux de Bruniquel consacré à Offenbach, le festival Les hivernales du documentaire mais aussi les ateliers d'écriture sur le patrimoine et l'édition de recueil de contes initiés par l'APICQ, établissent des parallèles particulièrement intéressants entre patrimoine, histoire et création contemporaine et contribuent à une meilleure connaissance et compréhension du territoire.

Ce patrimoine naturel et culturel offre au Pays Midi-Quercy des potentiels importants en matière de développement durable, dans ses diverses dimensions : environnementale, économique, sociale ; qui avaient conduit le Pays à présenter une candidature LEADER+ au titre du volet 1 sur la thématique de la « valorisation des ressources naturelles et culturelles ».

Ce patrimoine appelle une politique ambitieuse de protection et de mise en valeur ; sa prise en compte dans le cadre de la Charte de développement durable de Pays et le programme LEADER est essentielle.

1.5 Développement urbain, habitat

- Une pression urbaine plus forte en partie ouest du territoire

La population a globalement crû de 11 % sur le territoire du Pays et le parc de logement de 46 % (dont 50 % pour les résidences principales) sur la période 1968-1999. Les dynamiques actuelles ne font que confirmer cette tendance, qui se renforce depuis 1999. Le nombre total de logements augmente beaucoup plus vite que la population. Dans certaines communes comme St Etienne-de-Tulmont, le nombre de logements a augmenté de plus de 20 % sur la dernière décennie¹. Toute la partie du Pays située dans l'axe de l'A20 autour de Nègrepelisse et de Caussade est concernée par cette dynamique.

En 2003, sur le territoire, le nombre de permis de construire délivrés a doublé par rapport à la période 1990-1999. 11 communes enregistraient au moins 10 permis de construire par an. L'essentiel de cette urbanisation se fait sous forme de **maison individuelle** sur un **terrain isolé** (et non sous forme de lotissements ou d'habitat collectif). La consommation moyenne de terrain par logement dans l'ensemble du Tarn-et-Garonne est l'une des plus élevées de la région.

Dans le cadre de l'évaluation du Contrat de Pays 2003-2007, la DDE a fourni les éléments suivants qui concernent spécifiquement le territoire du Pays Midi-Quercy :

Surface de terrain consommée par logement en Pays Midi-Quercy

	Total logements autorisés	Surface totale de terrain consommée	Surface moyenne de terrain consommée
2003	540	1 570 298 m ²	2 908 m ²
2004	590	1 946 408 m ²	3 299 m ²
2005	665	1 979 586 m ²	2 977 m ²
2006	729	1 864 334 m ²	2 557 m ²
TOTAL	2 524	7 360 626 m²	2 916 m²

Source : DDE 82

¹ Données du Conseil Régional Midi-Pyrénées et de la Direction Régionale de l'Équipement, *Diagnostic foncier, note de synthèse*.

Le nombre d'autorisations de logements est en forte augmentation mais cela n'a pas toujours entraîné la réalisation de documents de planification, (carte communale et PLU). Au 29 janvier 08, 14 communes sont dotées de PLU et 13 cartes communales, c'est-à-dire le même nombre de documents d'urbanisme qu'en 2005 (source DDE).

Le marché immobilier est dynamique, dans l'ouest pour des terrains destinés à l'habitation principale, dans l'est pour des résidences secondaires dans l'ancien. Les prix se sont accrus de 20 à 50 % en 3 ans de 2002 à 2005, ce qui dénote une réelle attractivité du secteur mais entraîne aussi une difficulté des jeunes ménages du territoire à accéder à la propriété.

- [Un parc de logement mal adapté aux nouveaux besoins....](#)

Le territoire Midi-Quercy possède 20% du parc total des logements du département, soit 19 600 logements. Le nombre de résidences principales s'est accru de 11% en 9 ans. Ce phénomène constaté depuis le milieu des années 1970 est la conséquence de changements sociaux et notamment de la décohabitation entre génération. **Signe de sa vocation touristique, le pays Est Tarn et Garonnais regroupe 42% des résidences secondaires du département.**

Toutefois, il est intéressant de noter que certaines résidences secondaires deviennent principales pour des propriétaires ayant atteint l'âge de la retraite professionnelle ce qui soutient l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire.

La faiblesse du parc locatif est une caractéristique importante du territoire, à relativiser partiellement depuis la création de logements défiscalisés dans la partie Ouest. En 2005, le locatif ne représentait que 1 logement sur 4. La situation est encore plus préoccupante pour le locatif social. Le parc social public HLM ne représentait que 4,7 % des résidences principales en 2005 contre 8,1 % en moyenne sur le reste du département. Il faut noter que les communes ont réalisé un réel effort en assumant elle-même la réalisation de logements sociaux communaux. Dans le parc social, la question de la maîtrise des charges est importante. Les immeubles ont souvent des niveaux de performance thermique médiocres et des systèmes de chauffage individuels qui renchérissent le coût des loyers.

- [La gestion de l'espace, sous l'angle des documents de planification urbaine](#)

En décembre 2007, parmi les 48 Communes du Pays Midi-Quercy, la situation est la suivante :

- **3 Communes** se situent dans le périmètre du **SCOT de l'agglomération de Montauban**
- 60 % des Communes du Pays (29 sur 48) disposent soit d'un Plan Local d'Urbanisme, soit d'une Carte communale, dans des proportions quasiment équivalentes : **14 sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme, 15 sont dotées de cartes Communales.**
- 40 % des Communes du Pays (19 sur 48) ne disposent pas de document de planification urbaine (au sens du Code de l'Urbanisme) et sont soumises au Règlement National d'Urbanisme. Parmi elles, 10 disposent de *Documents d'Orientation de la Construction*, développés à l'initiative de la DDE 82.

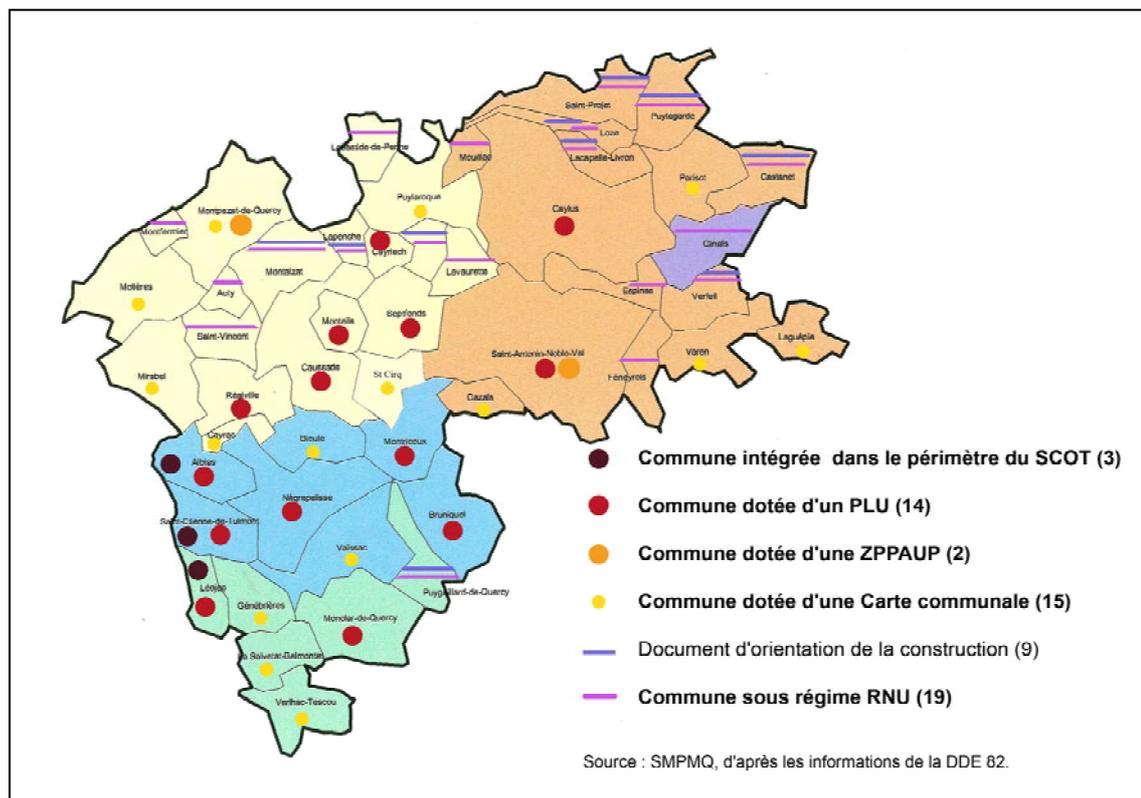
Les 2 Communes disposant d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) sont dans des situations diverses en matière de documents de planification urbaine :

- La Commune de St Antonin-Noble-Val est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme récemment révisé,
- La Commune de Montpezat-de-Quercy est dotée d'une Carte Communale suite à une « transformation » de son PLU en Carte communale.

Parmi les communes dotées de PLU, une majorité (10 sur 14) ont engagé une procédure de révision de leur document d'urbanisme sur l'ensemble de leur territoire communal ces 5 dernières années, entre 2003 et 2007 ; ce qui montre l'intérêt que portent ces Communes aux réflexions urbaines et à l'élaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable communal.

Ces révisions ont constitué une opportunité pour les Communes d'engager, avec la collaboration de plusieurs partenaires (CAUE 82, CPIE Midi-Quercy, DDE 82, Syndicat Mixte, ...) une **réflexion plus particulière en matière de paysage et de patrimoine bâti**, compte-tenu des documents de référence existants ou en cours à échelle du Pays (charte paysagère et inventaire du patrimoine bâti numérisé).

Toutefois, les actions en ce domaine en sont encore à leur début, elles mériteraient d'être poursuivies, approfondies et étendue à d'autres documents de planification. Les interventions, la sensibilisation et la communication sur les différents documents de planification urbaine, leurs outils, leurs limites et leur contenu qualitatif, constituent un enjeu pour le Pays.



1.6 Développement économique : un territoire à dominante agricole, à forte vocation touristique, un secteur tertiaire en développement

Le secteur économique, malgré une concentration des entreprises employant le plus grand nombre de salariés sur Albiac, Caussade et Nègrepelisse, reste atomisé. Les effectifs par entreprise sont en majorité < à 10 salariés avec une représentation hétéroclite de tous les secteurs d'activité (Hôtellerie/Restauration, Médico-social, Industrie Métallurgie, Agriculture, Travaux Publics et Bâtiment, Tourisme, Transport)

- Activités agricoles

Six petites régions de productions diversifiées peuvent être distinguées : la zone Rouergate ; les Causses du Quercy ; le Quercy Blanc autour de Montpezat-de-Quercy ; les terrasses et la vallée de l'Aveyron ; les coteaux de Monclar-de-Quercy.

La polyculture ainsi que les cultures fruitières et légumières modèlent les paysages de l'Ouest ; en partie, Est, sur les Causses du Quercy et le Rouergue, l'élevage reste prédominant.

L'agriculture est diversifiée et raisonnée (peu d'intensification), elle suit les évolutions en matière d'environnement. **1/3 des agriculteurs du Tarn-et-Garonne sont situés sur le périmètre du Pays Midi-Quercy. L'activité agricole demeure une composante importante de l'économie du territoire ; elle représente environ 15% des emplois du territoire.** Des gisements d'emploi existent, notamment dans le domaine de l'élevage.

Cependant, **le nombre d'exploitations agricoles a poursuivi sa régression** au cours de la décennie précédente : une diminution constante du nombre d'agriculteurs est observée (environ 2% par an) ; qui se conjugue avec un agrandissement des structures agricoles existantes (augmentation de la taille des parcelles). Cette évolution correspond à une tendance générale observée dans de nombreux territoires. En Pays Midi-Quercy, la structure démographique de la population contribue en grande partie à conforter ce phénomène : la moyenne d'âge des chefs d'exploitations est élevée : beaucoup d'agriculteurs ont 50 ans et plus et n'ont pas toujours de repreneurs connus. Actuellement, le nombre d'installations ne compense pas les cessations d'activité.

La culture familiale est encore très ancrée : il n'y a pas d'anticipation quant au devenir des structures sans la main d'œuvre familiale ; pourtant celle-ci diminue. D'autre part, sur le plan économique, les exploitations n'ont pas toujours la capacité financière pour embaucher un salarié.

En 2007, 333 offres d'emploi dans le secteur agricole ont été déposées, dont 80% représente des emplois saisonniers. Toutefois depuis 2004 une diminution de ces offres est constatée.

- Activités industrielles.

En Pays Midi-Quercy, les activités industrielles sont essentiellement composées de **petites unités : 80% de l'ensemble des établissements industriels emploient moins de 10 salariés** ; même si 17 entreprises de plus de 50 salariés sont implantées sur le territoire.

Des **différences notables** demeurent dans le secteur industriel entre **l'ouest et l'est du Pays**. Les implantations se concentrent surtout sur les cantons de Caussade et de Nègrepelisse. A contrario, les cantons de l'Est se trouvent confrontés à la fermeture de certaines activités. C'est notamment le cas de la cimenterie « LAFARGE » à Lexos qui a fermé ses portes dans les années 90.

Aujourd'hui, l'industrie traditionnelle s'efface pour laisser place à un appareil productif tourné vers la production de biens intermédiaires et de biens d'équipement.

Toutefois, les entreprises de soudure, métallurgie sont en développement et ont des besoins de main d'œuvre qualifiée.

- Secteur commercial et artisanal

Les entreprises artisanales du territoire représentent 21% de l'artisanat du département.

Le territoire est composé d'un maillage important de TPE (Très Petites Entreprises) commerciales, artisanales et de services, en majorité dans les secteurs traditionnels suivants :

- les métiers de bouche : commerces alimentaires et restaurants
- le bâtiment : près de 50%.

Pour ces entreprises, de véritables besoins d'accompagnement et d'aide dans la gestion du personnel ont été identifiés.

Le bâtiment reste le secteur de l'artisanat qui offre le plus d'emploi sur ce territoire. En 2007, ces offres représentaient 11% de l'offre totale (81 CDI et 64 CDD). Ces offres progressent par rapport aux années précédentes, et représentent un pourcentage des offres d'emploi plus élevé que pour l'ensemble du département.

Une étude sur les TPE conduite par l'ADEFPAT est actuellement en cours, dans le cadre d'un projet de coopération LEADER + avec les Pays Midi-Quercy et de l'Albigeois et bastides pour recenser les besoins en recrutement, en formation et en transmission des entreprises locales.

D'après les données du répertoire des métiers, **110 créations ont été comptabilisées dans le secteur de l'artisanat en 2006** (sur environ 900 immatriculations), ainsi que 13 reprises et 71 rachats. Le nombre d'entreprises artisanales évolue à la hausse depuis plusieurs années (+42 entreprises en 2006 et même tendance pour 2007), en majorité dans le bâtiment (+ 26), le travail des métaux (+ 9 entreprises), le transport, les réparations et les services (+ 9 entreprises).

Toutefois, 23% des entreprises créées en 2006 se sont radiées dans les deux ans ; et la moitié se situe dans le secteur du bâtiment. Selon les données de l'étude réalisée par la MCEF¹, ces échecs s'expliquent souvent par un « réel manque d'expérience professionnelle, des projets peu construits et peu réfléchis ».

Au total, 211 artisans ont plus de 55 ans. Leur répartition est quasiment égale dans tous les secteurs exceptés dans les transports, la fabrication et les autres services. Les plus de 55 ans représentent 22% des chefs d'entreprises ; 27% pour l'ensemble du Tarn-et-Garonne. Néanmoins, cette population est moins vieillissante que dans le reste du département.

Pour ce qui concerne ses ressortissants, la Chambre de Commerce et d'Industrie enregistre :

- **100 créations d'entreprises en 2006** (sur environ 800 immatriculations) dont 34% dans le commerce de détail, 27% dans le transport et les services ;
- **35 reprises** dont un tiers dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.
- 91 radiations, enregistrées la même année.

La CCI note un taux de maintien des porteurs de projets/créateurs d'entreprise à trois ans trop faible (30 à 50% de taux d'échec).

Malgré un réel dynamisme sur ce territoire au niveau de la création d'activité, l'ensemble des secteurs d'activité est touché par une certaine fragilité quand à la pérennisation des activités nouvelles.

¹ MCEF du territoire du Midi Quercy, *Eléments de diagnostic Emploi Formation*, 2008.

- Secteur sanitaire et social

Une étude sur la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) menée auprès des établissements médico-sociaux du territoire révèle des **besoins importants de personnel qualifié** dans ce secteur, lié aux projets de créations et d'extensions d'établissements. Les besoins sont évalués autour de 124 ETP dans les deux ans à venir (55 AS, 23 ASH, 11 IDE).

Par ailleurs, l'étude fait apparaître un 'vieillissement aggravé' de la population salariée actuelle d'ici 5 ans.

- Activités touristiques

- *La constitution et l'organisation de l'offre*

La destination

- *Un ensemble naturel paysager et patrimonial riche et préservé*

L'activité touristique en Midi-Quercy se développe sur un ensemble de qualités naturelles emblématiques que forment les espaces préservés des vallées de l'Aveyron et du Viaur, certaines zones des Causses du Quercy et d'autres zones humides nombreuses (lac du Gouyre vallée de la Lère, vallée de la Bonnette, vallée du Lemboulas ...). C'est aussi la présence en son sein de cités historiques au patrimoine architectural remarquable et la proximité de sites notoires tels les bastides de l'Albigeois et les Châteaux perchés du Rouergue qu'une forme de tourisme contemplatif s'est développé allant de paire avec des pratiques d'itinérance accrues.

- *Un contexte et un environnement porteur*

La position géographique du secteur lui confère un bassin de clientèle potentielle assez large : proximité de **l'aire urbaine** toulousaine (à moins d'une heure avec plus de 900 000 habitants – données INSEE « sans doubles comptes ») qui offre au territoire une position stratégique en matière de tourisme de court séjour et proximité de Montauban avec ses **51 855 habitants**.

Nombreux nouveaux arrivants s'installent dans la partie occidentale du territoire tandis que dans sa partie Est, ce sont plus de **13 000 lits disponibles en résidence secondaire (plus de 69% de la capacité totale d'accueil du pays)**, ce qui confère d'autres potentiels de développement du tourisme et des loisirs dans l'économie résidentielle du pays.

De plus, ce territoire est **limitrophe de 3 départements** tels le Lot, l'Aveyron et le Tarn qui bénéficient d'une notoriété touristique avérée.

Une bonne desserte routière renforce les conditions d'accessibilité de l'offre touristique de la RN 20 à l'A20.

Enfin, et en justifient les études clientèles mises en place par le comité régional du tourisme de Midi-Pyrénées, **l'identité sud ouest renvoie à des valeurs reconnues d'authenticité, de convivialité** ; traits saillants que l'on retrouve aussi sur notre territoire.

De plus, la volonté de préserver les paysages dote le territoire d'un atout dans le développement d'une forme de tourisme raisonnée.

L'hébergement

- *Volume d'hébergements : une fonction touristique forte*

Le territoire présente une capacité totale de 5680 lits marchands et de 13 000 lits non marchands.

Pour 20% de la population départementale, le pays renferme **45% des capacités totales d'accueil départementales**.

La formule d'hébergement la plus importante est **l'hôtellerie de plein air** qui représente environ 69% de l'offre totale marchande, au détriment de l'hôtellerie (6%).

Peu de gîtes de groupe de grande capacité d'accueil et de qualité existent sur le territoire, à l'encontre d'une politique d'accueil sur le secteur « pleine nature ».

- Adéquation et positionnement de l'offre : une qualification en cours

Le taux d'occupation de l'hôtellerie de plein air en Tarn-et-Garonne est le plus faible de Midi-Pyrénées même si en 2005 on a pu constater une forte progression de l'occupation par les clientèles étrangères (+20%) qui semblent être de plus en plus attirées par le territoire.

Ce positionnement est, selon « *l'année touristique en Midi-Pyrénées 2006 – INSEE* » à mettre en relation avec la très faible proportion d'établissements HPA engagés dans une démarche « camping qualité » (là aussi le plus faible taux au niveau régional soit 21% sur l'ensemble des campings).

Sur le pays, sur 21 campings, seul 1 est engagé dans la démarche « Camping Qualité ». Cependant, les classements 3 étoiles ne sont pas isolés. Aussi, on observe ces dernières années nombreux projets de modernisation sur l'HPA.

A contrario, nombreux meublés et chambres d'hôtes labellisés Clévacances ou Gîtes de France se sont engagés dans la démarche régionale « Art de vivre » dans l'objectif de valoriser leur établissement dans le respect de l'identité architecturale et environnementale immédiate du site ou présentent des niveaux de classement très élevés (3 à 4 épis ou clés)

➤ *Les clientèles : typologies et attentes*

Avec comme activité centrale la découverte des paysages et des sites (ces derniers reconnus par 80% des clientèles comme étant l'atout majeur du pays lors d'une enquête sur les pratiques des clientèles faite en 2005/2006), les déplacements touristiques en Midi-Quercy sont fréquents, dirigés et concentrés autour des Gorges de l'Aveyron, du Rouergue à l'Albigeois.

A ces visites, s'associe pour les clientèles « couples » un tourisme gastronomique avec une demande accès sur la découverte d'établissements de qualité.

Aussi, un tourisme de séjour est présent autour de zones « vertes » avec des pratiques variées allant de la baignade à la détente en passant par l'agritourisme. Ils concernent plus précisément les familles, en hébergement marchand et non marchand.

Cependant, **les relations que les clientèles avec le territoire sont très diversifiées** : résidents secondaires, itinérants et excursionnistes en transit, urbains de proximité, séjournants traditionnels et pratiquants de Sports de nature, tous appellent à une appréhension attentive et ciblée du développement de l'offre touristique.

➤ *Les activités récréatives et culturelles*

- Les activités de pleine nature : une dynamique économique et sociale à pérenniser

La configuration géologique du territoire, notamment dans sa partie orientale a favorisé le développement de pratiques libres et fédérées d'activités telles l'escalade, les activités d'eaux vives, la spéléologie, l'équitation...

Parallèlement, ce sont aussi des logiques sociales et économiques (proximité de forts bassins de population) qui ont favorisé le développement d'autres pratiques plus diffuses (randonnée pédestre, pêche) sur l'ensemble du territoire.

Certaines classes d'activité ont pu voir leur **nombre de licenciés augmenter, notamment les activités nautiques** (+ 190 % grâce à l'activité canoë-kayak selon l'étude réalisée par la DDJS 82/2007).

Aussi 20% des clientèles touristiques (résultats enquête clientèles 2005/2006) interrogées sur Midi-Quercy en période estivale déclarent avoir fait du canoë-kayak en pratique libre durant leur séjour et le nombre d'entreprises de location de canoë-kayak a sensiblement augmenté ces dernières années notamment autour de Saint Antonin Noble Val.

Parallèlement on dénombre sur le territoire nombreux événementiels, pratiques avides d'espace et génératrices de flux parfois considérables, souvent en moyenne saison (printemps/automne) faisant la promotion sur un ou plusieurs jours d'activités de pleine nature telles le VTT, la randonnée mais encore le canoë-kayak.

Le développement de ces activités, qui concourent en effet à développer la notoriété du pays à une échelle régionale sur la thématique « pleine nature » démultiplie aussi les enjeux corollaires (pression sur le milieu, conflits d'usages...).

La randonnée reste la première demande touristique exprimée par les clientèles sur des salons et au sein des offices de tourisme. Le nombre de licenciés dans certains clubs a connu aussi une vive augmentation.

L'offre en terme d'itinéraires de randonnées s'est aussi structurée par le dynamisme des Communautés de Communes exerçant leur compétence ainsi que par la création de l'itinéraire GR-de pays MQ et l'édition de son topoguide en 2007.

Cependant, on remarque que les pratiques des clientèles sont majoritairement tournées vers des offres peu marchandes comme la location de matériel sans prestation d'encadrement.

Si les acteurs de cette filière restent profondément individualistes, progressivement, on observe l'émergence d'actions collectives entre acteurs associatifs, fédéraux et professionnels, spontanées ou organisées visant :

- La recherche de moyens de pérennisation des sites de pratiques
- La mutualisation des moyens de transport
- L'organisation d'événementiels.

- La découverte des patrimoines : émergence d'une offre éco-touristique

Si les patrimoines naturels et culturels fondent les atouts du territoire, il n'en demeure pas moins que les actions de médiation restent isolées, avec des prestations de visites et de découverte peu qualifiées.

Cependant, des opérations de valorisation du patrimoine basées sur des supports de médiation écrits et matériels se développent autour de zones préservées ou reconnues comme emblématiques de type parcours d'interprétation et livret découverte, accessibles gratuitement.

S'ils constituent de véritables outils de sensibilisation des publics à la connaissance du patrimoine local, la recherche de cohérence et de complémentarité de cette offre qui favorise leur mise en réseau et le déploiement d'une offre d'animations et de services associés sont encore faibles.

- Agritourisme et tourisme technique

Aujourd'hui, plus de 43 exploitations (état des lieux des OT) en Midi-Quercy ont diversifié leur activité de production par la vente directe au consommateur. Seules 3 proposent de l'hébergement et une seule un service de restauration de type ferme-auberge et 18 d'entre elles se sont rapprochées du réseau organisé Bienvenue à la ferme. A l'échelle régionale, le département de Tarn-et-Garonne est celui qui dispose du plus grand nombre d'exploitations proposant un service de vente directe au consommateur. Il est toutefois en dernière position sur l'offre en hébergements membres de réseaux organisés.

Aussi, nombreux produits sont inscrits dans des démarches de qualité (AOC, AOVDQS, AB...).

La valorisation des savoir-faire associés aux productions reste isolée, mise en place par chaque producteur dans le cadre des visites d'exploitation, de chais... Ce sont de nombreux savoir faire techniques et artisanaux qui spécifient notre territoire notamment ceux liés à la filière chapelière.

Aujourd'hui, la qualité et la sécurité de l'accueil dans nombreux ateliers dignes d'intérêt ne sont pas assurés tout autant que la mise en réseau de ces sites thématiques.

➤ *L'emploi et l'économie touristiques*

La fréquentation touristique dans le Pays se situe dans une fourchette de 1 000 000 à 1 100 000 nuitées, soit 28% de la fréquentation du Tarn-et-Garonne.

L'estimation approximative des dépenses générées par les touristes en séjour sur le territoire est de 4Md'euros durant le mois de juillet et août 1999.

Le tourisme représente un réel secteur économique qui, selon l'INSEE génère 418 emplois soit 3% de l'emploi total du pays (contre 2% sur le département) sur le territoire dont 28% dans la restauration, 20% dans les transports, 17% dans les hôtels, 14% dans les autres hébergements touristiques et 10% dans les cafés.

• Situation de l'emploi et accompagnement en matière d'emploi

Dans les années 1990, l'emploi salarié du secteur privé et semi-privé a augmenté de près de 10% dans le Pays de l'Est Tarn-et-Garonnais. Pourtant, tous les secteurs n'ont pas évolué de façon similaire.

En effet, dans l'industrie manufacturière et le bâtiment, l'emploi a baissé respectivement de 14% et 10%. En revanche, il a progressé de 25% dans l'appareil commercial et de 72% dans les services.

Les services aux particuliers dans le domaine de la santé et de l'action sociale constituent donc l'élément moteur de la création d'emploi.

L'emploi salarié se concentre en majeure partie à Caussade où l'on trouve les principaux établissements, tant industriels que commerciaux.

L'importance grandissante des demandeurs d'emploi de longue durée est aussi une composante structurelle.

L'augmentation du chômage a entraîné une détérioration des conditions de vie chez certains ménages principalement sur les cantons ruraux de Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val.

Cette disparité géographique est également confirmée par la différence de revenu annuel moyen entre les foyers fiscaux des cantons proches de Montauban et ceux des cantons ruraux isolés de Caylus, Saint-Antonin-Noble-Val et Molières.

➤ *Caractéristiques de la demande d'emploi au 30/06/2007 :*

A cette période, le taux de chômage sur le territoire du Midi-Quercy représente 8,7%. Il est supérieur au taux régional (8,1%), mais est inférieur au taux départemental.

Au total, on comptabilise 1 416 Demandeurs d'Emploi toutes catégories dont 1 129 sont inscrits en catégorie 1.

La baisse du chômage constatée sur un an (2006-2007) est moins significative qu'au niveau régional (-7% contre 10% en Midi-Pyrénées).

Eléments à retenir :

- ↳ 35% des Demandeurs d'Emploi inscrits en catégorie 1 n'ont aucune qualification ;
- ↳ Le chômage des jeunes de - 26 ans représente 19%, il est en augmentation alors qu'on constate qu'il baisse au niveau régional (hausse de 2,3% contre une baisse de 7% en Midi-Pyrénées ;
- ↳ La part des femmes et des jeunes reste plus faible que sur l'ensemble du département ;
- ↳ La part des Demandeurs d'Emploi de plus de 50 ans est en revanche bien plus élevée (de près de 4 points) ;
- ↳ La part des Demandeurs d'Emploi de longue durée, 28%, est également plus élevée qu'au niveau départemental ;
- ↳ La part que représente les publics dits « prioritaires » est considérable, près de 42% (contre 30% au niveau départemental).

➤ *Caractéristiques de la population jeunes (données de la Mission Locale 2006)*

Sur la population jeune reçue par la Mission Locale (541 en 2006), on constate un **nombre élevé de jeunes de très faible niveau de formation :**

- plus de 40% à un niveau inférieur à la 3^{ème} (le plus fort pourcentage régional)
- plus de 70% n'ont aucune qualification ou diplôme.

55% des jeunes accueillis sont des femmes, bien qu'elles soient globalement d'un niveau de formation supérieur à celui des hommes, elles rencontrent plus de difficultés à accéder à un emploi durable ;

Les solutions professionnelles mises en œuvre via l'**accompagnement Mission Locale** sont les suivantes :

- sur 541 accueils réalisés par la Mission Locale, 27% ont pu obtenir une solution d'emploi « durable » (CDI, CDD de 6 mois ou contrat en alternance) ;
- 40% ont accédé soit à 1 CDD, Intérim ou contrats aidés ;
- 18% ont accédé à une action de formation ou d'orientation.

L'absence de mobilité reste un frein dans la construction de parcours, elle concerne essentiellement les jeunes éloignés des axes routiers ;

Le public accueilli est globalement peu autonome qui nécessite un accompagnement plus long. Nécessité de mettre en place des étapes de construction de projet, de remise à niveau et d'acquisition des compétences pour se positionner sur les offres du secteur marchand.

➤ *Publics dits « prioritaires »*

Les personnes reconnues travailleurs handicapés :

La typologie du public reconnu travailleur handicapé suivi par les services Cap Emploi et SAS (Service Action Sociale) de l'ADIAD est la suivante :

Pour rappel, au 31/12/07, les Travailleurs Handicapés représentent 17% de la population Demandeurs d'Emploi. L'augmentation du nombre de Travailleurs Handicapés sur une année est particulièrement significative.

A la même date, 177 Travailleurs Handicapés étaient accompagnés par les services de l'ADIAD dont 42% présentent d'importants freins sociaux à leur insertion professionnelle.

Avec 44% de femmes accompagnées à l'ADIAD, la proportion est beaucoup moins importante que les moyennes départementales et régionales.

A contrario, près de la moitié du public a plus de 45 ans et plus d'un quart est âgé de plus de 50 ans, soit deux fois plus que les moyennes départementales et régionales.

Les personnes reconnues Travailleurs Handicapés cumulent des problématiques transversales (faible niveau de qualification, mobilité réduite, isolement...).

Les bénéficiaire du RMI :

Au 31/07/07, 871 bénéficiaires du RMI sont comptabilisés sur le territoire Midi-Quercy. Leur nombre connaît une augmentation constante depuis 2005. Seuls 20% est inscrit à l'ANPE et seulement 25% des bénéficiaires ont signé un contrat d'insertion avec un travailleur social. Cela révèle une précarité réelle de ces publics qui nécessitent en amont d'un parcours d'insertion, d'un accompagnement social soutenu.

➤ **La formation initiale et professionnelle**

La formation du 2nd degré :

La population scolarisée dans le 2nd degré représente 2 920 élèves dont 40% est inscrit en lycée (lycée professionnel inclu).

Au niveau des structures scolaires, le territoire Midi-Quercy offre une panoplie complète répondant à un enseignement « de proximité ». Ceci est vrai pour les collèges, mais l'offre de formations professionnelles est concentrée sur les métiers de la maintenance, de l'électrotechnique, des services aux personnes et de la vente secrétariat.

L'examen des données de l'orientation fait apparaître un fort taux d'échec qui se traduit par des redoublements et une orientation précoce d'un grand nombre d'élèves avec pour conséquence des niveaux de qualification très faibles. Les taux d'orientation vers l'enseignement professionnel à l'issue de la classe de 3^{ème} est nettement plus élevé qu'au niveau académique.

L'apprentissage :

En 2007, 147 contrats d'apprentissage pour l'artisanat ont été conclus sur le territoire. 166 apprentis ont trouvé une entreprise basée sur ce territoire. Le secteur du bâtiment reste celui qui utilise le plus cette mesure (48% des contrats). Ce sont ensuite les métiers de bouche et de restauration qui avec 28% des contrats signés dans ces secteurs embauchent le plus d'apprentis.

Dans le cadre du dispositif « bourse de l'apprentissage », sur le territoire Midi-Quercy, 25 jeunes hommes et 15 jeunes femmes se sont inscrits dans ce dispositif. En matière de demandes de contrats d'apprentissage, le territoire est largement sous-représenté.

L'offre dans le dispositif « bourse de l'apprentissage » :

Au 31/12/2007, 21% des offres du département proviennent du territoire Midi-Quercy. 15 ont été satisfaites et 15 sont toujours en cours (soit 42%). Bien que 43% des offres sur le secteur ont été pourvues (3,5 points de moins que le département) beaucoup d'entreprises du territoire Midi-Quercy voient leur recherche d'apprentis ne pas aboutir.

En parallèle, très peu de jeunes du territoire Midi-Quercy sont inscrits dans la bourse.

➤ **La formation continue professionnelle (financée par la Région)**

Une sous-représentation du nombre de personnes formées issues du territoire Midi-Quercy :

Du 1/09/2006 au 30/06/2007, 220 personnes ont pu bénéficier d'une formation contre 1 787 sur l'ensemble du département du Tarn-et-Garonne, soit 12% seulement.

Les bénéficiaires des dispositifs de formation sont les suivants :

- les femmes représentent 60% des personnes formées (proportion égale à la moyenne départementale)
- les jeunes accèdent en moins grand nombre à la Formation Professionnelle Continue sur le territoire Midi-Quercy. En effet, ils représentent 28% des personnes formées contre 36% au niveau départemental.
- 20% des personnes formées bénéficient d'un accompagnement spécifique (RMI / TH).

Les stagiaires se sont formés :

A 19% sur le territoire du Midi-Quercy, à 11% sur Toulouse et son agglomération, à 81% dans le département du Tarn-et-Garonne, à 10% dans les autres départements de Midi-Pyrénées hors Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne.

La faiblesse du nombre de personnes formées sur le territoire s'explique par l'insuffisance de l'offre de formation existante sur place ; qui elle-même s'explique par un potentiel humain insuffisant.

28% des stagiaires issus du territoire du Midi-Quercy se sont orientés vers des actions d'orientation et de validation de projet.

Peu d'accès individuel (dispositif Région de demande individuelle de formation) ont été mobilisés sur ce territoire.

Il est nécessaire d'accentuer l'information sur l'offre de formation hors département et sur les possibilités de prise en charge de la formation.

Les bilans de compétences et la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) :

En 2007, 18% des personnes reçues en bilan et VAE proviennent du Midi-Quercy.

116 personnes ont bénéficié d'un bilan de compétences. 43% d'entre elles sont salariés et 57% sont Demandeurs d'Emploi (DE) alors qu'en moyenne, la part que représente les DE est beaucoup plus grande.

81 personnes ont bénéficié d'un accompagnement VAE (part équivalente entre les salariés et les DE). On constate que les femmes ont beaucoup plus recours à la VAE afin de se positionner au mieux sur le marché.

Il est nécessaire de développer l'information sur les droits à la formation (DIF et CIF) et la VAE.

1.7 Les équipements, les services et les déplacements

- Les équipements et les services

7 communes (Caussade, Caylus, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val, Laguépie, Molières et Monclar-de-Quercy) peuvent se prévaloir de « **pôles de services intermédiaires** » qui offrent une gamme élevée de services parmi lesquels le collège, la librairie, la banque, ou encore les services liés à la santé. La plupart de ces pôles sont chefs-lieux de cantons.

Le territoire compte également 7 « **pôles de proximité** » (Réalville, Montpezat, Montricoux, Septfonds, Puylaroque, Varen et Parisot). Ceux-ci relient les pôles de services intermédiaires en offrant à la population les équipements les plus courants (poste, boulangerie, boucherie, etc.).

Le territoire est donc globalement bien pourvu en commerces et services. Parmi les 44 communes constituant le Pays, 24 disposent d'au moins cinq équipements correspondant à la gamme de base (bureau de tabac, épicerie, école primaire).

Cependant, certaines communes à dominante rurale pâtissent d'une **raréfaction ou d'une disparition de quelques-unes de ces structures de base**. La disparition de commerces et services contribue à accroître, dans certains endroits, la distance moyenne d'accès à l'ensemble des équipements. C'est notamment le cas de la plupart des communes de l'Est du Pays Midi-Quercy.

Les **services appartenant à la gamme supérieure** (centre hospitalier, théâtre permanent, piscine couverte) restent rares ou inexistantes, malgré la présence d'un hôpital local à Caussade et Nègrepelisse.

- Dynamiques territoriales et mobilité : le Pays Midi-Quercy compte 5 bassins de vie au sens de l'INSEE

La notion « de bassin de vie » (développée dans le Rapport INSEE 2003 pour la DATAR) propose un découpage du territoire basé sur l'emploi et l'accès aux services. 5 catégories de services sont répertoriés : les services concurrentiels, les services non concurrentiels, les services éducation, services santé, emploi.

Selon cette étude, le Pays Midi-Quercy est composé de 5 bassins de vie dont 3 entièrement compris dans le périmètre du Pays (bassins de Caussade-Nègrepelisse-St-Antonin NV) et 2 autres partiellement compris (bassin du Villefranchois englobant le canton de Caylus / bassin de Montauban englobant le Quercy-Vert).

Cette étude met en exergue des grandes disparités au sein du territoire en particulier sur le temps moyen d'accès aux services et à l'emploi. Ainsi le bassin de vie de St-Antonin NV est particulièrement pénalisé sur ce point avec une moyenne variant entre 10 à 40 minutes en fonction des services.

Globalement on constate une **dépendance du territoire vis-à-vis des déplacements pour accéder aux services de bases et à l'emploi**, plus ou moins élevée en fonction du bassin de vie .

2. Historique des démarches de développement local engagées en Midi-Quercy

2.1 Les étapes et dates clés de la démarche de développement local sur ce territoire

Période	Territoire concerné	Procédures
Années 80 à 1995	Quasiment l'ensemble des cantons réparti sur 10 ans	Opérations groupées d'amélioration foncière (O.G.A.F.)
	Quasiment l'ensemble des cantons	Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.)
1990 à 1995	Le Quercy Caussadais Gorges de l'Aveyron	Contrat de station touristique Unité de séjours touristiques (UST)
1989 à 1996	9 communes traversées par l'Aveyron (+ 2 hors Midi-Quercy)	Contrat de rivière Aveyron (de Laguépie à Montricoux)
2000 à 2004	9 communes traversées par l'Aveyron et 8 communes traversées par la Lère	Contrat de rivière Aveyron Aval - Lère
1992 à 1996	16 communes dont Nègrepelisse, Caussade, Monclar	Programme LEADER I développement rural
1997 à 1999	L'ensemble du territoire d'étude « Pays »	Programme LEADER II développement rural
1997 à 2001	L'ensemble du périmètre divisé en trois contrats de terroir	Contrats de terroir
2000 à 2003	Quercy Caussadais SIVOM "Terrasses et Vallée de l'Aveyron"	1% Paysage de l'Autoroute A20
2000 à nos jours	Ensemble du territoire Midi-Quercy	Démarche en vue de la création du Pays Midi-Quercy Demande de création d'un Parc Naturel Régional (<i>non aboutie à ce jour</i>)
2001	Ensemble du territoire Midi-Quercy	Programme LEADER+ thème fédérateur « Valorisation des ressources naturelles et culturelles »
2002	Ensemble du Pays Midi-Quercy	Validation du périmètre du Pays par la CRADT Démarche SCOT engagée (<i>non aboutie</i>)
2003 à 2008	Ensemble du Pays Midi-Quercy	Création du Syndicat Mixte de Pays Réalisation d'études thématiques à échelle du Pays et renforcement des moyens humains associés (SMPMQ) : <i>Stratégie touristique</i> <i>Charte paysagère</i> <i>Diagnostic Habitat, cadre de vie, foncier</i> <i>Diagnostic énergies</i> <i>Charte culturelle</i> <i>PLIE</i>
2007-2008	Bassin de l'Aveyron dont Pays Midi-Quercy	Engagement des réflexions en vue de l'élaboration d'un Contrat de rivière sur l'Aveyron et ses principaux affluents
2008	Ensemble du Pays Midi-Quercy	Candidature proposée dans le cadre du programme LEADER 2007-2013
Mi 2008	Ensemble du Pays Midi-Quercy	Convention territoriale de Pays : volet territorial du CPER 2007-2013

2.2 La démarche de Pays en Midi-Quercy : historique, stratégie de Pays

- La construction du projet de Pays, de 2000 à 2002

- **2000 -2001 : étape 1, émergence du projet de Pays**

Depuis octobre 2000, les acteurs du Midi-Quercy ont mené une réflexion de fond sur le projet de territoire (orientations stratégiques à 10 ans) avec l'ensemble des acteurs. La première étape comprend **deux phases productives** :

- (1) Elaboration du bilan-diagnostic
- (2) Définition des enjeux, des objectifs, des pistes d'actions et premières modalités d'organisation

Pour réaliser ce travail, le territoire a bénéficié de l'accompagnement du cabinet *MC2*. **La concertation a été organisée, de la manière suivante :**

- **Constitution de (3) groupes de travail** dans chacun des terroirs (3 Contrats de terroir en Pays Midi-Quercy). Ces groupes se sont réunis lors d'un séminaire à Molière (avril 2001), puis en groupes de travail à Saint-Etienne-de-Tulmont (mai 2001) et à Saint Antonin-Noble-Val (juin 2001). Environ 100 personnes ont participé à ces premiers travaux. : élus, associations, administrations, professionnels et habitants.

- **4 réunions du comités de pilotage** ont permis de valider les travaux proposés en réunion et de travailler sur les deux principaux organes de vie du Pays : le **Conseil de Développement du Pays** et la **structure de droit public**.

- **3 réunions du comité technique** (rassemblant l'ensemble des techniciens du Pays) ont été organisées afin de préparer les réunions de travail.

- **1 note d'information** a été élaborée pour informer et sensibiliser les habitants à la notion de « Pays » (qui a été distribuée dans toutes les mairies en avril 2001). Ceux-ci ont également été informés de la démarche en cours par voie de presse (articles publiés dans 2 journaux).

- **1 site Internet** (www.info82/midiquercy.com) a été créé en mai 2001, avec une mise en ligne de l'ensemble des comptes rendus et rapports réalisés pour l'élaboration de la charte de Pays.

8 mois ont été nécessaires pour permettre à chacun de s'informer sur le Pays et de s'y investir.

Les réunions de bilan, de diagnostic et de prospectives ont permis une prise de recul sur les opérations passées ; d'avoir une vision partagée du territoire et un regard prospectif sur son avenir ; de définir des options stratégiques, de hiérarchiser les enjeux et de les traduire en plan d'actions ; de mobiliser les forces vives ; de dégager les premières pistes d'actions.

- **2001-2002 : étape 2, finalisation du projet et validation par la CRADT**

La deuxième étape du projet de Pays commence en novembre 2001 avec l'accompagnement réalisé par l'ADEFPAT. Cette étape a permis de valider la composition du Conseil de Développement du Pays et de le constituer ; d'élaborer la Charte de Développement Durable ; de la décliner en un premier programme opérationnel (2003 - 2006) support de la signature du Contrat de Pays ; d'initier la création du Syndicat Mixte, signataire du Contrat de Pays.

Le **dossier de périmètre définitif du Pays** (Charte de Développement Durable du Pays) a été validé en CRADT en **décembre 2002**. Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a été créé par Arrêté préfectoral le 7 janvier 2003.

- **Le Conseil de Développement du Pays**

Le CDD du pays est structuré en quatre collèges : socio-professionnels, syndicats salariés, associations, personnes qualifiées désignées par les EPCI. Au début de l'année 2001, sa composition était la suivante :

Collège 1, socio-professionnels (21 personnes) : Chefs d'entreprises, élus consulaires, FDCUMA, ASAI, Union professionnelle des artisans, Syndicats des vins du Quercy et du Melon du Quercy, MEDEF, Hopital, Maison de retraite de Nègrepelisse-Laguépie, ...

Collège 2, syndicats salariés (5 personnes) : CGT, FO, CFTC, CFDT, ...

Collège 3, associations (26 personnes) : FCPE, UDOTSI, UNIMATE 82, ADMR, AMPAH, Union Fédérale des Consommateurs de Tarn-et-Garonne, Société archéologique de Caussade, Fédération Départementale de la pêche et de la chasse, Comité Départemental de randonnée pédestre, Relais des gîtes de France, CFM Radio, Hôteliers plein air de Tarn-et-Garonne, Hôtelier restaurateur de Tarn-et-Garonne, Maison Paysanne de France, ...

Collège 4, personnes qualifiées (18 personnes) : M. PAJOT (Chercheur au CNRS en archéologie) ; M. VERNICK (Producteur télévision) ; Mme SERRA (Chargée de formation au CNFPT Toulouse) ; Mme DEMANGUE (Chargée de consommation à l'ARPE).

Dans le cadre de l'auto-évaluation du Contrat de Pays, une réflexion-prospective est engagée depuis fin 2007 sur la composition et le rôle du Conseil de Développement du Pays. Celui-ci est actuellement en cours de refonte et de renouvellement ; la nouvelle composition devrait être fixée d'ici le mois de juin 2008. Pour plus de détails, se reporter à au titre suivant 2.3. *La mise en œuvre de la stratégie du Pays : éléments de bilan, à mi-parcours.*

- La stratégie choisie à travers la Charte de Développement Durable du Pays

La stratégie du Pays se fonde sur 3 axes stratégiques majeurs, déclinés en 10 mesures :

Axe I : Ancrer le territoire dans son environnement

Mesure 1 Mettre en oeuvre une démarche de gestion durable du patrimoine naturel et culturel, élément fédérateur de l'identité du Pays.

Mesure 2 Développer activement les coopérations avec les territoires voisins

Mesure 3 Valoriser et maîtriser la relation de proximité avec Montauban

Mesure 4 Mettre en oeuvre un aménagement équilibré du territoire

Axe II : Equilibrer la démographie et favoriser la cohésion sociale

Mesure 1 Maîtriser et conforter l'attractivité démographique du territoire

Mesure 2 Veiller à la cohésion sociale et au développement d'une citoyenneté active

Mesure 3 Veiller à la cohésion sociale et au développement d'une citoyenneté active

Axe III : Promouvoir un développement économique durable

Mesure 1 Conforter le développement d'une agriculture durable

Mesure 2 Encourager le maintien et la création d'activités dans l'artisanat, le commerce, , les services, le tourisme et l'industrie

Mesure 3 Soutenir la création et le développement de l'emploi.

2.3. La mise en œuvre de la stratégie du Pays : éléments de bilan à mi-parcours

- Synthèse de l'auto-évaluation croisée réalisée sur le Contrat de Pays

- *Le point de vue des acteurs du Pays sur la mise en œuvre de la stratégie*

Les données qui suivent sont issues de la note de synthèse établie par B. BRUNET du cabinet SAPIE, rédigée à l'issue de l'auto-évaluation croisée.

Le point de vue des acteurs du territoire a notamment été recueilli lors de la journée d'autoévaluation qui s'est déroulée le 4 octobre 2007 en présence d'une cinquantaine de participants représentant les grandes catégories d'acteurs, parties prenantes du Contrat de Pays.

Dans un premier temps, les élus du territoire, les membres du Conseil de Développement, les techniciens du Pays et les techniciens partenaires du Pays ont donné, après en avoir débattu, une note d'appréciation à chacune des dix-huit questions destinées à appréhender les résultats de la politique conduite par le Pays.

Dans un second temps, les grilles de notation ont été superposées pour mettre en évidence les convergences ou les divergences dans le jugement apporté par chacun des groupes.

Les dix-huit questions ont alors été reprises en séance plénière afin que le débat permette à chacun de comprendre le point de vue de l'autre et à l'animateur de la journée d'en proposer une synthèse.

Les résultats de ces « regards croisés » sont présentés ci-après.

1/ Les points forts

Les aspects pour lesquels la politique mise en œuvre par le Pays a produit les résultats les plus satisfaisants sont les suivants :

- L'instance du Pays est ainsi plébiscitée pour la solidarité qu'elle a su mettre en œuvre vis-à-vis des collectivités qui le composent (question 1.6). Le Pays est considéré comme étant bien structuré, compétent, fédérateur. Les études globales et le niveau de réflexion qu'il impulse, tirent vers le haut l'exigence des projets de développement. Il convient cependant de rester attentif au fait que certaines communes continuent de se tenir délibérément en dehors de l'action du Pays, et que la mobilisation des élus communaux au sein du Syndicat Mixte semble s'être érodée au fil des années.
- L'amélioration du cadre de vie des habitants (question 2.5) constitue l'impact le plus visible et le plus apprécié de l'action du Pays. La prise en compte du paysage et les aménagements de villages préservent et confortent une qualité de vie considérée à juste titre comme un des principaux atouts du territoire.
- Il en est de même pour la protection et la valorisation des ressources naturelles et du paysage (question 2.6) pour lesquelles l'action du Pays est jugée déterminante. La charte paysagère, l'inventaire du patrimoine, la création du CPIE qui n'auraient sans doute pas vu le jour sans le Pays, illustrent particulièrement bien sa capacité d'action à l'échelle du territoire. Certains participants ont cependant indiqué que la cohérence de l'action du Pays dans ce domaine avec celles du Département et de la Région mériterait d'être améliorée.
- Mais c'est également la capacité du Pays à développer la coopération et la mutualisation des ressources entre ses acteurs et porteurs de projet (question 3.5) qui est plébiscitée. Le programme LEADER + a notamment contribué à rapprocher les acteurs au sein d'actions collectives. La mise en réseau des OTSI en est un exemple intéressant. D'autres actions pourraient être développées dans ce sens, par exemple une mise en réseau des employeurs, qui permettrait (en relation avec le PLIE) de développer une approche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle du territoire.
- Enfin la capacité du Pays à conforter la compétence, la réactivité et l'adaptabilité de ses acteurs (question 3.4) est majoritairement considérée comme forte, même si la question peut être posée de qui sont ces acteurs. Cet aspect constituera cependant un enjeu important pour la prochaine période de contractualisation, dans la mesure où les financements publics (notamment européens) seront moins importants et sans doute plus difficiles à obtenir. La capacité des porteurs de projet à diversifier leurs ressources et tendre vers l'autonomie sera alors déterminante.

2/ Les points positifs, mais qui posent question

Il s'agit de points pour lesquels les avis ont divergé ou donné lieu à débat, amenant à tempérer une vision trop positive, au regard de questions sur leur évolution ou sur les limites de l'action du Pays dans leur domaine :

- Ainsi la question de la gouvernance (question 3.6). S'il est indéniable que le Conseil de Développement a su prendre toute sa place dans la dynamique de développement du Pays et apporter son concours à la mise en œuvre de chacune des grandes actions transversales, les questions de sa représentativité et surtout celle de sa pérennité doivent être posées. Son fonctionnement repose en effet pour l'essentiel, sur le bénévolat et l'engagement d'une dizaine de personnes, représentant par ailleurs des associations ou structures acteurs du développement du territoire et bénéficiant du concours financier du Pays. L'élargissement et le renouvellement de l'équipe d'animation apparaît donc indispensable au maintien d'une dynamique de gouvernance équilibrée. La question des moyens (chargé de mission, indemnisation des frais) apparaît quant à elle indissociable de la relance du processus participatif.
- Pour ce qui concerne l'influence du Pays sur un aménagement du territoire qui favorise un accès équitable aux services (question 1.3) les participants d'accordent à estimer que le Pays fait (bien) ce qu'il peut au regard de ses compétences et moyens (site de proximité pour l'emploi, maison de services publics, petite enfance, culture...) mais qu'il ne peut pallier à la disparition des services publics.
- Concernant la capacité du Pays à conforter la cohésion sociale et les solidarités (question 2.4), si les actions concernant l'emploi (le PLIE), la culture (Hivernales du documentaire...) sont perçues comme favorables et relevant du Pays, les participants notent que pour ce qui concerne l'enfance (crèches, CLSH...) ou les personnes âgées (services à domicile) il s'agit de compétences et de moyens qui ne relèvent pas du Pays. Il n'empêche que la composante sociale et culturelle du projet de développement durable du territoire est considérée comme un point fort.
- Il en est de même pour la capacité du pays à sensibiliser les habitants aux enjeux de la dimension environnementale du développement durable (question 3.2). Il semble que les habitants de Midi Quercy soient plus motivés que dans le reste du département pour ce qui concerne les économies d'énergie ou le tri des déchets. Mais là aussi les moyens du Pays sont limités au regard des campagnes nationales de communication.
- Enfin, concernant l'impact sur la cohésion sociale de la volonté d'offrir à tous les habitants le meilleur accès aux ressources culturelles (question 3.3), considéré comme encore faible du fait de la récente mise en œuvre des préconisations du diagnostic culturel, les participants s'accordent à juger ce point capital et à souhaiter que le travail engagé soit poursuivi lors du prochain Contrat de Pays.

3/ Les points faibles

Il s'agit des questions qui ont donné lieu à une convergence d'avis négatifs et qui soulignent soit les limites de la capacité d'action du Pays, soit un point pour lequel tout resterait à faire :

- Ainsi la capacité du Pays à réduire les déséquilibres en termes d'aménagement de son territoire (question 1.2) est jugée faible. Certes les financements mobilisés par le Contrat de Pays ont permis aux communes les plus excentrées de réaliser de nombreuses actions, mais les handicaps structurels liés à l'enclavement géographique, à la déprise économique (Lexos) ou encore à la disparition des services publics ne peuvent être compensés à l'échelle du Pays qui n'en a ni la compétence, ni les moyens. Il conviendrait cependant d'affiner les critères ou les indicateurs qui permettent d'estimer qu'un territoire est défavorisé. Ainsi l'existence de problèmes sociaux (précarité, populations en difficulté...) dans certaines parties du territoire plus favorisées par la géographie peut venir tempérer l'appréciation de la situation défavorisée des territoires plus excentrés.
- Par contre, concernant la capacité du Pays à sensibiliser ses habitants quant à son existence et à son rôle (question 3.1), considérée par tout le monde comme un échec, la question se pose de savoir quelle importance il faut y accorder. On pourrait considérer en effet qu'il n'est pas indispensable que les habitants sachent ce qu'est le Pays, pourvu que les enjeux soient partagés et que les actions impulsées par celui-ci (pour la plupart, mises en œuvre par les communautés de communes), soient efficaces. La question devra cependant être posée de la cohérence et de la lisibilité de l'action publique territoriale pour les habitants. Ne faudrait-il pas envisager un support de communication commun aux EPCI et au Pays ?

4/ Les points qui demandent à être améliorés

Il s'agit des questions pour lesquelles les groupes ont estimé à des degrés divers que les résultats étaient notoirement insuffisants ou que l'engagement récent des actions ne permettait pas encore d'en apprécier l'impact, mais que quoi qu'il en soit elles nécessitaient d'être reprises, encouragées et développées à l'avenir :

- Ainsi la capacité du Pays à développer une économie durable (question 2.3) est considérée par tous les groupes sauf celui des élus, comme un point faible. Rien de structuré n'a encore été entrepris dans ce domaine. Le développement d'une économie et d'emplois de services (éventuellement adossée à une stratégie d'accueil de nouveaux actifs), alimentés par la fonction résidentielle du territoire peut elle constituer la seule perspective pour le Pays ? A contrario la multiplication des zones d'activité accueillant essentiellement des entreprises logistiques (peu créatrices d'emplois) ou de stockage (projet Dyneff), le long du principal axe routier ne comporte t-elle pas le risque d'un déséquilibre (notamment fiscal) encore plus grand entre les différentes parties du Pays ? Ne faudrait-il pas chercher à développer de manière volontariste des activités de production liées aux énergies renouvelables ? Autant de problématiques qu'il conviendra de prendre en compte dans l'élaboration du prochain contrat avec en filigrane la question de la fiscalité et l'hypothèse d'une taxe professionnelle unique.
- Concernant l'action du Pays pour encourager le développement d'une agriculture durable (question 2.1), les participants s'accordent à noter une réelle volonté de faire. Ainsi l'encouragement des démarches collectives (CTE / CAD), les réflexions sur la gestion de l'eau, l'encouragement au développement du « Bio » et des circuits courts attestent d'une préoccupation partagée. Cependant l'agriculture en Midi Quercy est comme ailleurs soumise aux impératifs d'un marché mondial et de la politique agricole commune. A tout moment les impératifs économiques peuvent amener les agriculteurs à faire des choix différents. Il conviendra donc que le Pays soit particulièrement attentif aux évolutions à venir, tout en se disant qu'il n'y aurait aucune raison pour que son agriculture fonctionne comme un îlot protégé, coupé du reste du monde.
- Quant au tourisme et à la capacité du Pays à en favoriser également un développement « doux » ou durable (question 2.2) tout le monde est d'avis que la réflexion est en bonne voie. La politique du Pays en matière de tourisme qui s'est progressivement affinée au cours des deux premières années (volonté d'un tourisme maîtrisé) est entrée depuis un an dans une phase qui affiche clairement ses objectifs pour un tourisme diffus, diversifié, privilégiant les activités de pleine nature, la découverte du patrimoine, l'écotourisme... Encore faudra t-il que ces objectifs se transforment en offres concrètes et que celles-ci trouvent leur clientèle.
- Enfin concernant la capacité du Pays à préserver l'équilibre entre les fonctions économique, résidentielle et environnementale de l'espace (question 1.1), les différents acteurs confirment le fait que la prise de conscience de l'importance de l'enjeu progresse. En atteste le nombre significatif de PLU qui dénotent la volonté des communes concernées, d'avoir une vision stratégique de l'aménagement de leur espace. Le charte paysagère a également constitué un facteur de prise de conscience. Cependant, toutes les communes loin s'en faut, ne sont pas encore convaincues du danger que représente pour l'avenir, l'opportunisme en matière d'urbanisme. Il y a donc là un point sur lequel il importe que le Pays continue de développer une action pédagogique et d'incitation envers tous les acteurs concernés.

5/ Les points controversés

Il s'agit essentiellement des deux questions portant sur les solidarités intercommunales. Pour certains participants le Pays n'a aucune influence sur un problème qui ne relève pas de sa compétence, pour d'autres la dynamique qu'il impulse a au contraire un effet bénéfique :

- Ainsi à la question de savoir si l'action du Pays a contribué à développer la solidarité entre les communes et leurs EPCI (question 1.4), les uns répondent que les antagonismes demeurent, malgré l'intégration statutaire de nouvelles compétences intercommunales tandis que les autres démontrent que la réflexion conduite globalement au niveau du Pays permet à certaines communautés de communes de favoriser grâce à la solidarité, un développement différencié qui tienne compte des caractéristiques de chaque commune (exemple de Bruniquel qui privilégie la préservation de son site au profit de tout le territoire, et bénéficie pour cela d'aides de l'EPCI pour faire face à ses besoins d'équipement). Quoi qu'il en soit, il apparaît bien que le projet de développement durable du territoire n'est réalisable que dans le cadre d'une solidarité toujours plus grande entre les collectivités qui le composent.

En ce qui concerne l'impact du Pays sur la fracture (ou en tous cas sa perception !) entre la partie du territoire irriguée par l'A20 ou la proximité de Montauban et celle plus rurale, pénalisée par son enclavement (question 1.5), les uns ont le sentiment que la question ne se pose plus, tandis que les autres pointent la persistance, voire le creusement des inégalités fiscales. Au delà de ce débat sans doute stérile, les réponses à l'ensemble des questions de l'évaluation ont largement démontré la réalité de la solidarité de l'action du Pays vis-à-vis de toutes les composantes de son territoire. Il n'en reste pas moins que l'effort doit être poursuivi et que la question d'une mise en commun de la fiscalité professionnelle devra un jour être reposée. »

➤ **Bilan- perspectives sur le Conseil de Développement du Pays (CDD)**

Les éléments de bilan sur le fonctionnement du CDD sur la période 2002-2007

Plusieurs constats ont été établis en concertation avec les membres du Conseil de Développement du Pays :

- *Depuis l'élaboration de la Charte de Pays, les fonctions du Conseil de Développement sont les suivantes :*

Le CDD participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des diverses thématiques du Pays (charte paysagère, charte culturelle du Pays, Diagnostic Habitat, cadre de vie, foncier..) ; aux comités de pilotage et groupes de travail mis en place par le Syndicat Mixte. Il contribue fortement à la politique de communication du Pays.

Il participe aux réflexions sur le développement économique menées avec le Pays, les Communautés de Communes et les communes.

Il donne son avis sur l'ensemble des projets présentés en Comités de programmation Pays LEADER+.

Par ailleurs, il s'autosaisit de questions ayant un lien ou une incidence sur le territoire et propose des objets d'études (par exemple, l'élaboration d'un diagnostic enfance - jeunesse)

Plus généralement, il constitue un lieu d'échanges, d'écoute, et d'apprentissage du concept de développement durable.

- *Le fonctionnement du CDD s'appuie sur 6 commissions : 3 commissions thématiques et 3 commissions géographiques ainsi que sur une équipe d'animation.*

Les commissions thématiques correspondent aux 3 axes de la Charte de Pays. Elles se réunissent régulièrement et sont ouvertes aux acteurs concernés, selon les thématiques abordées. Les commissions géographiques se réunissent selon les nécessités.

Les animateurs et rapporteurs des commissions constituent l'équipe d'animation du CDD.

Le fonctionnement du CDD est résumé dans le schéma des acteurs du Pays Midi-Quercy (titre 3.1., schéma no 2).

- *Quels ont été les résultats obtenus ?*

La participation, parfois majoritaire, aux groupes de travail et autres comités permet de mettre à l'actif du CDD une bonne part des actions et orientations générées par ces derniers. Le fait d'avoir été associé à tous les comités et d'avoir fait évoluer des situations et des attitudes par une libre expression du CDD dans ces assemblées, a permis de faire prendre en compte les positions de ce Comité sur plusieurs thématiques : la charte paysagère, l'habitat, les énergies, l'enfance-jeunesse, le projet culturel de Pays.

A titre d'exemple le CDD a participé aux réunions de travail organisées dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de Plans Locaux d'Urbanisme et veillé à la prise en compte, dans ces documents, des préconisations de la charte paysagère ; en lien avec les outils développés par le Syndicat Mixte du Pays sur ce thème.

- *Quels sont les moyens dont le CDD dispose pour fonctionner ?*

Une convention avec le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy détermine les moyens affectés à son fonctionnement. Ils représentent un coût annuel d'environ 10 000€(hors coût des personnes du SM PMQ mobilisées), permettant de :

- disposer d'un appui logistique (secrétariat, envois postaux..)
- réaliser des documents de communication
- louer une salle de réunion permanente équipée en informatique
- prendre en charge certains frais de déplacements (hors Pays MQ) et de formation (par exemple, formation collective sur les PLU).

Les chargés de mission du Pays participent régulièrement aux réunions du CDD afin d'apporter les informations utiles aux réflexions.

Les perspectives

Dans le cadre de l'auto-évaluation du Contrat de Pays engagé depuis la fin de l'année 2007, les perspectives envisagées concernant Conseil de Développement du Pays sont les suivantes :

Actions envisagées en matière d'appui au fonctionnement du CDD

Mobilisation de moyens humains plus importants pour effectuer des recherches, faire des synthèses et assurer du secrétariat, par le **recrutement d'un animateur**. Celui-ci réalisera les compte-rendus de réunion, établira une veille sur des thèmes nouveaux que le CDD souhaite lancer, favorisera la communication interne (article sur site Internet, lettre électronique...).

Actions envisagées à court terme afin de procéder au renouvellement du CDD

Des courriers seront envoyés aux Communautés de Communes et aux membres des différents collèges pour confirmer et actualiser la liste des participants ; ainsi qu'à de nouvelles associations / structures qui ont participé directement (par exemple en tant que maîtres d'ouvrage) ou indirectement (en tant que partenaires de projet sur des opérations LEADER+ ; les journées du patrimoine de Pays...) aux actions coordonnées par le Syndicat Mixte du Pays.

L'organisation de **réunions publiques dans les terroirs est prévue**, par commissions géographiques. Le courrier d'invitation sera accompagné d'une fiche de candidature nominative liée à la participation au CDD. Dans cette perspective, des actions d'information auprès des médias (par voie de presse, radio locale et site internet) seront initiées par le Syndicat Mixte.

De plus, il est envisagé de **fusionner les collèges 1 et 2** en un collège de « socioprofessionnels et syndicats de salariés »

➤ **La communication sur les actions réalisées par le Pays Midi-Quercy**

A court terme, courant 2008, il est envisagé de :

- Elaborer une brochure d'information (du type de celle réalisée en 2005 : « Pour un avenir ensemble ») présentant le bilan du Pays depuis 2003 ; les perspectives pour la période 2008-2013 (Contrat de Pays, programme LEADER..) ; l'organisation de la gouvernance locale.
- Concevoir des panneaux sur pied présentant les thématiques du Pays, ses actions en vue des réunions publiques, salons, séminaires....
- Poursuivre le partenariat avec la radio locale CFM Caussade-Caylus
- Améliorer la lettre électronique du Pays
- Améliorer la convivialité du site internet du Pays.

- Mise en œuvre de la stratégie du Pays sur diverses thématiques

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa charte de développement durable, le Pays MQ a choisi de coordonner et d'animer des thématiques transversales. Ainsi cette coordination à l'échelle du territoire apporte une cohérence et des cadres de référence et d'intervention pour les maîtres d'ouvrage du Pays.

➤ *Charte paysagère du Pays (charte Patrimoine et paysages pour Demain)*

Objectifs généraux

- Préserver et mettre en valeur le patrimoine et les paysages du territoire, développer sa qualité globale, ses capacités d'accueil, d'attractivité et de cohésion à partir d'un diagnostic et d'un projet de paysage partagés.
- Communiquer, animer, sensibiliser, apporter un appui technique sur la charte paysagère ; favoriser sa connaissance, sa compréhension et sa mise en œuvre à plusieurs échelles territoriales, par différents acteurs : Syndicat Mixte, élus et agents techniques des Communautés de Communes et des Communes, partenaires techniques, porteurs de projets privés, bureaux d'étude intervenant sur le territoire du Midi-Quercy, habitants...

Document de référence

La charte paysagère du Pays a été élaborée entre janvier 2003 et juin 2004 par un groupement d'architectes paysagistes et d'urbanistes (Urbanisme & Acoustique, Parcourir, Repérage), sur la base d'une démarche de concertation qui a associé des acteurs représentatifs du territoire. **La charte paysagère est un outil de connaissance et d'aide à la décision**, qui exprime le **projet de paysage** choisi par les élus du Pays pour le long terme.

Elle comprend : 1 Diagnostic, 1 Stratégie et Enjeux, 4 Plans de paysage, 1 Boîte à outils (fiches de recommandations), 1 **charte contractuelle**, des Annexes, 11 fiches projets pilotes.

La charte paysagère a été élaborée en application de la Charte de Développement Durable du Pays.

Champs d'application

Par définition transversale, la charte paysagère peut être mise en œuvre dans de nombreux domaines :

- (1) **information et communication sur la charte paysagère** (sur les objectifs, les documents, la démarche...)
- (2) **animation territoriale et sensibilisation** auprès de divers publics sur des thèmes en lien avec la charte paysagère
- (3) **suivi de projets** d'aménagement, de développement économique et d'urbanisme (habitat, zones d'activités...), de préservation / mise en valeur du patrimoine naturel et culturel ;
- (4) **documents de planification urbaine** : suivi de PLU, cartes communales ...
- (5) rédaction d'**avis techniques consultatifs**
- (6) instauration et mise en œuvre de **partenariats** (avec les services de l'Etat, des associations ...).

Pour favoriser l'application de la charte paysagère, le Syndicat Mixte a recruté une chargée de mission depuis juin 2004 (temps alloué à cette mission : ¾ temps puis ½ temps, l'autre ½ temps étant consacré à l'animation du programme LEADER+).

Etat d'avancement : exemples de mise en œuvre des recommandations paysagères

Quelques exemples d'actions réalisées dans le cadre de cette charte, suivies ou initiées par le SMPMQ :

(1) Communication sur la charte paysagère

- ✓ Corrections de la charte paysagère sur la forme et préparation de sa publication en 2007-2008 ;
- ✓ Elaboration, sur la base d'une concertation avec les acteurs locaux, d'un document de présentation de la charte paysagère pour le grand public, les élus, les partenaires, en 2005 (diffusé en 4000 exemplaires) ; préparation de sa réédition en 2008.
- ✓ Diffusion régulière de CD-Rom de la charte paysagère depuis 2004 ou envoi de documents sur ce thème (à plusieurs Pays, Syndicats Mixte, CAUE, porteurs de projet...).
- ✓ Présentation ponctuelle de la charte paysagère sur demande : interventions réalisées auprès de réseaux ou de territoires (Pays Est-Quercy en 2007, Master développement local à Toulouse en 2007, APUMP en 2004...).
- ✓ Participation à des projets organisés par des acteurs du territoire, notamment le CPIE Midi-Quercy : intervention en lien avec la charte paysagère sur « les haies » puis « la pierre sèche » dans le cadre des semaines thématiques en 2006 ; participation au jury du concours sur « Les arbres remarquables du Pays Midi-Quercy » en 2008...
- ✓ Intervention auprès de territoires ou de réseaux extérieurs au Pays sur le thème « paysage et documents d'urbanisme » (séminaire sur la Garonne en 2007, réseau régional paysage en 2008..).

(2) Animation territoriale et sensibilisation thématique

- ✓ Participation à l'organisation de la Journée du Patrimoine de Pays en 2005, 2006, 2007, en collaboration avec un ensemble d'acteurs co-organisateurs de ces journées : animation territoriale, élaboration d'une brochure de présentation des animations à échelle du Pays puis, en 2006-2007, co-élaboration d'une brochure à échelle interdépartementale.
- ✓ Participation à un voyage d'étude dans les Cévennes sur le thème « pierre et développement local » en 2006, avec une dizaine d'acteurs du territoire intervenant sur la restauration du bâti en pierre sèche (associations locales).
- ✓ Co-élaboration d'une réunion dans la Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron sur le thème : « Un projet de territoire pour quels documents d'urbanisme ? » en 2005, en collaboration avec la C. Communes, le CAUE 82, la DDE 82.
- ✓ Co-organisation d'une randonnée sur le paysage et le patrimoine en 2004, en collaboration avec le CAUE 82, l'APICQ, Maisons Paysannes de France, la Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne.

(3) Suivi de projets pilotes de la charte paysagère (phase définition et/ou mise en œuvre)

- ✓ Aménagement de l'entrée de bourg à Montricoux (étude urbaine et paysagère et projet sur la Porte Basse), suivi par le Syndicat Mixte de 2004 à 2007, de la définition du cahier des charges à la validation du D.C.E. sur la Porte Basse.
- ✓ Valorisation du GR de Pays à Puylaroque. Plusieurs actions ont été développées de 2004 à 2007 dans le cadre d'un partenariat avec l'APICQ (Association pour la Promotion de l'Identité des Causses du Quercy), notamment :
 - édition en 2007 d'un livret pour enfants sur les paysages et le patrimoine des Causses nommé « Un sentier de découverte sur les Causses du Quercy », élaboré en concertation avec une quinzaine de structures,
 - co-élaboration en 2005 d'un document de communication sur la restauration des murets en pierre sèche par l'APICQ et le Syndicat Mixte du Pays en collaboration avec le CAUE 82 et Maisons Paysannes de France,
 - soutien à l'organisation de journées de restauration de murets de pierre sèche ouvertes à tous publics en 2004, 2005 et 2006 (chantiers de restauration).
- ✓ Elaboration d'une étude urbaine et paysagère du bourg à Genebrière, en 2006 ; conception du lotissement Les Places / chemin du petit Bois à Monteils en 2004 (opération achevée à ce jour).
- ✓ Suivi du projet d'intégration paysagère des infrastructures agricoles dans 7 Communes, à partir d'une étude réalisée par l'ADASEA 82 et le CAUE du Tarn-et-Garonne, en collaboration avec l'Association de Développement Rural et les exploitants agricoles volontaires, en 2006.

(4) Suivi de Plans Locaux d'Urbanisme

- ✓ Elaboration en concertation, d'outils visant à faciliter l'intégration de la charte paysagère dans les PLU en cours de révision et diffusion de ces outils aux Communes, au CDD et à plusieurs personnes publiques consultées ou associées aux procédures de révision des documents d'urbanisme ; entre 2004 et 2007,
- ✓ Rédaction de plusieurs avis techniques consultatifs sur les projets de PLU ; participation à des réunions PLU
- ✓ Participation aux réflexions sur les modalités d'intégration de l'inventaire numérisé du patrimoine bâti dans les PLU, à partir de l'exemple de la Commune de Nègrepelisse en 2004.

(5) Avis techniques sur d'autres projets

- ✓ Coordination d'une concertation sur les volets paysage et urbanisme concernant plusieurs projets d'habitations route de Vaissac à Nègrepelisse, en collaboration avec la Commune, CAUE, DDE, ARPE, porteurs de projets, en 2004-2005,
- ✓ Rédaction d'avis techniques ponctuels sur plusieurs projets d'aménagement (habitat, zone d'activités),
- ✓ Avis technique au regard de la charte paysagère sur un projet d'habitat à Salvetat-Belmontet en 2008.

(6) Instauration et mise en œuvre de partenariats

- ✓ Formalisation de conventions avec le CAUE 82, la DDE 82, l'ADASEA et l'APICQ sur des actions facilitant l'application de la charte paysagère, entre 2004 et 2007.
- ✓ Participation à la conception et au suivi de projets de coopération dans le cadre du programme LEADER+ en lien avec la thématique environnementale. A ce jour, l'intervention principale a consisté, de 2005 à 2008, à **co-élaborer le projet de coopération « Jeunes et territoires au fil de l'eau » et à suivre la mise en œuvre des diverses actions prévues** (actions de formation, de sensibilisation et de valorisation) en partenariat avec les GAL Albigeois et Bastides, Quercy Rouergue et Ploërmel Cœur de Bretagne. Sur le territoire du Midi-Quercy, les maîtres d'ouvrages du projet sont les Communautés de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron et Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, le CPIE Midi-Quercy, radio CFM et l'Association régionale des Fédérations de pêche.

Les principaux enseignements et applications possibles sur le Pays, perspectives

Enjeux majeurs pour l'application de la charte paysagère sur le territoire :

- Développer la capacité des Communautés de Communes et des Communes à être des relais et des référents de l'application de la charte paysagère (cf. projets inscrits au Contrat de Pays, mise en œuvre des Plans de paysage de terroir, des recommandations de la Boîte à outils).
- Suivre la révision des documents d'urbanisme, notamment des PLU ; informer les Communes sur la qualité urbaine et les outils mobilisables (de planification urbaine, de préservation du paysage..).
- Suivre et favoriser la mise en œuvre des partenariats engagés (CAUE 82, DDE 82).
- Continuer à élaborer des outils facilitant l'appropriation et l'application de la charte paysagère, afin de faciliter le passage des documents de référence à leur traduction concrète dans divers projets.

➤ **Energies : programme ATENEE**

Objectifs généraux

Mise en œuvre d'une politique énergétique de territoire en cohérence avec la Charte de développement durable par un programme d'actions d'économies d'énergies pour les collectivités et de développement d'énergies renouvelables, respectueuses de l'environnement.

Documents de référence

- **Diagnostic énergétique** de territoire réalisé par le bureau d'études Trivalor en 2004-2005. Cette étude a permis :
 - d'identifier et de quantifier les potentiels d'efficacité énergétique mobilisables sur le territoire,
 - de définir un plan d'actions de développement des énergies renouvelables et de lutte contre l'effet de serre auprès des collectivités et professionnels,
 - de mettre en évidence **trois axes stratégiques** : Axe 1 L'amélioration de l'efficacité énergétique du territoire /Axe 2 La valorisation des ressources locales en énergies renouvelables avec le développement et la structuration de trois filières énergétiques / Axe 3 : L'accompagnement de la mise en œuvre d'un Plan Energies du Pays Midi-Quercy, avec une mission d'animation, de suivi et de pilotage par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.
- La **Charte Energie du Territoire**, validée par le comité de pilotage Energies du Pays Midi-Quercy en avril 2006, définit un programme d'actions et des objectifs avec indicateurs de suivi et d'évaluation. (phase 3 du **diagnostic énergétique de territoire du Pays Midi-Quercy, avril 2006**).
- **Contrat ATEnEE : Contrat d'Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique**, contractualisé en septembre 2006 entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et l'ADEME. Ce contrat a permis de développer une compétence énergie au sein de l'équipe du Syndicat Mixte afin d'élaborer, mettre en œuvre et coordonner un plan Energie sur le territoire. Une chargée de mission a été embauché dans ce cadre (septembre 2006).

Champs d'application

La première action de ce service a été d'enrichir le comité de pilotage énergie et de définir, en collaboration, le Plan Energies de façon précise. Assimilable à la démarche NégaWatts, ce plan d'action se décline en 3 volets :

(1) l'animation territoriale visant à contribuer à la sensibilisation des acteurs du territoire dont principalement les élus. Les actions concernent essentiellement la communication mais aussi l'organisation et/ou la participation à des manifestations locales, régionales voir nationales en lien avec la thématique.

(2) le développement de l'efficacité énergétique. La mise en place d'une comptabilité énergétique pour un groupe de collectivités volontaires réparties sur le territoire a constitué la principale action.

Le développement de l'efficacité énergétique passe aussi par **l'accompagnement de tout projet de construction ou de rénovation d'équipements publics** (réseaux de chaleur biomasse, réseaux d'éclairage public, bâtiment performant, mise en place d'unité de production de « biocarburant » à bilan énergétique positif et favorisant la compétitivité et l'innovation territoriale tant d'un point de vue technique qu'organisationnel ou partenarial).

(3) la valorisation des énergies renouvelables dont principalement le **bois énergie**, les **biocarburants** (principalement une évaluation du potentiel de production et de consommation d'Huile Végétale Pure ayant un bilan énergétique fortement positif), le **solaire thermique** (développement d'un programme d'économies d'eau).

(1) L'animation territoriale

A Nègrepelisse, Commune particulièrement active

- ✓ Une maison de retraite exemplaire en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation d'énergies renouvelables est en cours de construction (inauguration prévue en 2008),
- ✓ L'extension de l'école primaire affiche une exigence énergétique exemplaire,
- ✓ Le projet d'extension de l'école maternelle est aussi particulièrement efficace d'un point de vue énergétique. Le principe de conception a été particulièrement innovant (simulation thermique dynamique, concertation et optimisation du projet, planification d'infiltrométrie). Les équipements seront innovants (photovoltaïque, puit canadien, ventilation double flux et mur chauffant en terre crue). Les travaux sont prévus pour l'année 2008.
- ✓ Une étude de faisabilité pour la réalisation d'un réseau de chaleur au bois déchiqueté a été réalisée pour le chauffage de plusieurs bâtiments publics (écoles, maison de l'intercommunalité, 64 logements HLM, Hôpital local, maisons de retraite, EHPAD, centre médico social et médiathèque). Le projet est en cours d'élaboration, perspective de réalisation 2008-2009).
- ✓ La construction d'un lotissement de 80 maisons individuelles en accession sociale à la propriété par la société 'Les Chalets' est en cours de planification (commercialisation 1^{er} trimestre 2008). La mission énergie en partenariat avec la mission Habitat du Pays Midi-Quercy accompagne le porteur de projet pour l'élaboration d'un projet économe en énergie, équipé de chauffe eau solaire individuel et de poêle à granulés.

A Montricoux

- ✓ Réhabilitation du Sacré Cœur (projet pilote dans le cadre de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux). Ce projet est porté par la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron. Le programme de réhabilitation a été particulièrement accompagné par le service énergie. Les travaux sont prévus pour l'année 2008.
- ✓ Projet d'étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur fonctionnant au bois énergie (définition d'un programme de réhabilitation thermique des bâtiments et analyse de la faisabilité technico-économique). La réalisation devrait avoir lieu en 2008.

A Laguépie et Caylus

La commune de Laguépie souhaite de la même façon s'orienter vers la mise en place d'un réseau de chaleur fonctionnant au bois énergie. La commune de Caylus a fait appel au service énergie pour expertiser un dysfonctionnement technique sur son réseau de chaleur fonctionnant au bois énergie.

Actions de sensibilisations initiées par le service énergie du Syndicat Mixte

- ✓ Dans le cadre des Journées Nature du 11 au 22 Mai 2007 (organisées par la Région Midi Pyrénées), coordination d'une animation sur le thème de 'La Route des Energies Renouvelables en Pays Midi-Quercy'. Il s'agit d'un parcours de visites de sites remarquables équipés en énergies renouvelables sur le territoire.
 - ✓ Participation au comité de suivi de la semaine 'Habitat-Energie' organisé par la Maison du Patrimoine (Caylus).
 - ✓ Participation à la fête de la Science de 2007.
- Pour l'année 2008, le service se mobilise et se concentre sur l'organisation d'animations spécifiques à destination des élus au cours de la semaine Ecorencontre Habitat Energies de la Maison du Patrimoine de Caylus.

(2) Comptabilité énergétique communale

Actuellement, **11 communes et une communauté de communes ont répondu à cet appel** à candidature pour mettre en place une comptabilité énergétique communale, sur la base du volontariat. Il s'agit de réaliser des **bilans énergétiques, un suivi des consommations** énergétiques (carburant, éclairage public et bâtiment) afin de déceler les dérives énergivores, de **préconiser des actions de maîtrise des consommations** d'énergie et de gestion rationnelle de l'énergie (analyses technico-économiques d'optimisations énergétiques, évaluation du potentiel de développement d'énergies renouvelables).

Un objectif complémentaire est de mutualiser les outils et analyses comptables. A ce titre le logiciel de comptabilité énergétique fourni par l'ADEME (DECLIC) n'a pas été utilisé par manque de performance : un nouveau logiciel plus adapté aux communes du territoire devrait être développé pour le second semestre 2008.

A ce jour, **4 communes ont bénéficié d'une expertise énergétique globale** (comptabilité, analyses et préconisations chiffrées sur l'ensemble des consommateurs) : Loze, Saint Cirq, La Salvétat Belmontet, Saint Etienne de Tulmont.

L'organisation d'un comité de pilotage est prévu pour le courant du mois de mai 2008 permettant une présentation du travail réalisé et une définition des orientations envisageables (mutualisation de commande de matériel de performant, suivi de consommations, interventions complémentaires du service énergie du Pays Midi-Quercy,...). La mobilisation des nouvelles équipes municipales et intercommunales sera particulièrement recherché.

Cette comptabilité énergétique globale sera accompagnée d'une **expertise des réseaux d'éclairage public** menée en partenariat avec le SDE82 et ce de façon complémentaire au travail réalisé par le Pays Midi-Quercy (analyse générale des consommations). La contractualisation des structures impliquant des difficultés juridiques, une stratégie adaptée d'intervention est en cours de définition.

(3) Valorisation des énergies renouvelables

L'évaluation et le potentiel de développement des énergies renouvelables intègre la comptabilité énergétique menée par le Pays Midi-Quercy. Le programme d'actions intègre un volet particulier concernant le **solaire thermique** pour les maisons de retraite, piscines, et restaurations collectives. Dans ce cadre, le Pays a proposé au Conseil Général du Tarn-et-Garonne un programme d'économies d'eau indispensable à la pertinence d'un programme de solaire thermique (maîtrise des consommations avant équipement énergies renouvelables).

La **structuration de la filière bois énergie** (notamment par un coopération interterritoriale LEADER+ de 4 territoires Nord Midi Pyrénéens) et l'accompagnement de trois projets communaux de **réseaux de chaleur au bois énergie** (à Nègrepélisse, Montricoux, Laguëpie) sont actuellement en cours.

Les principaux enseignements et applications possibles sur le Pays, perspectives

Des partenariats sont prévus avec le SDE 82, l'ARPE, l'ADEME, le CAUE pour les projets privés.

La mise en réseau d'agriculteurs, de propriétaires forestiers, pour l'élaboration d'une charte de qualité de la plaquette forestière, l'organisation locale et pérenne de l'approvisionnement en bois déchiqueté, et pour le développement d'une filière huile végétale, nécessitent également la mise en place de partenariats avec les acteurs de la filière.

L'information sur le solaire thermique, et la réalisation d'études d'opportunités pour le chauffage des bassins et piscines du Pays ont été également identifiées, ainsi que la production d'eau chaude solaire dans les établissements d'accueil, à fortes consommations d'eau chaude.

➤ **Habitat, cadre de vie, foncier**

Objectifs généraux

- Accroître l'offre de logements locatifs dans les centre-bourgs par la mobilisation des immeubles vacants.
- Promouvoir la qualité des projets de réhabilitation. Mieux maîtriser le développement des lotissements par la promotion de projets socialement mixtes et intégrant les thématiques du Pays : paysage, énergie, eau.
- Apporter des réponses ciblées au problème du logement des jeunes, notamment des jeunes en insertion professionnelle.

Documents de référence

- «*Diagnostic Habitat, cadre de vie, foncier*» élaboré en 2004 -2005 par le cabinet conseil *Expertise et Développement* et par un groupe de travail constitué dans le cadre d'une formation-développement animée par l'ADEFPAT. Ce groupe de travail était composé des élus et de membres du Conseil de Développement du Pays, des techniciens des Communautés de Communes et du Syndicat Mixte du Pays.

Ce Diagnostic a permis de définir les grands enjeux liés à l'habitat et un certain nombre de pistes d'actions.

Un chargé de mission habitat - cadre de vie-foncier a été recruté pour mettre en œuvre les préconisations établies.

Champs d'application

Les actions prioritaires à mettre en œuvre à court terme sont les suivantes :

- (1) Projet expérimental « emploi + logement » : création d'un parc de logements dédiés à des jeunes en apprentissage ;
- (2) Reconquête des logements vacants de centre-bourg ;
- (3) Accompagnement des projets de lotissements de qualité et mise au point du label « hameaux et quartiers du Pays Midi-Quercy ».

(1) Projet expérimental « emploi + logement »

Cinq logements dédiés aux apprentis ont obtenu en 2007 une aide via le Contrat de pays. Quatre logements à Caylus sont en cours de rénovation. Un comité de pilotage de l'opération a été institué en partenariat avec les chambres consulaires, la mission locale, les EREF. Le dispositif doit être développé jusqu'à permettre la gestion d'une vingtaine de logements, dont 9 dans le parc privé qui sont financés dans le cadre du PIG Logements du Pays Midi-Quercy. Les services du conseil général seront également associés.

(2) Reconquête des logements vacants de centre-bourg

✓ Programme d'Intérêt Général Logements (PIG) du Pays Midi-Quercy 2007-2013.

Le Syndicat Mixte a la maîtrise d'ouvrage de ce programme qui vise essentiellement la création de 63 logements locatifs conventionnés en 3 ans dans les logements vacants des centre-bourgs du Pays. Une enveloppe est également prévue pour financer des travaux de sortie d'insalubrité dans 12 logements occupés par des propriétaires à faibles revenus. Au total, l'ANAH prévoit une enveloppe de 1,5 M€ pour les 3 ans et pour 75 logements. Les Communautés de communes participent au financement à hauteur de 10 % du plafond ANAH. Les premiers logements financés se situent à Puylagarde, St Antonin, St Projet et Nègrepelisse.

✓ En complément du PIG, plusieurs actions sont en cours :

- ♦ Appui aux communautés de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron et Quercy vert pour mettre en place une opération façades,
- ♦ Appui aux communes pour la réalisation de logements communaux (Laguépie),
- ♦ Soutien aux projets d'aménagement d'espaces publics dans les centre-bourgs,
- ♦ Installation d'économiseurs d'eau sur les robinets des logements financés par le PIG.

✓ Des actions permettant d'améliorer les conditions d'habitabilité des centre-bourgs seront mises en place, notamment à travers le nouveau Contrat de Pays. Les actions pourraient concerner les aménagements publics, les cheminements piétons, la réhabilitation d'espaces vacants en jardins,...

(3) Accompagnement des projets de lotissements de qualité : action « Hameaux et quartiers du Pays Midi-Quercy »

3 projets ont bénéficié d'un accompagnement :

✓ **Le lotissement communal de Laguépie** : assistance à la Commune pour orienter le projet vers une meilleure intégration urbaine et paysagère, la maîtrise de l'énergie et la gestion de l'eau. Rédaction et diffusion d'un guide des bonnes pratiques destiné aux acquéreurs.

✓ **L'éco-hameau de Verfeil-sur-Seye** : participation au comité de pilotage du projet. Réalisation d'un panneau d'exposition permettant de présenter la démarche éco-hameau et le projet de Verfeil-sur-Seye à un public d'élus, de candidats à l'installation en milieu rural ou à la population locale.

✓ **Le projet « Locatif-Accession » de la Société des Chalets à Nègrepelisse** : accompagnement du porteur de projet afin d'intégrer des critères « Pays » : chauffe-eaux solaires et chauffage par poêles à granulés, intégration dans la trame viaire, aménagements paysagers.

L'accompagnement de ces projets doit déboucher sur la formalisation d'un **cahier des charges type des « quartiers et hameaux de Midi-Quercy »**.

Un **guide des bonnes pratiques « construire sa maison en Midi-Quercy »** a été réalisé en partenariat avec le CAUE -EIE. Il est distribué aux acquéreurs de lots afin de leur donner les outils et contacts nécessaires à une bonne intégration des constructions.

Les principaux enseignements et applications possibles sur le Pays, perspectives

(1) Action vacants de centre-bourg :

- **Boîte à outils « politiques territoriales » du CAUE** mise à la disposition des élus du Pays Midi-Quercy en 2005.
- **Cahier des charges** des projets de réhabilitation de logements de centre-bourg intégrant les thématiques énergie, paysage et espaces publics.
- **Protocole du Programme d'Intérêt Général Logements** du Pays Midi-Quercy, cosigné par le Conseil Général (pour ses crédits propres et pour les crédits ANAH), 3 communautés de communes
- **Convention de partenariat avec la CCI** pour diffuser les offres de logement sur la Bourse du logement Internet de la CCI.

(2) Action « Logement des jeunes » :

Dossier de candidature Appel à projet Haut commissariat aux solidarités actives.

(3) Action « Hameaux et quartiers du Midi-Quercy » :

Mise en place d'outils pouvant être généralisés : **guide des bonnes pratiques** « Bâtir sa maison en Midi-Quercy » pour le lotissement communal de Laguépie, **cahier des charges** « hameaux et quartiers du Midi-Quercy ».

(4) Autres et Eco-matériaux / Eco-construction

Enquête UESL sur les besoins en logement des salariés de Midi-Pyrénées – Pays Midi-Quercy

Edition d'une fiche technique sur le chanvre dans la construction, en partenariat avec Maisons Paysannes de France.

➤ *Développement culturel : charte culturelle*

Objectifs généraux

Mettre en œuvre une politique de développement et d'aménagement culturels dont les axes sont définis dans le schéma de développement culturel du territoire et rappelés ci-dessous.

Documents de référence

- *Diagnostic culturel du Pays Midi-Quercy*, réalisé par le Cabinet Phosphoros, achevé en juin 2004 .
- *Schéma de développement culturel du Pays Midi-Quercy 2008/2010*, élaborée par le SMPMQ / Malika Boudellal en mars 2007.

Ce schéma de développement culturel qui fait l'objet d'une procédure de contractualisation avec la Région Midi-Pyrénées et le Département du Tarn-et-Garonne par la formalisation de la Convention culturelle de développement territorial a permis d'actualiser et d'établir le diagnostic culturel du territoire. Celui-ci a mis en évidence les potentiels et les enjeux du Pays dans les domaines suivants: *le patrimoine culturel ; la lecture publique ; les arts visuels (Photographie et audiovisuels, arts plastiques) ; le spectacle et les arts vivant ; la culture occitane ; la question des publics (les enfants et les jeunes, l'intergénérationnel et l'interculturel)*

Le Schéma de développement culturel précise également **le niveau et les conditions de l'action publique et la stratégie** du Pays Midi-Quercy dans les domaines du développement et de l'aménagement culturels, pour les trois années à venir.

Champs d'application

Dans le *Schéma de développement culturel*, **quatre grands axes stratégiques ont ainsi été proposés** :

- (1) la création de réseaux d'acteurs et la mise en place de partenariats de projets territoriaux ou inter territoriaux pour une meilleure structuration
- (2) la qualification et la formation des acteurs culturels professionnels ou amateurs
- (3) la prise en considération du jeune public (enfance et jeunesse), dans le cadre scolaire et extra scolaire – des autres publics notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les chômeurs – et de la mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle du public
- (4) la connaissance des publics et de leurs pratiques culturelles et l'évaluation du projet.

Les interventions du Pays visent à mettre en œuvre les orientations définies dans le *Schéma culturel*, dans ce cadre ses niveaux d'action sont donc les suivants :

- coordonner les actions sur le territoire
- accompagner et suivre les actions en cours ou en projet,
- informer,
- établir des dossiers en partenariat avec les acteurs du territoire en concertation avec les Communautés de Communes (dont le volet financier)
- garantir l'application des orientations, des contraintes (dans le cadre des montages d'opérations, des dossiers, de l'implication de l'action publique...)
- être un interlocuteur pour l'ensemble des acteurs et partenaires
- garantir les conditions d'évaluation et d'ajustement des orientations en tant que de besoin (appliquer les critères, les expliquer, les ajuster)

Etat d'avancement de la mise en œuvre du schéma culturel

En 2007

✓ **Finalisation du schéma culturel et procédures de validation :** le schéma de développement culturel a fait l'objet d'une validation en comité de pilotage culture et acté en comité syndical du Pays en mars 2007. Il a ensuite été présenté en commission culture de la Région puis en Commission Permanente qui l'a également validé rendant ainsi possible la co-signature avec le territoire de la convention culturelle.

✓ **Présentations et explication du schéma sur le territoire Midi-Quercy :** le schéma culturel a été présenté et expliqué à différentes reprises dont aux acteurs culturels du territoire, auprès des services administratifs et techniques des Communautés de Communes (à l'exception à ce jour du Quercy Vert), des directeurs des centres de loisirs du Quercy Caussadais et de l'Education nationale.

✓ **Préfiguration et engagement de la mise en œuvre :** l'année 2007 a ainsi été considérée comme une préfiguration permettant le co-financement par la Région de premiers projets et d'engager la mise en œuvre du schéma culturel dont pour le SM : l'élaboration du guide des ressources culturelles et la constitution d'un comité « d'experts » en charge du suivi de l'appel à projets patrimoine.

En 2008

✓ **Formalisation et signature de la convention culturelle :** cette année est celle de la signature de la convention culturelle qui en Tarn-et-Garonne bénéficie également de l'accompagnement du Département. Un document de travail a ainsi été proposé par le SMPMQ au Département et à La Région pour amendement. Il est prévu que la convention culturelle du Pays MQ soit présentée en Commission Permanente de la Région le 10 juillet prochain.

✓ **Mise en œuvre des orientations prévues pour cette année :**

- L'appel à projets patrimoine a été lancé en janvier. Il vise in fine à mettre en valeur et promouvoir les matériaux traditionnels de la construction pour une meilleure prise en compte dans le cadre de restaurations du bâti anciens et mieux les intégrer aux constructions contemporaines. Il doit permettre également une plus grande sensibilisation des populations résidentes et touristiques comme des élus du territoire à l'intérêt de la préservation du patrimoine. Des actions prioritaires en terme de soutien de l'action publique devraient également être dégagées à l'issue de cette opération. Le SM accompagne et oriente les « candidats » qui pourront déposer leur projet en avril ou l'automne selon la période mise en œuvre. La durée de l'opération est prévue sur deux et la communication globale sera concomitante de la publication de la mission inventaire sur le matériau terre, fin 2009.

- Le SM accompagne, sur sollicitations des maîtres d'ouvrage ou des collectivités du territoire, les projets qui s'inscrivent dans la stratégie définie. A ce jour, 8 projets font l'objet d'un accompagnement et d'une instruction par le SM en amont de leur présentation au comité de pilotage culture. Ils constitueront après validation la « maquette 2008 des projets culturels » financés dans le cadre de ce dispositif territorial.

- L'étude action sur la connaissance des pratiques culturelles des résidents du territoire et la mise en place d'une méthode et d'outils d'observation fait l'objet d'un partenariat avec le laboratoire Dynamiques rurales sous tutelle de l'Ecole de Formation Agronomique et de l'Université du Mirail). Une focale est faite sur les pratiques culturelles des jeunes (15/25 ans) dont celles liées au patrimoine.

- Des formations culturelles, destinées aux acteurs associatifs, du pays sont mises place et programmée en 2008 en partenariat avec le DLA 82 : 1/ l'élaboration d'un projet culturel – 2/ la communication culturelle – 3/ la recherche de fonds privés : le mécénat– 4/ la recherche de fonds privés : le sponsoring

- Enfin, un projet de coopération LEADER+ sur la valorisation et la sensibilisation à la culture occitane par la création d'un spectacle vivant et d'un DVD multimédias, initié dès 2005 est en cours de réalisation : le spectacle est programmé à la Salvetat-Belmontet le vendredi 9 mai et à Parisot le samedi 10 mai 2008. Des animations locales sont organisées autour des deux représentations. La livraison du DVD est prévue pour la première semaine de juin 2008.

Les principaux enseignements et applications possibles sur le Pays, perspectives

Enjeux pour la mise en œuvre du schéma de développement culturel :

- l'appropriation du schéma culturel par les Communautés de Communes du territoire et la réflexion à conduire sur la compétence culturelle. Les collectivités locales constituent un niveau primordial de mise en œuvre mais aussi de soutien et d'accompagnement technique et financier des projets culturels aux côtés des partenaires que sont la Région et le Département

- la mise en réseau des acteurs pour une plus grande mutualisation de moyens humains, logistiques et financiers en vue conforter les projets voire de les pérenniser

La convention culturelle de développement territorial, procédure de contractualisation entre le territoire, la Région et le Département ainsi que les programmes opérationnels, constituent le volet culturel du Contrat de Pays. Ce dispositif permet le cofinancement des projets culturels inscrits dans cette démarche par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et en Tarn-et-Garonne par le Conseil Général.

➤ *Programme d'actions touristiques*

Objectifs généraux

Les **objectifs généraux de la politique touristique** sont définis dans chacun des **axes stratégiques** mentionnés ci-dessous, ils concernent les domaines suivants :

activité de pleine nature / découverte, itinérance, randonnée / patrimoine / Offices de Tourisme / hébergements.

L'action du **Syndicat Mixte** en cohérence avec les objectifs généraux est déclinée par grandes fonctions : accueil et information / production / animation / promotion et communication / commercialisation des produits touristiques / observation de l'activité touristique / formation et professionnalisation.

Document de référence

Chaque année, un programme d'actions est défini, amendé et validé par les partenaires du SMPMQ lors d'un comité de pilotage. Ce programme définit aussi les conditions de sa mise en œuvre, en écho à la convention territoriale. Il renvoie aux axes stratégiques qui émanent de l'étude CRP *Mise en tourisme du Pays Midi-Quercy*, 2002.

Champs d'application

Animation / coordination
Ingénierie / définition stratégique et observation
Communication / promotion
Equipe pour l'accueil
Formation collective

Etat d'avancement : exemples de mise en œuvre du programme d'action touristique

(1) Etat d'avancement par axes stratégiques

- Pleine nature

Valorisation touristique des sites de pleine nature de la rivière Aveyron

A travers le PER « Aveyron Viaur, rivières sauvages » un programme de structuration de sites liés à la pratique Canoë-kayak est mis en œuvre sur l'ensemble du linéaire

Valorisation touristique des autres sites d'activités de pleine nature (escalade, spéléologie, pêche)

Ont été aménagés et valorisés des lacs et bases de loisirs pour la pratique d'activités de pleine nature douces et diffuses de type pêche, promenade, parcours santé.

- Découverte, itinérance, randonnée

Structurer et clarifier l'offre de découverte en intégrant les nouvelles pratiques touristiques et conforter l'image d'un espace dédié « aux loisirs et activités de pleine nature » grâce à la mise en réseau des sites et par la promotion des pratiques sportives itinérantes

- Mise en oeuvre d'une liaison verte Montauban-Aveyron de type vélo route par le Conseil Général

- Mise en oeuvre d'un GR de Pays Midi-Quercy et de son topoguide associé (parution en octobre 2007)

- Mise en oeuvre de sentiers du patrimoine via l'exercice des compétences des communautés de communes / via la conduite d'une des actions pilotes de la charte paysagère liée à la valorisation des causses du Quercy par le biais d'un sentier découverte adapté aux enfants.

- Patrimoine

Valorisation (par la médiation, l'interprétation, la pédagogie et l'animation) du patrimoine culturel du pays, au travers d'un principe d'organisation et en complémentarité avec les territoires voisins (Montauban, Cahors, Cordes, Villefranche, Najac,...), pouvant déboucher sur la création d'un Pays d'Art et d'Histoire

- La valorisation du patrimoine passe par un renforcement de sa connaissance par les acteurs touristiques qui peuvent alors en être ambassadeurs.

- Une action de formation a été mise en place pour dresser un état des lieux des faits historiques, de l'architecture et de la culture du territoire en recherchant l'illustration par des visites ciblées. La capitalisation de l'information se fait par l'élaboration de fiches ressources distribuées à l'ensemble des acteurs touristiques.

- Mise en œuvre de la politique de médiation de manière concomitante avec le projet culturel sur des thématiques identifiées dans ce cadre.

- Offices de Tourisme

Mise en place d'un schéma d'organisation touristique à l'échelle du Pays : *une convention de partenariat a été mise en place visant la définition d'une stratégie touristique claire et lisible pour l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux et qui implique une répartition des missions pour sa mise en œuvre particulière aux niveaux d'intervention de chacun.*

Les EPCI ont validé le principe de cette répartition des missions et interviennent principalement dans :

- La structuration intercommunale de la compétence tourisme
- Le suivi des porteurs de projets en concertation avec le SMPMQ et dans le but de les inscrire dans les politiques départementale et régionale.

Les offices de tourisme se sont organisés en réseau pour mettre en œuvre des actions communes en matière d'accueil, d'information, de communication, de promotion, de commercialisation, d'observation et d'animation. Aujourd'hui, 7 offices de tourisme permanents sont engagés dans la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel, qui passe par des réunions de travail mensuelles, du travail individuel et des groupes thématiques.

Les partenaires départementaux et régionaux interviennent eux aussi en appui dans la mise en œuvre des programmes.

Aussi et pour accomplir certaines missions dévolues au SMPMQ, des conventions de partenariat ont été signées avec certaines structures. Tel est le cas des missions information/communication, promotion et production avec deux offices de tourisme et un EPCI.

- Hébergements

Mise en place au sein du Pays d'une Commission d'information et de suivi des projets

Incitation à la création d'hébergements touristiques de qualité pour groupes et individuels, inscrits dans la démarche des politiques départementale, régionale et européenne et en particulier les hébergements de caractère et labellisés Tourisme et Handicap.

Cette commission se rassemble au moins une fois par an dans le but de mutualiser les informations et assurer le suivi des projets. (4 commissions ont été organisées jusqu'à présent.)

Aussi, une information des acteurs privés des politiques départementales et régionales de soutien à l'économie tourisme, favorise l'identification des relais techniques et financiers et ainsi renforce les processus de qualification de l'offre touristique. A ce titre, une réunion d'information a eu lieu en 2006.

Une information a été apportée aux stagiaires de la formation « de la connaissance de l'environnement à l'écotourisme ».

(2) Etat d'avancement des missions du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, déclinées par grandes fonctions de l'économie touristique

- Accueil et l'information

Renforcer la qualité de l'accueil

Programme d'équipement des Offices de tourisme effectué (y compris avec les logiciels de traitement des demandes d'information)

Actualiser l'information touristique, rechercher l'exhaustivité de l'information

Schéma départemental d'information touristique en cours de définition pour évaluer les contributions et l'utilisation par le pays. Pour s'y préparer une première phase de formation à l'utilisation du logiciel a été suivie.

- Production

Concourir à la qualification de l'offre touristique en lien avec les politiques départementales et régionales

Appui au développement et à la qualification de l'offre touristique et suivi d'opérations d'aménagements nombreuses

Information auprès des porteurs de projets (réunion d'information touristique, formation)

Coordonner l'élaboration de produits avec les Offices de Tourisme

Coordination pour l'émergence d'une offre « produit » autour des thèmes « environnement/ patrimoine et pleine nature » (un thème a été approché, celui du patrimoine médiéval, autour duquel s'est développé une offre de circuits individuels et groupes.

- Animation

Rechercher une complémentarité dans l'offre d'animations et permettre une meilleure diffusion

Coordination de l'offre d'animation : mise en œuvre d'un guide des manifestations diffusés dans tous les OT du Pays.
Centralisation et diffusion à l'échelon départemental notamment et à l'échelon régional

- La promotion et la communication

Communication interne : Lettre d'information touristique ; réunion d'information touristique à destination des prestataires ; actualisation site internet.

Communication externe : mise en place d'une charte graphique et de supports de communication (guide pratique, document d'appel et totems, papier en tête visant une meilleure lisibilité et clarté des documents).

Promotion : réalisation d'un dossier de présentation de l'offre thématique à l'intention des opérateurs privés ; participation à des salons de proximité (salon du tourisme à Toulouse, animations promotionnelles à la maison Midi-Pyrénées) ; édition d'un dossier de presse et accueil de journalistes en partenariat avec le CDT sur des thématiques pays particulières

- La commercialisation des produits touristiques

Développer les liens avec les services de commercialisation du Département de Tarn-et-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées

Rechercher des partenariats avec des opérateurs privés (agences de voyages, autocaristes locaux)

- L'observation de l'activité touristique

Traitement annuel des données issues des OTSI et croisées avec celles du CDT ; administration et analyse d'enquêtes clientèles satisfaction ; analyse des fréquentations lors d'événements coordonnés par le PMQ

- La formation et la professionnalisation

Formation des OT à la conception de produits en 2002

Formation des OT à l'utilisation du logiciel demande d'info en 2007

Formation des OT à l'utilisation du logiciel filmmaker pro (gestion base de données et insertion schéma départemental d'information tourisme)

Eductour des OT et des acteurs pour une meilleure connaissance de l'offre du territoire

Formation des acteurs du tourisme pour une sensibilisation aux enjeux du tourisme durable, à la notion d'écotourisme.

➤ *Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi*

Objectifs généraux

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un outil de développement local et partenarial, en matière d'emploi et d'insertion. C'est un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Les 2 missions essentielles du PLIE sont les suivantes :

- Réunir les acteurs et opérateurs locaux autour d'objectifs qualitatifs et quantitatifs d'accès de personnes « en difficulté » à **un emploi durable**, en organisant pour ces personnes des parcours d'insertion professionnelle individualisés avec un **accompagnement renforcé assuré par des référents** spécialisés.

- Assurer l'ingénierie **technique et financière des actions** et des dispositifs locaux contribuant soit au **retour à l'emploi** de leurs bénéficiaires puis à leur **maintien pendant au moins 6 mois**, soit à **l'accès à une formation qualifiante**.

Le PLIE est porté par le Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy. Les partenaires cosignataires, du **protocole d'accord** qui formalise le plan d'action à mettre en œuvre, sont : **le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, l'Etat et le Conseil Général de Tarn-et-Garonne**.

Le PLIE bénéficie du concours financier du Fond Social Européen dans le cadre du Programme Opérationnel « Compétitivité Régionale et Emploi » 2007-2013. Le Syndicat Mixte devient par délégation de la Direction Régionale du Travail et de la Formation Professionnelle un organisme intermédiaire de gestion.

Le PLIE du PMQ a été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2006. L'année 2007 a été une année de transition avec la nouvelle programmation des fonds européens. Dans le cadre de cette nouvelle programmation 2007-2013, l'enveloppe de FSE que pourrait mobiliser le PLIE du Pays Midi-Quercy a **diminué de moitié** au regard de l'exercice 2006-2007. Cela donne lieu à des recentrages en terme d'actions et d'opérateurs.

Documents de référence

- Etude de faisabilité de la mise en œuvre d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi en Pays Midi-Quercy réalisé par le cabinet CIRESE en 2005.
- Protocole d'accord 2007-2012, document de référence du PLIE, cosigné par les partenaires financeurs.
- Conventions de partenariat et d'opérateurs
- Le rapport final de l'étude des Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences du secteur médico social du Pays Midi-Quercy, réalisé par le cabinet AZ Conseil.

Etat d'avancement

(1) Actions et résultats du PLIE

Sur un objectif d'intégration de **200 adhérents du PLIE en 2007**, **264** personnes ont été intégrées dans le dispositif. Chaque personne a bénéficié d'un accompagnement personnalisé et renforcé par une structure d'accompagnement présente localement. Des étapes dans le cadre de l'insertion par l'activité économiques ont été mobilisées ainsi que des aides à la garde d'enfant, à la mobilité pour les personnes les plus en difficulté. Une action de mise en relation avec les entreprises locales a été créée, afin de favoriser la signature de contrat de travail.

Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 30 septembre 2007, **308 étapes emplois** et **142 étapes formations** ont été mobilisées par les adhérents du PLIE.

Le PLIE a organisé le travail en réseau des structures sur le territoire. Dans le cadre de ce travail collaboratif des actions collectives ont vu le jour sur le territoire :

- ⇒ Des ateliers de recherche d'emploi, de rencontre avec les employeurs
- ⇒ Des rencontres d'information et de débat sur les thèmes de l'emploi, la formation
- ⇒ Un forum des métiers du médico social

Dans le cadre de l'action menée d'intermédiation entreprise, des besoins de recrutement en nombre ont été détectés dans le secteur médico social. Ces besoins ont été affinés par une **étude de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences à l'échelle du Pays**. Elle a permis d'identifier le besoin de recruter 150 équivalents temps plein au cours des 2 prochaines années et de définir 3 axes d'intervention à mettre en œuvre :

- ⇒ Créer une structure de mutualisation de Ressources humaines à l'échelle du Pays pour les établissements médico sociaux
- ⇒ Développer l'accès à la qualification (promotion et accompagnement à la validation des acquis et de l'expérience, délocalisation d'actions de formation)
- ⇒ Communiquer sur les métiers, les établissements et le territoire

Les actions concernant l'accès à la qualification et la communication sur les métiers, vont être portées par la Maison Commune Emploi Formation existante sur le territoire, l'action portant sur la mutualisation des Ressources humaines sera suivie par le Syndicat Mixte.

Une étude de faisabilité de la **création d'une structure d'insertion par l'activité économique** a été réalisée. Le Syndicat Mixte bénéficie d'un financement DDTEFP, pour réaliser une étude de faisabilité de structure IAE sur le Pays Midi-Quercy. L'objet de cette étude porte sur l'opportunité de créer une structure qui pourrait mettre à disposition du personnel en insertion (public PLIE notamment) en emploi dans les entreprises locales ou les collectivités. L'étude est en cours et est réalisée par le site de proximité.

(2) Les outils de suivi et de gestion du PLIE

Tous les référents de parcours ainsi que la structure d'animation et de gestion du PLIE, sont équipés d'un logiciel (ABC PLIE), qui permet le suivi des parcours d'insertion.

D'autre part, courant 2008, le Syndicat Mixte sera équipé du logiciel PRESAGE pour le suivi financier du PLIE.

2.4 Bilan des démarches LEADER en Midi-Quercy

- Origines de la dynamique autour des démarches LEADER

L'ensemble des actions entreprises sur le territoire a pendant longtemps relevé essentiellement de démarches sectorielles, la réalisation du programme LEADER I sur les cantons de Monclar-de-Quercy, Nègrepelisse et Caussade au milieu des années 90 a en partie été l'occasion d'engager une démarche de développement global. En 1996, la mise en œuvre des contrats de terroir (3 sur l'ensemble de ce territoire) et la réflexion menée sur LEADER II ont contribué au renforcement de cette démarche globale.

LEADER a été la première procédure à favoriser et à accompagner le développement global sur ce territoire. L'initiative vient d'un groupe d'agriculteurs qui, à la suite de la création d'un réseau d'irrigation, se sont interrogés sur la valorisation de l'eau. Ils se sont ensuite engagés dans la diversification des productions mais aussi des activités, ce qui les a conduits à initier la réflexion sur une approche globale du développement de la zone, relayée ensuite au niveau des élus, du tissu associatif et économique.

- Bilan du Programme d'Initiative Communautaire LEADER I (1992-1996)

- *Les moyens mobilisés pour son animation*

Pour la mise en œuvre du programme, le Groupe d'Action Locale a ouvert une agence de développement local à Nègrepelisse. Outre la mise en œuvre du programme, sa principale mission était de stimuler la dynamique locale en détectant et en accompagnant les personnes qui ont un projet.

Une équipe, comprenant des agents de développement et la SEMATEG apportant également un appui technique, accueillait les personnes qui souhaitaient développer une activité, étudiait leur projet, les assistait dans le montage de dossiers, les mettait en relation avec les partenaires ou les institutions concernés.

L'agence LEADER « Terrasses et Vallée de l'Aveyron » jouait le rôle de « guichet unique » où chacun pouvait s'adresser afin d'être informé des différentes possibilités et d'être orienté vers les organismes, les lieux à même de favoriser la réalisation du projet.

Elle disposait d'un réseau de correspondants techniques reconnus et fiables à savoir : SEMATEG, CCER, ingénieurs du C.D.A.C., les Chambres Consulaires, les services techniques du Conseil Général, les services déconcentrés de l'Etat, les organisations professionnelles agricoles.

Cette même agence a poursuivi sa mission dans le cadre du programme européen LEADER II.

- *Les réalisations*

Quelques 150 projets ont été aidés dans le cadre de LEADER I parmi lesquels, dans le domaine touristique : l'aménagement de sites notables (châteaux de Bruniquel, de Bioule, de Montricoux, Maison de la Spéléologie, Domaine de Pousiniès, base de loisirs de Monclar-de-Quercy), la promotion du territoire par des dépliants, les panneaux RIS et la participation aux foires et la professionnalisation des acteurs.

- *Les effets : une dynamique locale renforcée*

LEADER I a fortement contribué à renforcer la dynamique locale. La participation active de la population locale et des porteurs de projets s'est concrétisée par l'établissement de partenariats qui ont favorisé la création d'activités nouvelles et la réalisation de projets individuels ou collectifs.

Des opérations phares comme le « Rallye des projets », le Forum export ou les échanges d'expériences européennes sur l'eau ont sensibilisé la population et les élus sur les potentialités du territoire.

Les actions collectives (telles que la vitrine des produits du terroir, la participation aux concours agricoles de Montauban, la promotion touristique, les formations à la commercialisation des produits agricoles ou à l'accueil touristique) soulignent le développement de la dynamique locale.

- Bilan du Programme d'Initiative Communautaire LEADER II (1997-1999)

- *La stratégie*

Dans la continuité du programme LEADER I, la candidature au programme LEADER II a été acceptée en 1997, intégrant un **territoire plus vaste** (38 000 habitants) et **regroupant 3 contrats de terroir** : le Quercy Caussadais ; le Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron ; les Terrasses et Vallée de l'Aveyron - Quercy vert.

Au cours de cette période, l'ensemble du territoire est situé en zone 5b à l'exception de la commune de Léojac. Les cantons de Caylus, Molières, Montpezat-de-Quercy, Monclar de Quercy et Saint-Antonin-Noble-Val sont classés en Zone de Revitalisation Rurale (ce qui est encore le cas aujourd'hui).

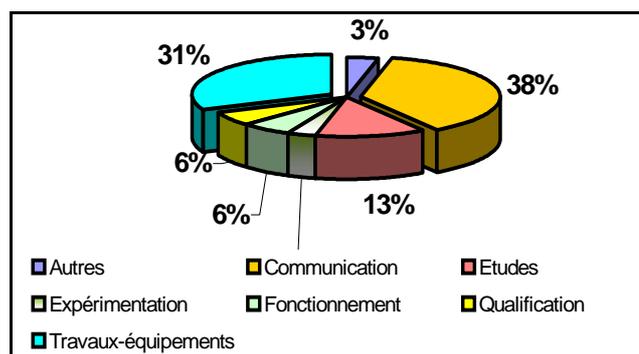
- *Les opérations programmées : essentiellement immatérielles, portant sur des actions de communication et d'études (travaux, équipements)*

Depuis le 8 juillet 1997, date de signature de la convention de mise en œuvre du programme d'initiative communautaire LEADER II Est du Tarn-et-Garonne, dont le SIVOM "Terrasses et Vallée de l'Aveyron" a été la structure coordinatrice, **88 opérations** ont été programmées en cohérence avec les 3 axes définis :

- la revitalisation de l'économie rurale à partir des potentialités existantes,
- le développement de la formation professionnelle en milieu rural,
- l'agriculture et amélioration du cadre de vie.

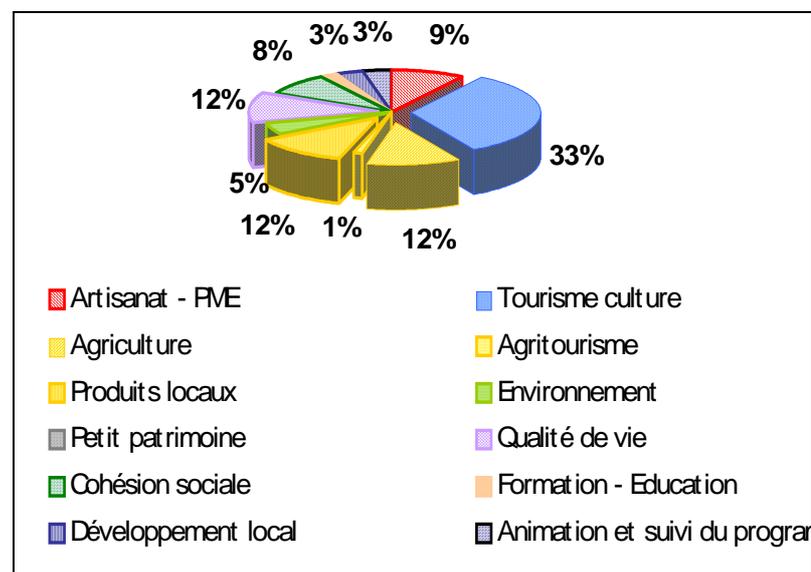
Ces opérations ont été aidées dans le cadre du programme LEADER II principalement lorsqu'elles présentaient un **caractère innovant** (actions jamais réalisées sur le territoire).

Répartition de la nature des opérations



Près de 62% des opérations programmées à LEADER II (GAL Est Tarn-et-Garonne) étaient **immatérielles** : 38% d'entre elles correspondaient à de la communication, 13% à des études et 6% à du fonctionnement (animation, gestion, appui technique). Cette programmation était en cohérence avec « l'esprit LEADER II » qui devait accompagner en priorité les opérations immatérielles.

Répartition par thématique



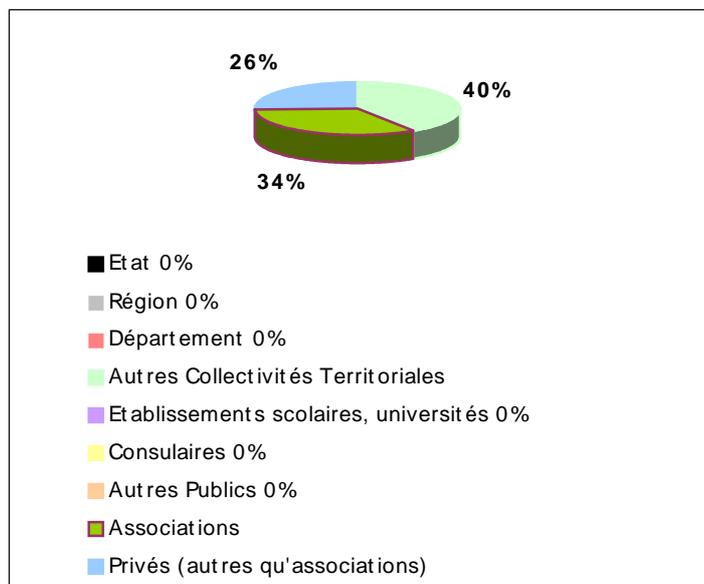
L'ensemble de ces opérations ont essentiellement concerné :

- le **tourisme rural** (34% du nombre total de projets),
- la **qualité de vie** (12%),
- les **produits locaux** (12%)
- l'**agriculture** (12%).

Source : SMPMQ, Dossier de candidature LEADER+.

➤ *Les porteurs de projets : des maître d'ouvrage majoritairement privés*

Répartition des maîtres d'ouvrage



Le programme LEADER II a permis **d'instaurer un partenariat public/privé important** : 60 % des opérations ont été portées par un **maître d'ouvrage privé**, représentant **45%** de l'enveloppe européenne LEADER II octroyée au territoire Est Tarn-et-Garonnais (soit 2,6 MF).

Les associations, notamment culturelles (34% des opérations), ont pu être prises en compte dans la dynamique territoriale, ce qui n'était pas le cas, ou très peu dans les contrats de terroir.

Source : SMPMQ, Dossier de candidature LEADER+.

➤ *La valeur ajoutée du programme LEADER II*

D'un point de vue qualitatif, le programme LEADER II a permis une première expérience de coopération entre les acteurs locaux sur une **échelle plus large que les terroirs** sur lesquels se sont déroulés les Contrats de Terroir.

Le programme LEADER II, dont la programmation s'est terminée le 31/12/99, a conforté l'idée d'une solidarité intra-territoriale dans l'utilisation des fonds européens.

La nécessité d'une gestion optimale de ces fonds européens a également permis aux décideurs locaux (élus et socioprofessionnels) de prendre conscience de l'**importance d'avoir une équipe d'animateurs** capables d'assurer :

- l'animation et la coordination d'un programme européen,
- une assistance technique dans l'accompagnement de projet,
- la maîtrise d'ouvrage d'actions opérationnelles sur l'ensemble du territoire.

De plus, LEADER II a été un **élément déterminant** pour le **développement du tourisme** sur le territoire. L'approche globale réalisée pour la construction de l'identité territoriale a eu un impact très positif auprès de l'ensemble des acteurs du tourisme.

Il a également permis de **soutenir largement le secteur associatif**, ce qui n'était pas réalisé à travers les autres procédures de développement local.

Le programme LEADER II, comme sa définition au niveau européen l'indiquait, a engendré un effort sur les **prestations immatérielles concernant l'ensemble du territoire Midi-Quercy** :

- assistance technique à la mise en œuvre d'une politique touristique à l'échelle du territoire Midi Quercy : chargée de mission tourisme ; plan de communication touristique Midi Quercy (salons, encarts publicitaires...) ; organisation et mise en œuvre de journées de formation des hôtesses des OTSI pour une mise en réseau à l'échelle Midi Quercy ;
- animation et valorisation de la culture régionale occitane par une chargée de mission spécifique ;
- maîtrise d'ouvrage d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une collecte sélective des déchets ménagers
- mise en œuvre d'une politique de valorisation de la culture traditionnelle occitane, notamment par une homogénéisation des opérations « Al Canton » sur l'ensemble du territoire.

Ce programme a aussi permis la réalisation de quelques **opérations innovantes** : formation pour la mise en réseau des acteurs du tourisme, aide à l'utilisation de nouveaux outils télématiques et développement du télé-travail, animation en culture régionale occitane, création d'une structure d'insertion liée à la production maraîchère biologique...

Enfin, le bilan quantitatif du programme LEADER II Est du Tarn-et-Garonne est largement positif : **taux de programmation global de 95%** (100% FEDER, 100% FEOGA et 76 % FSE), représentant un **coût total**

d'opération de 2 505 517 €(16 435 116 Frs), pour une aide globale européenne de 813 754 € (5 337 876 frs), soit **32 %** du coût total.

➤ **Complémentarité du programme LEADER II et du Contrat de Terroir**

Les **aides européennes ont pu s'appliquer sur des opérations bénéficiant déjà de subventions dans le cadre des (3) Contrats de Terroir** du Conseil Général et Conseil Régional, permettant de finaliser le plan de financement.

Exemples : document touristiques sur le territoire LEADER, Jardin thérapeutique à St Etienne-de-Tulmont, valorisation sentiers de randonnée du SIVOM...

Plusieurs actions qui n'avaient pu bénéficier d'aide dans le cadre du contrat de terroir (notamment les actions d'animations culturelles) **ont pu être soutenues par le programme LEADER I.**

Exemples : spectacles à la ferme, télédétection aérienne pour préserver les ressources en eau ; appui technique à la culture de portes graines légumières...

Diverses opérations de diversifications agricoles, (ferme labyrinthe à Verlhac-Tescou, pépinière forestière à Nègrepelisse), de valorisation culturelle de sites patrimoniaux (festivals de théâtre et cinéma en plein air des châteaux de la Vallée de l'Aveyron, valorisation du patrimoine culturel occitan par la vidéo) et d'amélioration du cadre de vie (collecte de plastiques agricoles, études tri des déchets) ont pu bénéficier du programme **LEADER II.**

Globalement la **complémentarité du programme LEADER** s'est opérée sur des actions concernant la **promotion touristique, la valorisation d'une agriculture durable et la valorisation culturelle de l'identité territoriale.**

Les Contrats de Terroir ont permis d'accompagner la mise en place des EPCI et ainsi de **structurer l'organisation intercommunale du Pays** pour une meilleure réponse à un besoin d'infrastructures publiques (patrimoine, cadre de vie..) et aux besoins de proximité (crèche, services de proximité...).

- [Bilan du programme LEADER + \(2000-2006\)](#)

➤ **Une stratégie basée sur la « valorisation des ressources naturelles et culturelles »**

Le thème fédérateur retenu dans le cadre du programme LEADER+ Midi-Quercy est « la valorisation des ressources naturelles et culturelles ». Ce programme a été conçu en application de la Charte de Développement Durable du Pays et a été élaborée de manière concomitante à celle-ci. En effet la Charte de Pays s'appuie sur trois « piliers » qui constituent les trois enjeux transversaux du Pays Midi-Quercy :

la qualité de son environnement / une démographie équilibrée / un développement économique durable.

La stratégie définie dans le cadre du programme LEADER+ s'appuie sur l'idée que **le succès durable de la stratégie du Pays** tient principalement à **la capacité du territoire à préserver et à améliorer sa qualité environnementale** afin de maintenir son pouvoir d'attractivité, le développement des services et d'une agriculture qui en découle. **Le programme LEADER + est donc basé sur l'objectif suivant :**

améliorer la compétitivité environnementale du territoire et affirmer celle-ci comme une spécificité territoriale forte et durable.

Le plan de développement se décline en 4 axes et 8 mesures :

Axe 1 : « Apprivoiser » les ressources physiques

Mesure 1 : "Améliorer la connaissance et la prise de conscience des ressources physiques du territoire Midi-Quercy"

Mesure 2 : Favoriser la transformation, l'adaptation des ressources physiques aux enjeux d'une qualité environnementale"

Axe 2 : Articuler l'adaptation des ressources humaines avec l'amélioration de la compétitivité environnementale

Mesure 3 : "Mutualiser, mettre en réseau les acteurs, faire émerger de nouveaux acteurs"

Mesure 4 : "Favoriser l'emploi lié à l'amélioration de la compétitivité environnementale"

Axe 3 : Valoriser l'image et la perception environnementale du Pays Midi-Quercy

Mesure 5 : "Valoriser les usages du patrimoine naturel et culturel, vecteurs d'une identité territoriale"

Mesure 6 : "Affirmer une destination Midi-Quercy basée sur une forte qualité environnementale et culturelle"

Axe 4 : Assistance technique pour le programme LEADER +

Mesure 7 : "Assistance technique et gestion du programme (instruction du dossier, suivi informatique, contrôle)"

Mesure 8 : "Ingénierie et animation du programme (communication, animation, réseau)"

Mesure 9 : "Mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation du programme LEADER +".

La valeur ajoutée de ce programme, telle qu'elle a été conçue lors de la définition de la stratégie, reposait sur le fait de :

- traiter la question environnementale par le biais de la relation acteurs/environnement et non comme un objet en soi,
- privilégier l'action collective, donc un intense travail d'animation et d'assistance technique,
- privilégier l'expérimentation, les échanges (entre acteurs et/ou territoire) et des partenariats nouveaux.

➤ *Les résultats majeurs de l'évaluation du programme LEADER+ Midi-Quercy*

Une évaluation « intermédiaire » et une évaluation « finale » ont été réalisées

Deux évaluations du programme LEADER+ ont été initiées :

- l'évaluation intermédiaire, finalisée en mars 2006, a été réalisée avec la collaboration de l'Université de Toulouse-le-Mirail
- l'évaluation finale, finalisée en juillet 2007, a été réalisée par un groupement de 3 bureaux d'études (Etcharry, 2is, AEIDL) dans le cadre d'une démarche commune d'évaluation initiée entre 7 GAL de la région Midi-Pyrénées¹.

Un dispositif de concertation a été mis en place pour le suivi et l'animation de ces évaluations

Chacune de ces évaluations a été menée en s'appuyant sur une concertation avec les acteurs du territoire, qui ont été sollicités par l'intermédiaire :

- de comités locaux d'évaluation (composé d'un élu, de représentants des Communautés de Communes, du Syndicat Mixte et du Conseil de Développement Pays, du Conseil Général 82, du Conseil Régional, de l'Etat, du CNASEA et des évaluateurs).
- d'enquêtes de terrain réalisées auprès des bénéficiaires du programme
- des Comités de programmation LEADER+ Midi-Quercy
- du Comité Syndical du Pays.

L'évaluation finale a été l'occasion de mettre en place, en outre :

- Un Comité Technique inter-gal (composé d'animateurs des 6 GAL et de la CACG), chargé de suivre l'avancement de l'évaluation au regard des objectifs, de faciliter la mission du prestataire ...
- Un Comité de Pilotage inter-gal (composé des représentants des présidents des GAL, du SGAR, du Conseil Régional, du CNASEA, de la DRAF, de la CACG), chargé de valider les choix méthodologiques à chacune des grandes étapes et les rapports produits.

Les données qui suivent sont essentiellement issues de l'évaluation finale LEADER+, volet Pays Midi-Quercy et de données actualisées par l'équipe technique du Syndicat Mixte à partir du logiciel PRESAGE.

Nature des opérations financées

En volume financier et en nombre d'opérations, les fonds ont été principalement orientés vers **3 mesures**, correspondant à 3 axes du Plan de développement (cf. tableau ci-dessous) :

- Améliorer la connaissance et la prise de conscience des ressources physiques du territoire
- Mutualiser, mettre en réseau les acteurs, faire émerger de nouveaux acteurs
- Valoriser les usages du patrimoine naturel et culturel, vecteurs d'une identité territoriale

LEADER+ a appuyé fortement la **mise en œuvre de politiques du Pays** : charte paysagère, plan énergie et stratégie touristique sous forme d'études, d'ingénierie (recrutement chargées de mission au Pays, méthode et outils), de projets pilotes, d'actions de communication (brochures, fiches Internet, film documentaire, animations,...).

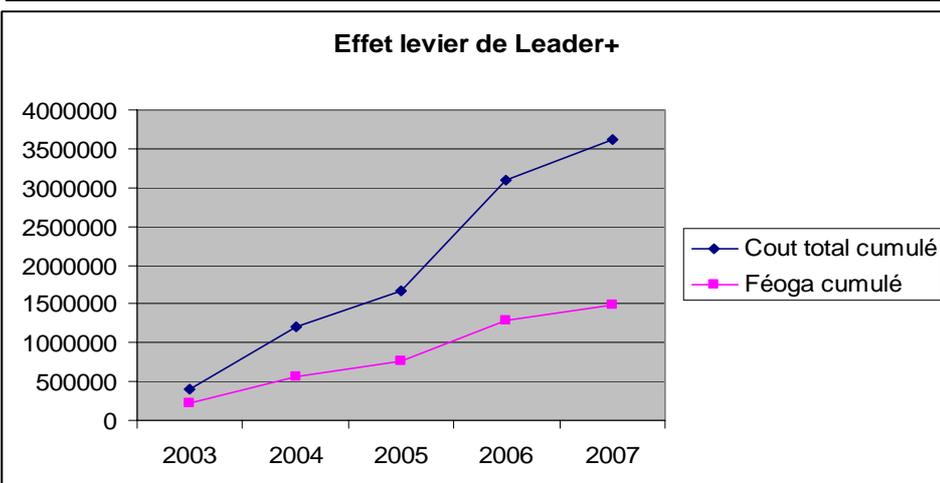
Au 14^{ème} Comité de Programmation du 1^{er} février 2008, **102 % de FEOGA a été validé, ce qui nécessite une reprogrammation au fil de l'eau des projets qui ne se réaliseront pas dans leur totalité avec un remaquetage.**

L'année 2006 a représenté une très forte année de programmation (nombre de dossiers plus importants), avec plus de 30 % de la maquette financière totale (2003-2006). Cette évolution a été accompagnée d'une augmentation de la part des contributions publiques (dépenses publiques nationales).

¹ 7 GAL participants à la démarche commune d'évaluation : les GAL Midi-Quercy, Armagnac, Porte de Gascogne, Causses du Quercy, Vallées des Gaves, Albigeois et Bastides, Gaillac, Bastides et Val Dadou

Avancement de la programmation par mesure au 1^{er} février 2008

Mesure	COUT TOTAL ELIGIBLE			FEOGA O			NBE D'OPERATIONS	
	Prévu	Programmé	%	Prévu	Programmé	%	Prévues	Prog. Fév 2008
1	686 000 €	939 349 €	137%	343 000 €	379 400 €	110.61%	15	15
2	480 000 €	569 825 €	119%	240 000 €	253 498 €	105.62%	20	20
3	624 000 €	900 492 €	144%	312 000 €	340 266 €	109.06%	18	23
4	100 000 €	99 792 €	100%	50 000 €	37 230 €	74.46%	6	4
5	630 000 €	872 424 €	138%	315 000 €	325 916 €	103.47%	30	31
6	264 800 €	252 465 €	95%	132 400 €	105 309 €	79.54%	12	8
7	180 000 €	166 300 €	92%	90 000 €	83 150 €	92.39%	5	5
8	200 000 €	189 089 €	95%	100 000 €	94 545 €	94.55%	5	5
9	20 000 €	18 654 €	93%	10 000 €	9 327 €	93.27%	1	2
TOTAL	3 184 800 €	4 008 390 €	126%	1 592 400 €	1 628 641 €	102.28%	112	113



Source : SMPMQ, PRESAGE, 2008.

Les maîtres d'ouvrages bénéficiaires : une majorité de maîtres d'ouvrages privés

Selon les données PRESAGE recueillies en février 2008, les données observées dans le cadre de l'évaluation finale sont confirmées : ce programme a essentiellement été profitable aux **associations locales** (52 opérations), aux **collectivités locales** (25 opérations) et au **Syndicat Mixte du Pays** (30 opérations) même si les opérations conduites à l'échelle du Pays ont profité indirectement à tous les acteurs. LEADER+ a concerné **43 maîtres d'ouvrage**, dont **33 maîtres d'ouvrage privés** et **10 maîtres d'ouvrage publics**, parmi lesquels :

- . 27 associations (culturelles, environnementales, et plus ponctuellement association agricole)
- . 6 agriculteurs (6 opérations au sein d'un dossier)
- . 6 communes dont des bourgs et des communes rurales (8 opérations)
 - . 3 Communautés de Communes (8 opérations)
 - . le Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy (30 opérations dont animation, assistance, évaluation)

Répartition de la programmation par maître d'ouvrage au 1^{er} février 2008.

STATUTS	NBE M. OUVRAGE	NBE OPERATIONS	COUT TOTAL PROGRAMME	FEOGA PROGRAMME	% FEOGA
Particuliers	6	6	89 276 €	20 710 €	1.27%
Associations	27	52	1 947 298 €	789 454 €	48.48%
Collectivités	9	25	820 874 €	307 084 €	18.85%
SMPMQ	1	30	1 150 942 €	511 393 €	31.40%
TOTAL	43	113	4 008 390 €	1 628 641 €	100.00%

Source : SMPMQ, PRESAGE, 2008.

LEADER+ a permis aux **acteurs associatifs d'être éligibles à des aides publiques et ainsi de structurer et de se professionnaliser** (par exemple la Maison du Patrimoine CPIE Midi-Quercy, porteuse de 9 opérations, et les associations culturelles bénéficiaires du programme) : « le monde associatif a su profiter de LEADER+ ».

Ce sont également les associations qui bénéficient le plus de l'aide du FEOGA programmée, recueillant près de la moitié de l'enveloppe totale du FEOGA, alors que les collectivités bénéficient de moins d'1/5^{ème} de cette enveloppe.

Une couverture géographique équilibrée, le périmètre Pays privilégié

Un peu moins de la moitié des opérations programmées (53 sur 113) ont comme périmètre d'intervention le Pays Midi-Quercy. Les maîtres d'ouvrages de ces opérations sont notamment le Syndicat Mixte, le CPIE (Maison du Patrimoine) et l'association le Fond & la Forme. Les **principes d'unité, de cohérence et d'égalité** au niveau du territoire sont relativement bien respectés : « près de la moitié de l'enveloppe LEADER+ est consacrée à des projets dont le périmètre d'intervention est l'ensemble du Pays Midi-Quercy ».

Gouvernance du GAL et fonctionnement : des liens avec le Pays

Le programme LEADER+ a pu bénéficier de l'organisation technique et politique du Pays : le Comité de Programmation est composé de membres du Comité Syndical (l'organe délibérant du Syndicat Mixte) et de représentants du Conseil de Développement du Pays ; **ce qui a fortement facilité l'appropriation de l'esprit LEADER+** par les élus, les membres du Conseil de Développement et les techniciens du Pays.

Le Comité de programmation se réunit en moyenne tous les trimestres. Il est composé de **20 membres** :

- **8 membres élus**, issus du Comité Syndical et représentant les 4 Communautés de Communes
- **12 membres privés**, appartenant au Conseil de Développement du Pays. Une large place est donc accordée aux représentants de la société civile et acteurs socioprofessionnels.

Et 8 membres invités : 3 directeurs ou animateurs des Communautés de Communes, le CNASEA, le SGAR Midi-Pyrénées et les co-financeurs : représentants du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, de la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

Circuit d'instruction : les **Communautés de Communes** assurent le premier accueil des porteurs de projet et les orientent vers le dispositif financier le plus adapté. L'accompagnement technique par **l'équipe du Pays** intervient dans un second temps. Depuis juillet 2006, les membres du Comité de programmation analysent chaque projet à travers une grille multicritères, dont ils ont participé à l'élaboration.

La valeur ajoutée de LEADER+ : principaux résultats et exemples d'opérations significatives

Le programme LEADER+ Midi-Quercy a notamment permis :

✓ **D'affirmer et de partager l'identité du territoire Midi-Quercy** : prise de conscience des facteurs d'identité, des ressources naturelles, culturelles et des enjeux environnementaux par plusieurs acteurs publics et privés, **renforcée par l'élaboration de documents et outils de référence à échelle du Pays.**

Exemples : Elaboration de la charte paysagère du Pays Midi-Quercy en 2004 ; mise en œuvre de la stratégie touristique du Pays (promotion, communication) ; réalisation d'un inventaire numérisé du patrimoine bâti à échelle du Pays (en cours), création du Centre de Ressources sur le Développement Durable et projets développés dans ce cadre par le CPIE Midi-Quercy...

✓ **D'élargir des initiatives locales au Pays, de diffuser les opérations au sein du Pays et à échelle de ce territoire, avec une implication de petites Communes rurales, de porteurs de projets privés et du Syndicat Mixte.**

Exemples : Définition et réalisation de plusieurs projets pilotes dans le cadre de la charte paysagère et du programme ATENEE (énergies renouvelables) ; création du festival les Hivernales du documentaire (association le Fond & la Forme) ; mise en œuvre de journées de restauration tous publics et de chantier jeunes sur le patrimoine bâti..

✓ **De définir et mettre en œuvre 6 projets de coopération interterritoriale, sur la base d'enjeux communs**

1- Plan de communication des Bistrot de Pays

2- Valorisation et sensibilisation à la culture occitane par la création et diffusion d'un spectacle vivant

3- Jeunes et territoires au fil de l'eau

4- Accueil nature au fil de l'Aveyron

5- Structuration d'une filière locale bois-énergie entre territoires Nord Midi-Pyrénéens

6- Adaptation des (Très Petites Entreprises aux évolutions des territoires des Pays Midi-Quercy et Albigeois et Bastides.

✓ **De renforcer une approche transversale des projets à partir d'une entrée environnementale** : un effet sur les politiques sectorielles du Pays (économie, tourisme, habitat) et sur les projets des Communes, des Communautés de Communes et d'acteurs privés, qui se traduit par une intégration progressive de divers critères - paysage, patrimoine et/ou énergie - dans ces projets.

✓ **D'accroître les démarches de participation, de mise en réseau d'acteurs et d'innovation** ; de réaliser des actions **touchant un large public** : semaines thématiques de la Maison du patrimoine, festivals, Universités d'été...

✓ De contribuer à la **structuration et à l'organisation des missions du Pays** (compétences, outils, méthodes..) ; au développement et à la professionnalisation de plusieurs acteurs privés maîtres d'ouvrage.

Le caractère innovant des actions : quelques exemples

✓ Mise en oeuvre de nouvelles politiques en matière de **charte paysagère de Pays et d'énergie**, « parmi les seules réalisations de ce niveau en Midi-Pyrénées » (*Evaluation finale LEADER+, extrait p 18*) ;

✓ Instauration d'une démarche globale centrée sur la **recherche de méthodologies de projets**, sur la **mise en place d'outils** et sur la **réalisation d'opérations pilotes** de référence pour le territoire ;

✓ En matière culturelle, développement d'une **programmation originale en milieu rural** : diffusion de documentaires, art lyrique (festival OFFENBACH), festival « Fin' Amor in Noble Val », projet La Cuisine (création art et design appliqués à l'alimentation..), avec des lieux de diffusion diversifiés ;

✓ Un travail en vue de l'application de la Charte européenne du tourisme durable au sein du Pays.

L'innovation est l'un des critères de sélection des projets présentés dans le cadre de ce programme.

Le renforcement des partenariats et de la mise en réseau des acteurs

Les opérations programmées dans LEADER+ ont contribué au renforcement des partenariats à travers les **comités de pilotages et de suivis** instaurés par projet ; à travers les **conventions formalisées** avec le CAUE 82, la DDE 82, les services du Conseil Général, des associations locales...

Exemples : Les semaines thématiques organisées chaque année par la Maison du Patrimoine depuis 4 ans et destinées à un large public illustrent cette mise en réseau. En 2006, ont participé à l'organisation de la « La Semaine de la Pierre Sèche » : 6 associations locales, des élus, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, la Chambre de Métiers, la CAPEB, le CAUE 82...

« L'objectif de **mixité des publics** (âge, origine, activité) est atteint de manière significative dans les opérations culturelles et dans les actions sur le patrimoine ». (*Evaluation finale LEADER+, extrait p 18*).

La pérennisation de ces partenariats / réseaux suppose une animation, une coordination et un suivi technique.

La mise en réseau d'acteurs est l'un des critères de sélection des projets, de même que leur « **caractère transférable** » (méthode et/ou actions). *Celui-ci s'est traduit par exemple par la diffusion de plusieurs opérations au sein du Pays : bilans énergétiques communaux, organisation de chantiers jeunes...*

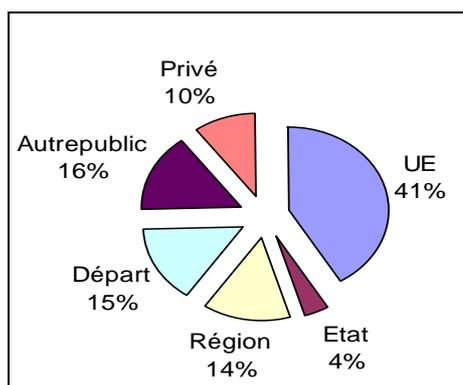
L'articulation de ce programme avec les politiques territoriales

LEADER+ a fortement contribué à l'application de la Charte de Développement Durable du Pays. La cohérence entre les opérations LEADER+ et cette Charte est l'un des critères de sélection des projets, et est renforcé par des recoupements dans la composition du Comité de Programmation et du Comité Syndical. Cette cohérence se traduit aussi par une inscription de la majorité des projets LEADER+ dans le Contrat de Pays ; ce qui facilite par ailleurs l'obtention de cofinancements nationaux.

Les Communautés de Communes ont été maîtres d'ouvrage de plusieurs opérations financées dans le cadre de ce programme. **Les Communes** ont aussi bénéficiées d'un effet levier : LEADER+ leur a permis de s'impliquer dans des projets sur le patrimoine (restauration, animations, inventaire), sur la diffusion culturelle (Hivernales du documentaire par exemple), sur l'énergie (bilans énergétiques).

Sur les projets nouveaux, le programme LEADER+ a constitué un **levier financier essentiel dans l'accès aux financements publics**. Le programme a permis de lever, pour un **1 € de FEOGA, 1,19 € de dépenses publiques nationales**.

Répartition des aides financières par rapport au montant total programmé en février 2008



Source : SMPMQ, PRESAGE, 2008.

LEADER+ a également contribué, dans une certaine mesure, à l'application d'orientations départementales et régionales via la mise en oeuvre de stratégies d'intervention définies à échelle du Pays (citées supra) et par le développement de plusieurs coopérations entre territoires Midi-Pyrénéens (sur l'énergie, le tourisme, l'eau, la culture occitane, les Bistrots de Pays), dont certains sont géographiquement limitrophes (GALs Midi-Quercy, Albigeois et Bastides, Bouriane Causses Quercy, Quercy Rouergue).

Perspectives proposées dans le cadre de l'évaluation finale (dans le rapport d'évaluation)

- Poursuivre la mise en oeuvre des missions du Pays (énergies, charte paysagère, tourisme durable, culture, habitat..) ; la structuration des partenariats et réseaux ; continuer à expérimenter et à communiquer ;
- Susciter les initiatives privées et des projets économiques nouveaux sur ces thématiques ; engager des opérations sur les circuits courts et les filières-qualité notamment dans la consommation ; préserver et valoriser les ressources en eau et ses usages, favoriser leur gestion durable ; développer les services ; accompagner davantage de projets avec et à destination du public jeune.

Et plus généralement : poursuivre la préparation et la co-élaboration du programme Leader Midi-Quercy 2007-2013 avec les acteurs du territoire, les partenaires techniques et financiers sur la base d'une animation territoriale et de démarches concertées.

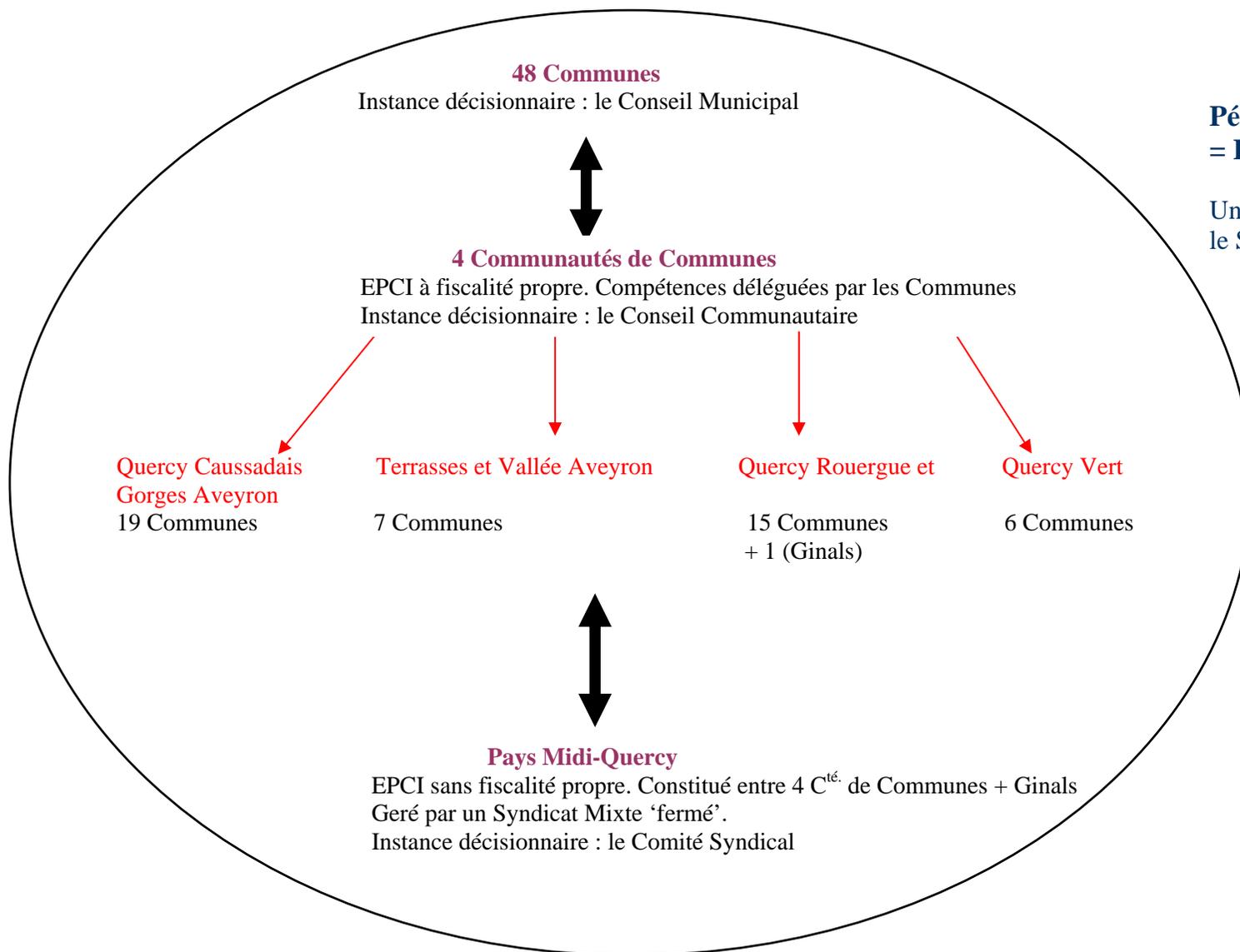
➔ Ces propositions ont été intégrées aux réflexions menées dans le cadre du programme LEADER 2007-2013. Elles sont prises en compte dans la stratégie proposée.

3. Synthèse du diagnostic de territoire

3.1 Tableau récapitulatif des acteurs représentatifs du Pays Midi-Quercy

Voir les deux schémas de synthèse pages suivantes, à valeur indicative (non exhaustive).

1 Pays Midi-Quercy : Communes et EPCI

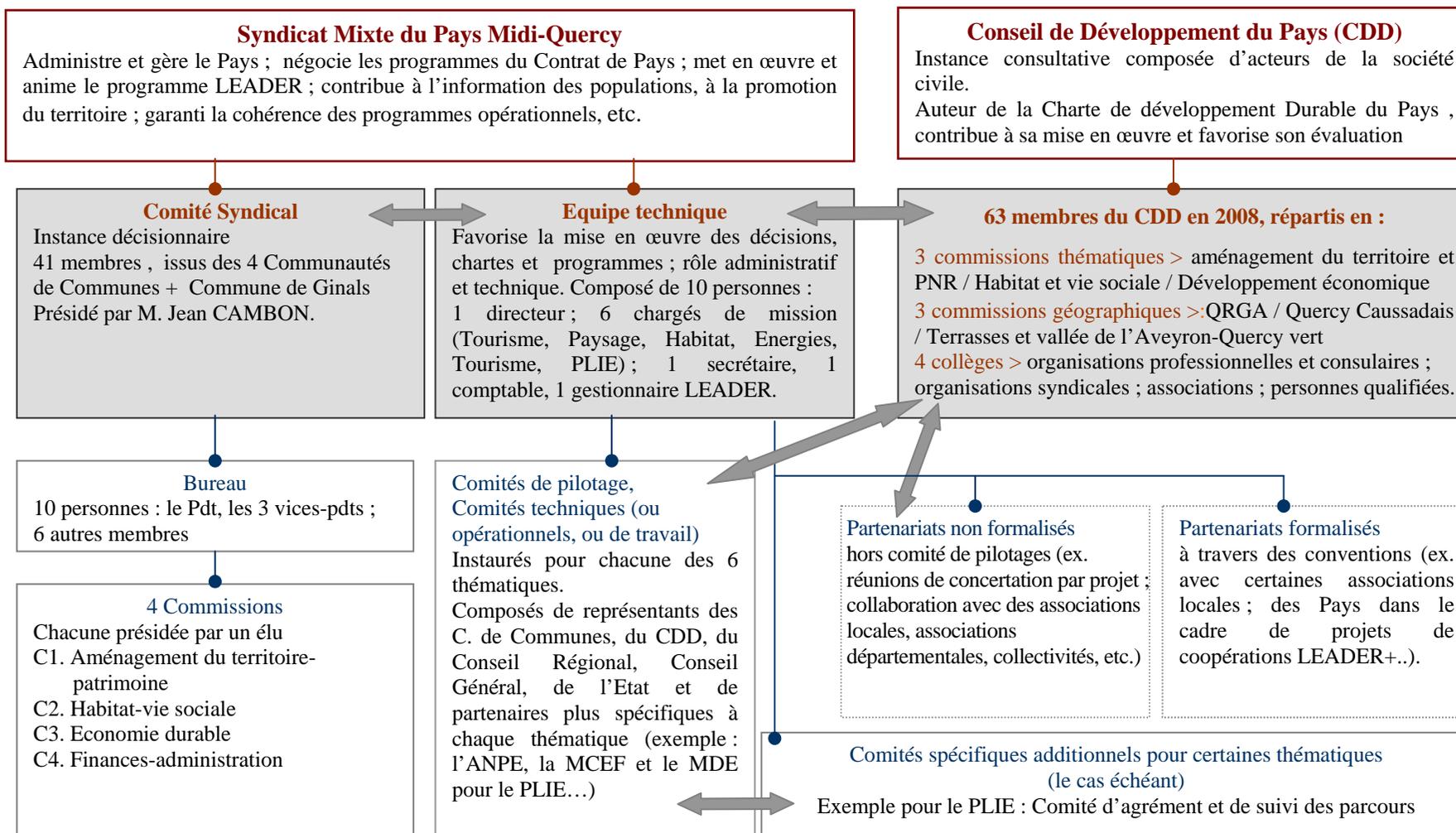


**Périmètre Pays Midi-Quercy
= Périmètre GAL**

Une même structure porteuse :
le Syndicat Mixte du Pays.

2 Pays Midi-Quercy : acteurs majeurs et formes de collaboration

Document de référence principal, commun à tous les acteurs : la **Charte de développement durable du Pays**.
Le **Contrat de Pays** (programme cadre et programmes opérationnels) est établi en application de la Charte de Pays.



3.2 Tableau récapitulatif des forces, faiblesses, enjeux de territoire et enjeux spécifiques LEADER

DEMOGRAPHIE, RESSOURCES PATRIMONIALES ET GESTION DE L'ESPACE

➤ Situation démographique et évolution

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire
<p>Forte attractivité, notamment Communes proches axes de communication et situés dans dynamique de métropolisation de Toulouse-Montauban.</p> <p>➔ Accentuation croissance démographique, en particulier les 8 dernières années (90-99 : + 3 % / 99-2007 : +9 %). Avant 2010, le territoire aura probablement atteint le seuil de 45000 habitants.</p> <p>Rôle déterminant des nouveaux arrivants dans cette évolution positive.</p> <p>Attractivité liée au cadre de vie, à la qualité du patrimoine naturel et culturel ; celle-ci joue un rôle aussi touristique (tourisme de nature, de découverte) ; culturel (paysages, couleurs, lumières, sources d'inspiration pour les plasticiens et les arts visuels).</p> <p>Une partie du territoire attractive, entre autres parce que proche des axes de communication routière et dans la dynamique d'urbanisation et de métropolisation de Toulouse-Montauban.</p>	<p>Solde naturel négatif, vieillissement de la population.</p> <p>Départ des jeunes moins 30 ans (dont les 20-29 ans).</p> <p>Risque fracture entre l'est et l'ouest du territoire.</p>

Enjeux à traiter en terme de développement local	Enjeux portés par le GAL stratégie LEADER IV
<p>Définition et mise en œuvre d'une politique d'accueil et de maintien des nouvelles populations, dont :</p> <p>Organiser et structurer cet accueil sur le plan territorial et bâti (maîtrise foncière, qualité de l'habitat de l'urbanisme, offres de logements en cohérence avec les besoins identifiés..)</p> <p>Favoriser et dynamiser l'accueil de populations en partie Est du territoire et en Quercy Vert</p> <p>Favoriser les conditions d'une installation à long terme (prendre en compte les besoins et attentes en matière d'équipements, d'animations...)</p> <p>Favoriser la mixité sociale, les échanges inter-génération et entre nouveaux arrivants et population locale</p> <p>Contribuer à l'intégration des jeunes dans divers projets (culturels, environnementaux, d'habitat..) et leur qualification selon enjeux ciblés (ex. domaine culturel)</p>	<p>Soutenir le développement d'une offre d'équipements et de services de base pour la population (secteur médical, enfance, loisirs..).</p> <p>Accompagner la création et le développement de micro-entreprises répondant à un besoin essentiel de la population locale (sous conditions).</p> <p>Accompagner les élus dans leurs stratégies en matière d'habitat (adaptation du parc aux besoins des populations).</p> <p>Favoriser la maîtrise foncière et la qualité urbaine, par une meilleure connaissance du marché foncier, la définition de stratégies foncières locales, la qualité des documents d'urbanisme, de l'habitat...</p> <p>Favoriser la diversification des activités économiques dans le domaine agricole ; soutenir le développement d'activités agricoles dans le cadre démarche environnementales (selon enjeux identifiés).</p>

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire
<p>Paysages diversifiés, riches (gorges, vallées et terrasses, coteaux, Causses...), complexes (en raison de la diversité des sols et sous-sols, du climat, du relief, de l'occupation du sol...)</p> <p>Forte présence de l'eau (Aveyron et ses affluents, eaux souterraines dont système karstique). Rôle dans les implantations urbaines, le patrimoine bâti, les activités économiques</p> <p>Nombreux sites dont l'intérêt écologique est reconnu par des inventaires ou des protections, à diverses échelles territoriales (4 sites Natura 2000, 3 APPB., 9 ENS, 37 ZNIEFF, phosphatières...)</p> <p>Présence d'éléments « remarquables » du patrimoine naturel à échelle du Pays, d'intérêt sur le plan paysager mais non protégé (vallées, maillage de haies, bois, forêt, arbres rois ou d'alignement, plans d'eau, fossés mères..)</p> <p>Amélioration de la sensibilisation des élus et de certains acteurs à l'environnement, au paysage, à la notion de développement durable</p> <p>Actions de préservation / mise valeur (contrats rivière, DOCOB sur site Natura 2000, création de sentiers de découverte..).</p> <p>Actions mutualisées par Communautés de Communes (entretiens cours d'eau, sentiers..) ; ou projets intercommunaux (projet Contrat de rivière) et inter-territoriaux (PER, 2 coopérations interdépartementales liées à l'eau, dont une sur les Gorges de l'Aveyron) .</p>	<p>Risque de banalisation des paysages (perte de spécificités) ; de concurrence et de manque d'équilibre entre les diverses fonctions du territoire.</p> <p>Sensibilité des cours d'eau aux diverses pollutions (produits phytosanitaires, quelques foyers de macro-pollution, vulnérabilité aux nitrates..); impact des prélèvements sur la ressource en eau à réduire ; sécurisation des captages AEP à renforcer dans certaines zones (<i>ex. milieux karstiques</i>).</p> <p>Fonctionnalité hydromorphologiques et naturelles des zones humides à restaurer dans certains secteurs ; préservation des berges et renforcement de la ripisylve à instaurer sur certains sites.</p> <p>Gestion hydraulique des ouvrages/ des étiages à améliorer Prise en compte des risques naturels dans certaines Communes à renforcer (<i>ex. lutte contre érosion...</i>).</p> <p>Approche globale de la ressource en eau dans ses diverses dimensions et usages insuffisante (potentiel touristique, écologique, paysager...).</p> <p>Sensibilisation de certains acteurs aux risques de dégradation de l'environnement, à la biodiversité, aux paysages et pratiques respectueuses encore insuffisantes.</p> <p>Des espaces, sites et itinéraires de pleine nature dans l'ensemble peu connu, peu sécurisés et peu accessibles</p> <p>Flux de fréquentation touristiques peu connu y compris sur sites à fort intérêt ou enjeu patrimonial ou touristique (ne facilite pas par exemple la prise en compte des capacités d'accueil écologique des sites).</p>
Enjeux à traiter en terme de développement local	Enjeux portés par le GAL stratégie LEADER
<p>Maintenir ou enrichir la biodiversité, favoriser le bon fonctionnement des milieux naturels et des écosystèmes ; maintenir une forêt vivante et optimiser ses diverses fonctions.</p> <p>Favoriser une approche globale de l'eau à l'échelle du Pays (et du bassin versant si possible) ; une connaissance, valorisation et adaptation à ses divers usages (<i>ex. touristiques, agricoles..</i>) ; contribuer à maintenir ou à améliorer la qualité et la gestion de cette ressource.</p> <p>Soutenir la connaissance/ préservation / valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du patrimoine naturel et de son accessibilité ; - des sites, habitats et paysages remarquables ; - de la diversité paysagère (maintien des spécificités). <p>Favoriser la qualité des paysages, de l'environnement, de l'urbanisme, de l'architecture, du tourisme, des actions culturelles et du développement économique dans une optique de développement durable, transversale.</p>	<p>Valoriser les espaces naturels « remarquables » (acception large), notamment encourager la définition et mise en œuvre de projets intercommunaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>sur des milieux naturels (espaces, sites ou itinéraires) ciblés</u> : connaissance / préservation / restauration / mise en valeur / maintien ou enrichissement de la biodiversité / conceptions d'outils, en prenant en compte les études, documents réalisés et/ou en renforçant les savoirs (scientifiques, techniques...) et en s'adressant à divers publics. <i>Ex. sites Natura 2000, Aveyron, milieux naturels "ordinaires" mais à fort enjeu patrimonial, paysager ou touristique ; actions avec les acteurs agricoles...</i> - <u>favorisant la structuration de certaines compétences à échelle des Communautés de Communes</u> <i>ex. en matière d'actions paysagères</i> <p>Sensibiliser, former et accompagner divers publics à la connaissance et compréhension de l'environnement, du patrimoine naturel / à la qualité paysagère / aux comportements écologiques POUR que ces dimensions soient intégrées dans les projets, renforçant leur cohérence territoriale / leur qualité. <i>Ex. habitants, élus, entreprises, acteurs agricoles...</i></p>

➤ *Energies*

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire
<p>Ressources énergétiques importantes (biomasse et solaire principalement) et équitablement réparties.</p> <p>« Plan Energies » défini suite à un diagnostic énergétique du territoire.</p> <p>Variabilité et augmentation des énergies fossiles contribuant à la dépendance énergétique.</p> <p>Niveau de confort globalement ressentis dans les bâtiments publics.</p> <p>Sensibilité et niveau d'information des acteurs concernant les changements climatiques.</p>	<p>Ressources énergétiques locales disponibles mais peu exploitées.</p> <p>Méconnaissance des systèmes favorisant les économies d'énergies.</p> <p>Manque de capacité d'expertise du territoire.</p> <p>Niveau d'efficacité énergétique du parc de bâtiment (publics et privés) très faible.</p> <p>Manque d'intégration de la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans la construction et la rénovation.</p>
Enjeux à traiter en terme de développement local	Enjeux portés par le GAL stratégie LEADER IV
<p>Optimiser l'efficacité énergétique des collectivités du territoire (effet levier important sur les populations).</p> <p>Développer l'indépendance énergétique du territoire</p> <p>Encourager les bonnes pratiques de construction et de rénovation économe en énergie.</p> <p>Développer les compétences des professionnels du territoire, ainsi que les compétences et le niveau de sensibilisation des élus à l'environnement.</p> <p>Contribuer à la vulgarisation des technologies sobres et efficaces sur le territoire.</p> <p>Diversifier les productions agricoles.</p> <p>Développer la compétitivité économique en réduisant les charges en énergie des activités.</p> <p>Favoriser et développer les déplacements doux</p>	<p>Mise en œuvre et enrichissement du « plan énergies » du Pays :</p> <p>Développer de la sobriété énergétique : sensibiliser et informer les divers publics aux bonnes pratiques concernant la consommation d'énergie.</p> <p>Développer de l'efficacité énergétique (bâti, éclairage public et transport) : prolongement et enrichissement de la comptabilité énergétique mise en oeuvre par le Pays.</p> <p>Développer des énergies renouvelables notamment au sein des collectivités (dont principalement solaire thermique et photovoltaïque, biomasse et biocarburant) et du milieu agricole (dont solaire, bois, biocarburant)</p> <p>Organiser la mobilité en favorisant les déplacements doux.</p>

➤ *Patrimoine culturel (matériel et immatériel) et développement culturel*

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire
<p>Patrimoine bâti et culturel d'une grande diversité, constitué d'éléments remarquables (sites classés, inscrits, Monuments Historiques..) ou d'intérêt, maillant le territoire et le paysage (bastides et ensembles médiévaux, patrimoine de l'architecture rurale traditionnelle lié aux activités agricoles et à l'eau..).</p> <p>Nombreux bâtis conçus avec ces matériaux de l'architecture rurale, liés à des savoir-faire.</p> <p>Actions de connaissance de ce patrimoine réalisées ou en cours (exemple inventaire général du patrimoine bâti à échelle du Pays, dont les données seront diffusées via le Conseil Régional) .</p> <p>Opérations structurantes avec capacité de rayonnement : La Cuisine, le Centre d'Interprétation du chapeau peuvent fortement contribuer à la mise en valeur du patrimoine (savoir-faire et produits) en lien avec la création contemporaine</p> <p>Un tissu associatif dynamique ayant une capacité de mobilisation des bénévoles et des résidents et contribuant à la mixité sociale.</p> <p>Potentiel important dans les arts visuels, liés à la présence de professionnels et de lieux de diffusion ; secteur audiovisuel, notamment documentaire, permettant une analyse critique de notre environnement.</p> <p>Une structuration des services publics dans certains domaines de la culture, lecture publique, petite enfance et enfance et jeunesse constituant un potentiel important dans l'accompagnement et la mise en œuvre de projets culturels.</p>	<p>Actions de préservation, de mise en valeur et de médiation du patrimoine bâti à développer et à structurer, pour des projets de plus grande ampleur et une meilleure lisibilité. Peu de thématiques transversales et fédératrices proposées.</p> <p>Des champs peu ou pas couverts pas les inventaires (archéologie, ethnologie, pratiques sociales, etc. sauf pour la culture occitane : opérations Al Canton..).</p> <p>Mise en réseau des acteurs et mutualisations en matière de patrimoine culturel encore faible.</p> <p>Recours aux connaissances scientifiques et aux savoir-faire techniques traditionnels dans les travaux d'aménagement et les constructions encore insuffisants.</p> <p>Offre essentiellement en période estivale.</p> <p>Manifestations intégrant peu les principes du développement durable (ex. environnementaux) .</p> <p>Peu de lieux adaptés à la diffusion culturelle, à l'accueil d'artistes et aux pratiques artistiques.</p> <p>Des créateurs, plasticiens, photographes, réalisateurs travaillant hors du Pays MQ et sont peu investis dans ce territoire, ou isolés.</p>
Enjeux à traiter en terme de développement local	Enjeux portés par le GAL stratégie LEADER IV
<p>Valoriser le patrimoine identitaire, les matériaux de l'architecture rurale traditionnelle et savoir-faire associés.</p> <p>Favoriser la qualité des paysages ; de l'urbanisme, de l'architecture, du tourisme, des actions culturelles et du développement économique dans une optique de développement durable, transversale (dont : intégrer dans les projets les données des études réalisées (données de l'inventaire du patrimoine...)).</p> <p>Encourager la structuration des politiques culturelles à échelle des intercommunalités.</p> <p>Encourager les projets culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'inscrivant dans les démarches de l'économie sociale et solidaire ; intégrant le développement durable (ex. manifestations culturelles) - hors les murs, et contribuant à l'objectif d'accès à la culture et à la diversification des activités agricoles (spectacle à la ferme..) - d'actions culturelles à l'année pour contribuer à la cohérence globale et afin d'éviter la ponctualité - contribuant à la mixité des représentations (sociales, culturelles) et à la mise en débat sur sujets sociétaux. <p>Encourager les projets artistiques s'appuyant sur la ressource patrimoniale et contribuant à la valoriser.</p> <p>Accompagner la professionnalisation et l'adaptation des entreprises culturelles au contexte économique.</p> <p>Renforcer l'éducation artistique et culturelle, une des conditions de la formation des futurs citoyens et le développement de la créativité.</p> <p>Permettre une meilleure expertise et adaptation des lieux culturels existant aux activités proposées.</p>	<p>Sensibiliser, former et accompagner divers publics (habitants, élus, entreprises...) à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la connaissance et compréhension du patrimoine culturel et des savoir-faire associés ; -la qualité de l'architecture, de l'urbanisme des paysages, de l'environnement ; faire connaître les « bonnes pratiques » <p>POUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> .. que ces dimensions soient intégrées dans les projets, renforçant leur cohérence territoriale et leur qualité .. favoriser mise en place de projets pilotes exemplaires, selon des enjeux ciblés, par un accompagnement auprès de ces publics <p>Faire de la culture un facteur d'attractivité, un outil d'implication des nouvelles populations et de la jeunesse</p> <p>Développer une économie du patrimoine par la diffusion et la valorisation des connaissances et des savoir-faire</p> <p>Contribuer à la qualité de l'offre et des services publics à la culture en favorisant la mise en réseau et la mutualisation des moyens et favoriser les manifestations hors saison.</p> <p>Accompagner la professionnalisation et l'adaptation des entreprises culturelles au contexte économique, conforter l'emploi par une meilleure gestion des structures et des projets</p>

➤ **Développement urbain, habitat et planification urbaine**

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire
<p>Diagnostic stratégique habitat réalisé en 2005 : priorités connues et partagées, élaboration d'un Plan d'actions.</p> <p>Expérience locale de réhabilitation du bâti ancien (OPAH, PLH, opérations façades).</p> <p>Réflexions sur la qualité urbaine et l'équilibre territorial notamment à travers les PLU (sur 15 PLU, 10 en révision sur l'ensemble du territoire communal entre 2002 et 2007).</p> <p>Quelques réalisations exemplaires d'architecture contemporaine utilisant et valorisant les matériaux de l'architecture rurale traditionnelle.</p>	<p>Urbanisation trop rapide pour être pleinement maîtrisée, notamment dans le pôle urbain (entre Caussade-Nègrepelisse et axe de la N20.</p> <p>Augmentation de la pression urbaine dans certaines Communes. Constructions fortement consommatrices d'espace et / ou diffuses.</p> <p>Manque de maîtrise foncière et de planification urbaine des communes rurales (nombreuses communes sans PLU) ; méconnaissance des divers outils de maîtrise foncière</p> <p>Prix du foncier élevé pénalisant l'accès à la propriété des ménages locaux à revenus moyens, lié à la forte présence de résidences secondaires (42 % des résidences secondaires du département en PMQ).</p> <p>Manque de références locales en urbanisme durable, de capacité d'expertise et de maîtres d'œuvre en matière d'énergies et d'écoconstructions. Les constructions contemporaines de qualité restent à ce jour peu connues.</p> <p>Forte faiblesse du parc locatif social (4,7 % des résidences principales en 2004)</p>

Enjeux à traiter en terme de développement local	Enjeux portés par le GAL stratégie LEADER IV
<p>Conforter et valoriser le pôle urbain, les bourgs, villages et hameaux. Favoriser un équilibre territorial dans la répartition des fonctions et activités. Maîtriser le développement urbain ; organiser et développer l'accueil des nouvelles populations sur le plan territorial et bâti :</p> <p><i>Développer connaissance et utilisation des outils de maîtrise foncière / Adapter l'offre de logements aux besoins (locatif, mixité sociale, lutte contre la vacance en centre bourg par une action globale : 1000 logements à réhabiliter dans une démarche globale d'attractivité des bourgs...)</i></p> <p>Favoriser la qualité de l'architecture, des paysages, de l'urbanisme et de l'environnement dans les secteurs urbanisés et les constructions.</p> <p><i>Exemple : harmoniser l'architecture et le paysage en intégrant la compréhension de l'évolution historique et du bâti aux projets par une utilisation des données de l'inventaire du patrimoine bâti.</i></p> <p>Développer à l'échelle du Pays des méthodes de travail et un réseau d'acteurs facilitant la coordination d'actions, notamment en amont des projets ; privilégier une approche transversale des projets et intercommunale</p> <p>Doter le Pays de réalisations ayant valeur de références locales et d'entreprises compétitives en urbanisme durable et en écoconstruction, techniques « écologiques ».</p> <p><i>Exemple : en assainissement, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, couleurs et matériaux du Pays, réhabilitation, ...</i></p> <p>Conforter et enrichir la mise en œuvre des plans d'actions territoriaux : tourisme, culture, habitat..</p>	<p>Sensibiliser, former et accompagner divers publics (habitants, élus, entreprises...) à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la connaissance et compréhension du patrimoine naturel et culturel et des savoir-faire associés ; aux comportements écologiques ; aux outils et stratégies de maîtrise foncière - la qualité de l'architecture, de l'urbanisme des paysages, de l'environnement <p style="text-align: center;"><i>POUR :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> .. <i>que ces dimensions soient intégrées dans les projets, renforçant leur cohérence territoriale et leur qualité</i> .. <i>apporter une "plus-value développement durable" aux documents d'urbanisme, études et projets d'aménagement, en privilégiant des démarches collectives,</i> .. <i>favoriser mise en place de projets pilotes exemplaires, selon des enjeux ciblés, par un accompagnement auprès de ces publics (ex. les élus, en matière d'habitat)</i> <p>Favoriser une gestion raisonnée des espaces en développant des outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de connaissance de l'environnement / des paysages/ de l'urbanisme / du foncier et de leurs évolutions, - de prospective et d'aide à la décision (exemple : en matière de stratégies foncières). <p>Encourager la définition et mise en œuvre de projets intercommunaux, de démarches collectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en matière de stratégies d'urbanisme (dont outils de planification, réflexion sur les formes urbaines..), d'habitat, de maîtrise foncière - favorisant la structuration de certaines compétences à échelle des Communautés de Communes.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➤ *Activités agricoles*

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire
<p>Agriculture diversifiée et raisonnée (peu d'intensification) qui suit les évolutions en matière d'environnement.</p> <p>L'agriculture représente environ 15% des emplois du territoire et des gisements existent notamment dans l'élevage.</p> <p>Existence d'outils structurants pour les filières agricoles (réseau d'irrigation, CUMA; coopératives).</p> <p>Existence de filières fortes et de qualité : melons, vins...</p> <p>Charte à l'installation des jeunes agriculteurs du PMQ animée en 2004-2007.</p> <p>Capacité des agriculteurs à se spécialiser sur des niches de marché (oies, pruneaux...), à s'adapter.</p>	<p>Diminution du nombre d'exploitations agricoles et donc des emplois induits (les installations ne compensent pas les cessations d'activité).</p> <p>Installation et succession difficiles : peu d'anticipation sur le devenir des structures hors circuit familial (problème d'accès au foncier dont le prix a monté), population agricole vieillissante.</p> <p>Forte saisonnalité / Pas de capacité financière suffisante pour créer de nouveaux emplois pérennes.</p> <p>Structuration des circuits courts à renforcer, en particulier des producteurs bio.</p>

Enjeux à traiter en terme de développement local	Enjeux portés par le GAL stratégie LEADER IV
<p>Encourager la diversification et la mutualisation des formes de commercialisation des productions agricoles en renforçant le lien avec les habitants du territoire, les touristes.</p> <p>Accompagner des installations ciblées sur des productions repérées faisant défaut en PMQ et respectueuses de l'environnement.</p>	<p>Favoriser la diversification des activités économiques dans le domaine agricole ; soutenir le développement de ces activités dans le cadre démarche environnementales, selon les enjeux identifiés (ex. qualité de l'eau, MAE..).</p>

➤ *Activités industrielles, commerciales et artisanales, services*

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire
<p><u>Artisanat , commerces, industries</u></p> <p>Secteur en développement, le plus créateur d'emplois (économie résidentielle en développement).</p> <p>Maillage importants de TPE > Métiers de bouche (restauration, commerces alimentaires) et métiers du bâtiment majoritaires.</p> <p>Entreprises de soudure, métallurgie en développement > besoins de main d'œuvre qualifiée.</p> <p><u>Sanitaire et social</u></p> <p>Projets de créations et d'extensions d'établissements besoins importants de personnel qualifié = 124 ETP dans les 2 ans à venir.</p> <p>Secteur en développement et fortement créateur d'emploi.</p>	<p><u>Répartition et typologies</u></p> <p>Concentration des Moyennes Entreprises à l'Ouest (Albias, Caussade et Nègrepelisse), Tissu industriel fragile composé à 80% de TPE.</p> <p><u>Santé des entreprises</u></p> <p>Effondrement de l'industrie traditionnelle, Faible développement des industries agroalimentaires, Transmission des entreprises difficile, Petit commerce affaibli par la concurrence de Montauban.</p> <p><u>Qualification</u></p> <p>Peu de pérennité des activités nouvelles (taux de radiation en 2 ans : 23% - secteur touché = bâtiment) > pose la question des formations des chefs d'entreprise, Manque de main d'œuvre correspondant aux besoins locaux (ex : BTP, maçonnerie, sanitaire et social)</p> <p><u>Accueil</u></p> <p>Pas ou peu de structures d'accueil pour l'hébergement des jeunes apprentis.</p>

Enjeux à traiter en terme de développement local	Enjeux portés par le GAL stratégie LEADER IV
<p>Artisanat, commerces, industries</p> <p>Soutenir les réalisations ayant valeur de référence locale et les entreprises compétitives en urbanisme durable et en écoconstructions.</p> <p>Renforcer l'adaptation des entreprises locales et des constructions aux enjeux de qualité environnementale, paysagère, urbaine, architecturale (constructions HQE, économies d'énergies, valorisation matériaux de l'architecture rurale traditionnelle..).</p>	<p>Artisanat, commerces, industries</p> <p>Accompagner la création et le développement de micro-entreprises répondant à un besoin essentiel de la population locale Soutenir de nouvelles formes de sociétés, plus solidaire et équitablement réparties sur le territoire.</p>

➤ *Activités touristiques*

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire
<p>Territoire accessible dans sa partie Ouest/ Partie Est à la croisée de destinations majeures et notoires (bastides albigeoises, Quercy, Aveyron).</p> <p>Accessibilité d'une offre touristique gratuite (réseau de sentiers, bases, parcs et jardins), qui favorise le développement d'un tourisme de proximité.</p> <p>Un réseau des OT organisé; une organisation progressive de l'offre touristique autour de thématiques fortes et structurantes :</p> <p><i>savoir-faire et techniques (PER Chapeau), découverte eau et pleine nature (PER Aveyron/Viaur, événementiel randonnée), découverte patrimoine médiéval (circuits de visites).</i></p>	<p>Difficulté de faire émerger un positionnement touristique fort pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> .une cohérence et complémentarité de l'offre touristique (de l'hébergement aux loisirs) .une reconnaissance et augmentation de l'attractivité <p>Obsolescence de certains équipements, infrastructures > exigences des clientèles actuelles.</p> <p>Fragilité et instabilité financière de certaines structures touristiques> regroupement ou isolement.</p> <p>Sentiment d'abandon, de frustration de certains acteurs touristiques > besoin de reconnaissance.</p> <p>Coordination ponctuelle sur les actions de information, communication, promotion, commercialisation avec l'échelle d'action départementale.</p>

Enjeux à traiter en terme de développement local	Enjeux portés par le GAL stratégie LEADER IV
<p>Développer pour les prestataires touristiques ou culturels des modes d'accompagnement individualisés et collectifs innovants et des outils favorisant la compétitivité des entreprises.</p> <p>Valoriser le patrimoine naturel et culturel dans le cadre d'actions touristiques thématiques et structurantes (découvertes lié à l'eau, savoir-faire et techniques, tourisme culturel : bastides et patrimoine médiéval), paysagères, itinéraires de découverte..</p> <p>Rechercher la reconnaissance et la représentation de ces thématiques à l'échelle départementale et régionale dans les actions de communication, promotion et commercialisation.</p> <p>Rechercher la complémentarité et la mise en réseau des espaces, sites touristiques et pôles structurants sur des thématiques fortes et y compris avec les territoires voisins.</p> <p>Encourager la structuration, la modernisation et la professionnalisation des offices de tourisme Ex. <i>espaces vitrines des atouts du territoire ; intercommunalité , efficacité du travail collaboratif.</i></p>	<p>Renforcer la qualité, l'exhaustivité, la performance et le partage des informations touristiques et entre acteurs du territoire et avec les territoires voisins autour de logique de destination .</p> <p>Favoriser l'accompagnement (diagnostic, audit, conseils et suivis) et l'aide à l'investissement pour le développement d'une excellence environnementale à travers des mutualisations sur le fonctionnement, sur de l'équipement, sur les infrastructures notamment sur l'Hôtellerie de plein air, la petite hôtellerie rurale ainsi que sur les hébergements collectifs.</p> <p>Favoriser le développement/ la formation à des outils individuels et collectifs favorisant la connaissance, l'efficacité, la viabilité, la responsabilité des systèmes économiques notamment pour les structures de type prestataires de loisirs, loueurs de meublés/ chambres d'hôtes.</p> <p>Participer à l'élaboration d'une forme de reconnaissance territoriale des structures engagées dans des parcours « qualité » visant l'innovation environnementale et sociale.</p>

➤ *Situation de l'emploi et accompagnement en matière d'emploi*

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire
<p>Dynamique partenariale des dispositifs et services d'aide à l'accès à l'emploi (PLIE, EREF, mission locale, Maison Commune Emploi Formation labellisée Maison de l'Emploi, 3 chantiers d'insertion...), malgré l'absence physique des services public de l'emploi.</p> <p>Une offre de formation initiale de proximité.</p> <p>Un territoire qui accroît et diversifie ses offres d'emploi (les perspectives bénéfiques du secteur sanitaire et social sur l'emploi par exemple) .</p> <p>Une baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.</p>	<p>Typologies des Demandeur d'Emploi : Taux de publics dits « prioritaires » en forte situation d'exclusion en augmentation (+ 33 % de travailleurs handicapés inscrits à l'ANPE entre 2005 et 2007), Taux de chômeurs de longue durée élevé (et baisse moins forte que dans le reste du département), Augmentation du chômage des jeunes (alors qu'il baisse dans l'ensemble de la région), Taux important de chômage chez les personnes de plus de 50 ans (+ 4 % par rapport au taux moyen départemental) dont les travailleurs handicapés.</p> <p>Accès à la formation / apprentissage Faible diversification des formations professionnelles initiales / Faible offre de formation de proximité > le recours à des formations continues reste faible notamment chez les jeunes / Faibles demandes d'apprentissage</p> <p>Accompagnements Une précarité sociale accrue, plus particulièrement à l'est du territoire. Les habitants du terroir TVA-Q.Vert travaillent sur Montauban (déplacements domicile-travail) Une offre d'insertion par l'activité économique mal répartie sur le territoire.</p>

Enjeux à traiter en terme de développement local	Enjeux portés par le GAL stratégie LEADER IV
<p>Renforcer l'efficacité des parcours d'insertion sociale et professionnelle (PLIE) en l'articulant avec les projets GPEC et en développant le recours à la clause d'insertion dans la commande publique</p> <p>Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales dans les secteurs d'activités porteurs du territoire (médico-social, petite enfance-enfance, services aux personnes..)</p> <p>Conforter l'emploi par une meilleure gestion prévisionnelle des projets et des structures en développant des outils adaptés. <i>Ex. dans le domaine culturel, le tourisme.</i></p>	<p>Accompagner les parcours professionnels des actifs en PMQ en facilitant leurs évolutions au sein de leur structure et/ou au sein du territoire</p> <p>Accompagner l'accueil d'actifs et d'activités en PMQ afin qu'ils se pérennisent et renforce l'attractivité du territoire</p> <p>Favoriser les formes collectives et innovantes en matière d'emploi et de projets de développement</p>

EQUIPEMENTS, SERVICES, DEPLACEMENTS

Atouts / Forces du territoire	Faiblesses / Handicaps du territoire
<p>Présence des services aux personnes âgées dans certains secteurs (augmentation du nombre de places dans les structures d'accueil médico-sociales).</p> <p>Les services aux particuliers (santé, actions sociales) constituent l'élément moteur de la création d'emploi.</p> <p>Des actions sur les NTIC importantes dans le milieu scolaire (distribution d'ordinateurs dans les écoles).</p> <p>Structuration intercommunale des services publics dans certains domaines : culture, lecture publique, petite enfance, enfance-jeunesse ; avec un engagement croissant des collectivités dans ces domaines.</p> <p>Des centres bourgs (chef lieu de canton) bien dotés en équipements de base (commerciaux et publics) organisés et structurés autour de leur bassin de vie (4 bassins au sens INSEE en PMQ).</p> <p>Potentiel lié à l'implication des jeunes dans les projets (par ex. projets culturels environnementaux..).</p>	<p>Raréfaction des équipements de base (école primaire, bureau de tabac, alimentation générale) et de certains services publics en milieu rural « profond » :</p> <p>→ augmentation de la distance moyenne d'accès à l'ensemble des équipements, en particulier à l'Est du Pays ;</p> <p>→ accentuation de la dépendance aux déplacements individuel en voiture risquant de créer une fracture sociale (montée du prix du pétrole, déplacements domicile-travail ou domicile-services trop importants) et à terme une désertification d'une certaine population; risque de désertification</p> <p>.. conjuguée à une difficulté de déplacement de certains publics (jeunes, personnes âgées, demandeurs d'emploi)</p> <p>→ pénalise certains actifs, limite l'accès à la culture et à l'implication de ces publics dans la vie sociale et culturelle..</p> <p>→ Désocialisation des personnes âgées (manque de services à domicile : soins, ménage...).</p> <p>Manque d'homogénéité des services à l'enfance sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Une desserte ferroviaire qui se dégrade et pénalise les déplacements et installation d'actifs.</p>

Enjeux à traiter en terme de développement local	Enjeux portés par le GAL stratégie LEADER IV
<p>Prendre en compte besoins et attentes en matière d'équipements, d'animations (ex. enfance-jeunesse, médico-social..), et de services en lien avec l'habitat : enfance-jeunesse).</p> <p>Contribuer à la mise en place d'une offre de services de qualité (enfance-jeunesse, culture...).</p> <p>Organiser les déplacements dans le Pays en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favorisant la diversité des modes de déplacements - mettant en valeur les itinéraires de découverte - maillant les espaces et sites structurants avec les zones de résidentielles (touristiques ou permanentes) - prenant en compte les publics ; des besoins ciblés. 	<p>Favoriser l'accueil à long terme des populations :</p> <p>Soutenir le développement d'une offre d'équipements et de services de base pour les habitants (secteur médical, enfance, loisirs..)</p> <p>Soutenir la conception de stratégies de déplacements : élaborer un schéma de déplacements doux à échelle intercommunale / ou Pays ; développer une capacité de transports collectifs. Cette action encouragera, indirectement, le maintien de liens intergénérationnels et la mixité sociale (ex. accès aux manifestations culturelles).</p>

Dynamique territoriale : données transversales

- Une production de connaissances et une définition d'orientations stratégiques à l'échelle du Pays Midi-Quercy, sur plusieurs thématiques :

Patrimoine naturel et culturel (charte paysagère, plan d'action énergies; Schéma de développement culturel, diagnostic et plan d'actions habitat-cadre de vie-foncier)

Tourisme (Schéma d'organisation touristique; coopérations avec GAL voisins....),

Emploi et Économie (Plan Local Insertion Emploi; Maison Commune Emploi Formation/MDE; projet de coopération en cours sur les Très petites Entreprises; Etude GPEC sur le médico-social)

- Un tissu associatif dynamique, avec une capacité de mobilisation de bénévoles, de résidents contribuant à une plus grande mixité sociale, culturelle ; mais qui reste fragile (par exemple en terme de capacités financières, d'implication des acteurs à long terme).

- Synthèse : les données clés de l'évaluation finale du programme LEADER+

➤ *Données de l'évaluation finale du programme, achevée en juillet 2007*

Les constats majeurs

- ✓ Une bonne programmation financière : 100 % du FEOGA programmé en janvier 2008 ; un **effet levier financier** lié au programme LEADER+ satisfaisant,
- ✓ Une **forte cohérence entre** les opérations LEADER+ et les politiques du Pays accompagnée d'une répartition géographique relativement équilibrée,
- ✓ Une **dimension transversale** des opérations et un **volet coopération** dynamique (6 projets),
- ✓ A permis un **appui en ingénierie, études et communication** sur des politiques nouvelles du Pays (par exemple charte paysagère et mission énergie, tourisme durable),
- ✓ Un fonctionnement satisfaisant du programme avec une **forte animation** de l'équipe du Pays,
- ✓ Un **fonctionnement participatif** à maintenir (Comité de programmation, implication du Conseil de Développement, comités de pilotage et de suivi des actions),
- ✓ Des **maîtres d'ouvrage limités en nombre et en diversité** : Syndicat Mixte, Pays, Maison du Patrimoine, associations culturelles, Communautés de Communes et communes, association de développement rural,
- ✓ Une **forte valeur ajoutée Innovation** : nouvelles thématiques à l'échelle de Pays, mise en œuvre de programmes nouveaux, opérations pilotes, démarche de projets adaptée au Pays, projets culturels novateurs, tourisme durable ...
- ✓ Des **misés en réseau d'acteurs** opérationnelles (patrimoine, culture et associations locales...),
- ✓ Des **partenariats** opérationnels avec les services du Conseil Général, les organismes consulaires, avec les structures agricoles, ADEME, la DDE.

Les conclusions du Rapport d'évaluation : pistes de développement, propositions des évaluateurs et des acteurs locaux

- **Poursuivre les nouvelles politiques du Pays**, continuer à **expérimenter** et à **communiquer** (habitat, charte paysagère, énergies, tourisme durable),
- Susciter les **initiatives privées** et des **projets économiques nouveaux** : énergies renouvelables, bâtiment, tourisme ...
- Engager des **projets sur les circuits courts** et sur la **qualité dans la consommation** : agriculture, agroalimentaire, construction, énergies ...
- **Valoriser l'identité de la rivière et ses usages**,
- **Structurer les réseaux et mutualiser** les ressources humaines,
- **Impliquer les jeunes** dans les projets (préadolescents et adolescents) et dans les dynamiques de Pays,
- **3 enjeux exprimés et formalisés**: « *poursuivre la mise en oeuvre des politiques Pays ; ouvrir les projets aux secteurs économiques ; impliquer la jeunesse* ».

Les enjeux et priorités proposés lors de l'atelier prospective LEADER qui s'est tenu le 21 mars 2007 :

- **Une priorité exprimée sous 2 formes** : une qualité territoriale équitable ; une attractivité raisonnée du Pays.
- **Deux enjeux majeurs partagés, identifiés par les deux groupes de travail** :
La gestion de l'eau - Le développement économique, notamment l'appui aux micro-entreprises.
- **Plusieurs autres enjeux, identifiés par l'un ou l'autre des deux groupes d'acteurs** :
La gestion de l'espace / le tourisme durable / la mise en oeuvre du plan énergies,
La mobilisation des jeunes et l'intégration des jeunes actifs,
Le développement des services (offre pour les jeunes, pôles santé, accès à la culture et au logement).

Les propositions des deux sous-groupes étaient cohérentes dans l'expression des enjeux, et rejoignaient les orientations de la charte du Pays Midi-Quercy.

- **Priorités d'actions nouvelles proposées par les évaluateurs externes à l'issue de l'atelier** :
La gestion de l'eau et de l'espace / La politique jeunesse et jeunes actifs / Le développement des micro-entreprises / L'animation, la coopération, la mise en réseau des acteurs et la diffusion des connaissances, au centre des modes de gouvernance du Pays.

Source : ETCHARRY, 2is, AEIDL, Evaluation finale LEADER+ Midi-Quercy, 2007.

- [Synthèse : les données clés de l'auto-évaluation du Contrat de Pays](#)

Données de l'auto-évaluation croisée réalisée avec les acteurs du territoire le 4 octobre 2007, en 3 points clés :

"Le Pays a acquis une incontestable légitimité pour sa capacité à fédérer ses acteurs autour des enjeux transversaux et initier des dynamiques d'action collective, notamment dans les domaines du cadre de vie, de l'environnement, du développement social et culturel, des services à la population.

La question du développement économique (incluant l'agriculture et le tourisme) pour laquelle la réflexion a démarré plus tard, apparaît plus que jamais comme un enjeu crucial du développement durable du territoire et devrait de ce fait constituer une priorité pour la prochaine période.

La motivation et la mobilisation de ses acteurs nécessite sans doute d'être relancée pour que le réflexe participatif et coopératif continue de se développer au détriment des logiques individuelles."

Source : B. Brunet, cabinet SAPIE

B- La stratégie LEADER retenue

« *L'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en Pays Midi-Quercy* »

1. La stratégie du Pays Midi-Quercy pour la période 2007-2013

1.1 Les principaux défis à relever par ce territoire

En complément d'un travail d'auto-évaluation sur le pays Midi-Quercy réalisé en octobre 2008, un exercice de réflexion prospective partagée a permis d'en enrichir les conclusions et de déterminer les principaux enjeux de la poursuite du projet de développement durable du territoire :

- La consolidation d'une capacité de réaction et d'adaptation des acteurs territoriaux aux évolutions à venir au travers de leur sensibilisation aux enjeux du développement durable et de l'incitation au développement des stratégies d'action collective ;
- Le renforcement significatif de l'action du Pays dans le domaine du développement économique, notamment par l'incitation à la diversification des activités ainsi qu'à des choix d'investissement qui permettent de s'adapter aux évolutions du contexte ;
- L'amélioration de la maîtrise de l'espace par la poursuite d'une politique globale de l'habitat, des espaces cultivés et naturels ainsi que par la prise en compte de la question des transports et de la mobilité.

1.2. La stratégie et les axes de développement

Dans la continuité de la charte de développement durable élaborée pour dix ans (évoquée au Chapitre 1 parag. 2.3), la stratégie du Pays pour les six années à venir a donc été définie autour de trois objectifs qui en constituent les axes principaux :

- [Premier axe : « Un territoire équitable »](#)

Il s'agira de mobiliser la compétence et l'intelligence collective du plus grand nombre d'acteurs et d'habitants du territoire afin de faire face collectivement aux défis d'un environnement économique, social et écologique qui évolue de plus en plus vite, exigeant de s'adapter sans toutefois compromettre l'avenir des générations futures. Cet objectif visera notamment :

- le développement des ressources humaines par la formation, la sensibilisation aux enjeux du développement durable, la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GPEC),
- le développement culturel et social comme facteur de développement, de cohésion et de solidarité territoriale,
- l'encouragement à la coopération entre acteurs, à mutualisation des ressources et des initiatives, ainsi qu'à la complémentarité et à la transversalité des actions,
- l'amélioration de la gouvernance et le renforcement de la démocratie participative.

- Deuxième axe : « Un territoire viable »

Il s'agira de développer la capacité du Pays à produire des richesses, développer l'activité et créer de l'emploi, de façon à répondre de manière durable aux besoins de ses habitants, présents et à venir. Cet objectif visera notamment :

- à développer et diversifier une économie locale de production qui limite la dépendance croissante du territoire vis-à-vis de la seule économie résidentielle,
- à poursuivre l'appui aux filières agricoles et touristiques en matière de développement durable, moteurs principaux de l'économie du territoire,
- à accélérer le désenclavement numérique et l'accès au très haut débit pour favoriser la création et le maintien d'activités à haute valeur ajoutée dans toutes les parties du territoire,
- à exercer la plus grande vigilance sur la nature et l'impact des projets économiques dont l'activité ne prendrait pas suffisamment en compte les impératifs du développement durable et les retombées en termes d'emplois pour le territoire.

- Troisième axe: « Un territoire vivable »

Il s'agira de conforter la capacité du Pays à maîtriser les usages et les équilibres de son espace ainsi qu'à préserver son attractivité durable et sa qualité de vie. Cet objectif visera notamment :

- à renforcer la capacité des collectivités à maîtriser le foncier, à promouvoir un aménagement stratégique et prospectif de leur territoire ainsi qu'à favoriser le développement d'un urbanisme durable,
- à conforter le rôle central et l'attractivité des bourgs afin de constituer un maillage urbain de qualité,
- à promouvoir une politique globale de l'habitat, économe de l'espace et de l'énergie, favorisant la mixité sociale et générationnelle, répondant aux besoins diversifiés des habitants,
- à développer des alternatives durables à la multiplication des déplacements individuels qui pénalisent le budget des ménages et l'environnement.

2. Le choix de la priorité ciblée pour le programme LEADER IV Midi-Quercy

2.1 Définition des termes de la priorité ciblée

• **L'innovation sociale environnementale** : caractérise les opérations dites innovantes dont la finalité ou le mode de réalisation est spécifiquement orientée vers la plus-value sociale et environnementale.

• **Innover en zone rurale** : revient à identifier les avantages concurrentiels que peuvent présenter les régions rurales dans nos économies et nos sociétés modernes et à en tirer un meilleur parti. Les projets LEADER peuvent innover à plusieurs égards :

- par le développement de nouveaux produits ou de nouveaux services ou par l'exploration de nouveaux marchés,
- par l'organisation de nouveaux modes de collaboration (au sein de la structure de gestion ou au niveau du projet) et le rapprochement de divers secteurs ou groupes d'acteurs,
- par l'encouragement à la mise en place de stratégies intégrées, à des échelles territoriales nouvelles et pertinentes...

« Toutes ces actions peuvent déboucher sur de nouveaux modèles de développement rural susceptibles de résoudre bon nombre des problèmes qui se posent aux zones rurales » (extrait du LEADER+ Magazine, mai 2006).

De façon plus pragmatique, on peut considérer qu'une opération est innovante dans un programme LEADER si elle est totalement nouvelle dans son domaine ; ou bien si elle est nouvelle sur le territoire mais existe déjà ailleurs.

• **Attractivité durable** : il s'agit d'anticiper les évolutions de notre territoire pour créer les conditions sociales, économiques et culturelles d'un maintien d'une attractivité (permanente et touristique) maîtrisée, solidaire avec les générations futures et équitablement répartie sur le territoire.

2.2 Les objectifs et les effets attendus majeurs

- Pourquoi le choix de cette priorité ?

- Fort d'un constat démographique et économique convergents, indiquant **une évolution du territoire vers une économie dite « résidentielle » plus marquée**, au détriment d'une économie productive traditionnelle, le territoire souhaite s'engager dans une politique intégrée d'anticipation afin d'opter pour une stratégie « offensive » d'adaptation et non défensive (a posteriori).

La dépendance croissante du territoire vis-à-vis de l'économie résidentielle doit être perçue comme une opportunité en terme de marché domestique (local) potentiel pour les acteurs économiques locaux, mais doit également être perçue comme une menace si elle n'est pas appréhendée globalement par le territoire (impact sur le cadre de vie, les services, la pérennité de l'accueil..).

De fait, le programme LEADER IV constitue un vecteur d'anticipation et d'aide à la décision formidables pour les acteurs (publics et privés) d'un territoire, qui doivent s'en saisir afin de préparer un avenir « durable » pour les générations futures.

Dans ce cadre de réflexion, les acteurs du Pays Midi-Quercy souhaitent poursuivre une mise en œuvre de l'innovation, déjà présente dans le programme LEADER+, en lui donnant un sens « social et environnementale » et un objectif plus ciblé « pour une attractivité durable » au service de la stratégie intégrée du territoire.

Ainsi, le programme LEADER IV sera le catalyseur de l'innovation sociale et environnementale en indiquant « comment procéder » pour atteindre une attractivité durable, et les politiques rurales plus traditionnelles feront « ce qui doit être fait » pour y parvenir.

- Comment mettre en œuvre la priorité ciblée ?

Le choix de la priorité ciblée ainsi défini implique une mise en œuvre répondant directement aux objectifs du développement durable, à la croisée de l'économique, du social et de l'environnement.

➤ **Une gestion raisonnée de l'espace, garant d'une attractivité préservée**

Le Pays Midi-Quercy connaît un phénomène de périurbanisation dans la continuité de l'influence de Montauban, qui pourrait se généraliser sur une grande partie du territoire. La richesse patrimoniale (naturel et bâti) du territoire est un bien commun qui doit être préservée tout en acceptant une évolution vers la modernité. Un urbanisme durable sera recherché par un accompagnement en amont des projets afin d'assurer une cohérence des politiques d'habitat, foncière et patrimoniale. L'enjeu est de promouvoir le développement d'un habitat cohérent avec les enjeux du développement durable, dans ses diverses dimensions : localisation, implantation, architecture, mixité, matériaux (énergie ; éco-matériaux, savoir-faire) ; et de préserver la qualité des espaces naturels remarquables du territoire.

➤ **Une économie durable « au service » de l'évolution du territoire**

L'évolution démographique (solde migratoire positif qui compense un solde naturel négatif) à géométrie variable du territoire dénote une emprise croissante de l'économie dite résidentielle. L'économie résidentielle désigne l'ensemble de la demande potentielle qui peut concerner un territoire, qu'elle émane de ses habitants, ou qu'elle émane de personnes susceptible de venir y consommer. Dans un premier temps, l'enjeu est d'accompagner l'économie locale vers une adaptation de son offre en prenant en compte l'évolution des besoins de consommation de proximité induits notamment par l'économie résidentielle. Cet enjeu doit être conduit avec l'objectif de maintenir ou de recréer une activité économique plus équitablement répartie sur le territoire. **La relocalisation de l'activité économique, s'appuyant notamment sur les richesses naturelles et humaines du territoire** (filières courtes, déchets, bois, eau, solaire, savoir-faire, tourisme durable..) constitue une perspective cohérente avec l'anticipation de la montée du prix du pétrole, rendant les déplacements domicile-travail onéreux. L'accompagnement à la création d'activités et à l'adaptation des ressources humaines (GPEC, ESS...) répondant à ces attentes permettra ainsi de maintenir une attractivité durable du territoire en population permanente.

➤ **Une qualité de vie facilitée et riche en lien social permettant un accueil durable**

Le PMQ doit faire face à une évolution sociologique de sa population (vieillesse de la population, accueil de nouveaux arrivants, ...) qui s'est développée ces 10 dernières années. La création, l'adaptation et le développement de nouveaux services sont indispensables pour répondre aux attentes de cette population en mutation. Les moyens étant limités, le territoire doit faire preuve d'innovation sociale et environnementale pour faire face à ce défi afin de préserver un cadre de vie attractif, notamment en proposant une offre de service adaptée, équitable et confortant une bonne cohésion sociale. L'enjeu particulier lié à l'offre culturelle sera un facteur d'attractivité, un outil d'implication des nouvelles populations et de la jeunesse (mixité sociale et intergénérationnelle).

Le caractère rural du Pays Midi-Quercy confère également à ses habitants une dépendance forte vis-à-vis de la mobilité. De fait, 90% des déplacements sur le territoire sont effectués en voiture individuelle, ce qui pénalise de plus en plus le budget des ménages, en particulier pour les déplacements domicile-travail. Le risque d'une baisse de l'attractivité du territoire, et même d'une désertification liée à la montée du prix du pétrole, est de plus en plus crédible. Le territoire se doit d'anticiper cette évolution en proposant une offre alternative de déplacement tout au long de sa vie moins coûteuse, mieux répartie sur tout le territoire et moins polluante.

2.3 La valeur ajoutée de cette stratégie et du programme LEADER IV Midi-Quercy

- En complémentarité avec la stratégie du Pays pour la période « 2008-2013 », la priorité ciblée LEADER IV devra permettre de soutenir de façon spécifique les opérations qui proposent une prise en compte et un accompagnement plus importants en matière d'innovation sociale et environnementale pour atteindre l'objectif d'une attractivité durable.
- Le programme LEADER IV permettra d'apporter une ingénierie de projet multisectorielle (cf : équipe d'animation du GAL) aux porteurs de projet, qui se justifie de part le positionnement qualitatif de la priorité ciblée et donc des types d'opérations visées. Les paris de l'innovation, de l'approche collective et de mise en réseau des acteurs ne pourront être réussis qu'à cette condition. La plus value de LEADER reposera donc précisément sur sa capacité à faire émerger des projets intégrant ces dimensions qualitatives et méthodologiques pour « montrer l'exemple » (caractère pilote et transférable) et ainsi faire « tâche d'huile » sur l'ensemble du territoire (effet induit positif).
- Des partenariats avec les universités toulousaines seront recherchés, dans la continuité des expériences enrichissantes réalisées ou en cours dans le cadre du programme LEADER + (évaluation intermédiaire du programme avec l'Université de Toulouse-le-Mirail ; coopération sur les TPE avec l'université des sciences sociales..). Le choix de la spécificité LEADER IV sur l'innovation sociale et environnementale est particulièrement adapté pour engager des collaborations avec l'enseignement supérieur.
- La plupart des fiches-actions du plan de développement LEADER IV Midi-Quercy feront l'objet, dans le cadre de leur mise en œuvre, d'appel à projets ciblés. Ainsi, les projets choisis par cette méthode répondront de façon plus précise aux objectifs du plan de développement et bénéficieront d'un appui technique et d'une aide à certains investissements pour la mise en œuvre de leur projet. *Exemples d'appel à projets envisagés :*
 - auprès de prestataires touristiques qui s'engagent à mettre en œuvre des préconisations personnalisées à leur entreprise, respectant les objectifs du tourisme durable (suite à un accompagnement réalisé dans le cadre du projet de coopération sur le tourisme durable) ;
 - auprès d'agriculteurs qui s'engagent à mettre en œuvre des préconisations personnalisées à leur entreprise (réalisée dans le cadre d'un diagnostic du type « planète ») respectant les objectifs du développement durable pour engager « une conversion écologique ».
- Les **critères d'appréciation des projets** pour mesurer « la valeur ajoutée LEADER » : une grille multicritères d'analyse des projets permettra d'examiner ceux-ci en amont des Comités de Programmation (puis en Comité de Programmation) afin de les faire éventuellement évoluer pour être éligible au Plan de développement LEADER IV Midi-Quercy, notamment au regard des types de critères suivants :

I- L'inscription du projet dans le programme LEADER Midi-Quercy 2007-2013

- Les plus-values et le caractère innovant en matière sociale et environnementale
- L'impact attendu du projet sur les axes et fiches action du programme
- Le caractère transférable de l'opération

II La relation entre le projet et le contenu de la Charte de développement durable du Pays

- L'effet attendu du projet sur les axes et mesure de la charte de Pays
- Sa cohérence avec les thématiques coordonnées à l'échelle du Pays Midi-Quercy
- L'impact territorial attendu du projet, en terme de publics cibles

III La faisabilité économique et technique du projet

- Les contacts avec les partenaires financiers
- L'autofinancement du porteur de projet
- Les perspectives liées à l'évolution du projet
- Les compétences techniques mobilisées

IV Le suivi et évaluation de l'opération

Voir en Annexe une première proposition de grille multicritères d'analyse des projets.

3. Ambition en termes de coopération

➤ **Le GAL poursuivra son engagement dans la coopération interterritoriale et transnationale pour :**

- prolonger et renforcer sa stratégie de développement territorial ;
- accroître la valorisation des ressources locales ;
- renforcer la cohésion, l'identité et l'image du territoire ;
- aller à la rencontre d'autres territoires organisés, pour découvrir des manières de penser et d'agir autrement ;
- développer l'ouverture et la conscience européenne des territoires.

➤ **Des pistes de coopération sont déjà identifiées :**

- Le tourisme durable (qualification de l'offre) et les activités de plein nature sur la destination Aveyron-Viaur (coopération inter-territoriale puis éventuellement transnationale) avec les GAL voisins « Albigeois et Bastides » et « Quercy-Rouergue » ;
- La culture occitane contemporaine, vecteur d'échanges entre population ancienne et nouvelle: poursuite d'une coopération engagée avec LEADER + avec les GAL Armagnac, Porte de Gascogne, Périgord Vert, Pays de Guéret (en annexe courrier de soutien adressée pour leur candidature LEADER IV) ;
- Le paysage « naturel » et bâti, vecteur d'une identité culturelle (transnationale) : contact avec le GAL du Pays de Gâtines en Poitou Charente ;
- L'adaptation des activités de proximité aux évolutions de la demande dans nos territoires ruraux (impact et adaptation à l'économie résidentielle) : contacts en cours.

4. La pertinence de cette stratégie au regard du contexte territorial et des politiques territoriales

4.1 Une stratégie cohérente avec le contenu du Contrat de Pays défini pour la période 2007-2013

Le programme LEADER tel qu'il a été conçu est une application de la Charte de Développement Durable du Pays. Il permet de mettre en œuvre des actions qui s'inscrivent dans les orientations de cette Charte, établies depuis 2002, et favorise l'application des mesures prévues dans le nouveau projet de Contrat de Pays pour la période 2008-2013.

Le programme LEADER IV sera donc intégré dans le nouveau Contrat de Pays et permettra de soutenir de façon spécifique certains projets inscrits dans le Contrat de Pays répondant aux objectifs ciblés du Plan de développement LEADER IV.

4.2 Une stratégie cohérente avec les enjeux et orientations stratégiques des politiques publiques

Le projet proposé est en adéquation avec les orientations et les enjeux identifiés à échelle départementale, régionale, interrégionale (Bassin Adour-Garonne) et européenne. Le tableau ci-dessous quelques exemples de ces correspondances.

Echelle territoriale et structure concernée	Orientations stratégiques / enjeux définis à ces échelles	Stratégie LEADER Midi-Quercy 2007-2013
<p>Europe</p> <p>FEADER et programme 2007-2013</p> <p>Priorités de l'U.E</p>	<p>Axe 1 : Agriculture et forêt</p> <p>Axe 2 : Environnement et espace rural</p> <p>Axe 3 : Qualité de vie et diversification économique en milieu rural</p> <p>Environnement</p> <p>Emploi - NTIC</p> <p>Egalité Hommes Femmes</p>	<p>Axe 1 et 2</p> <p>Axe 1 et axe 3</p> <p>Axe 2</p> <p>Axe 1, Axe 2</p> <p>Axe 2, Axe 3</p>
<p>Bassin Adour-Garonne</p> <p>Orientations du SDAGE période 2010-2015</p> <p>9^{ème} programme d'action Agence de l'eau A.G.</p>	<p>Réduire l'impact des activités pour améliorer l'état des milieux aquatiques ; restaurer les fonctions naturelles des milieux ; obtenir une eau de qualité pour assurer les activités et les usages qui y sont liés ; promouvoir une approche territoriale..</p> <p>Axe 1 réduire encore la pollution</p> <p>Axe 3 économiser l'eau, en faire bon usage</p> <p>Axe 5 sauvegarder les équilibres écologiques et la biodiversité des rivières</p> <p>Axe 6 prévenir les inondations</p> <p>Axe 7 informer, éduquer, se concerter</p>	<p>Axe 1, Axe 2 dont</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet de Contrat de rivière - activités éco-responsables
<p>Etat</p>	<p>Volet territorial du Contrat de Projet via les conventions territoriales de Pays</p>	<p>Axe 1 ; 2 ; 3</p>
<p>Conseil Régional</p>	<p>Volet territorial du Contrat de Projets via les conventions territoriales de Pays</p> <p>Schéma Régional de développement économique : favoriser la croissance durable des territoires</p>	<p>Axe 1 ; 2 ; 3 ; 4</p> <p>Axe 2</p>
<p>Conseil Général</p>	<p>Soutien global au programme LEADER IV Midi-Quercy : à hauteur de 20% du coût global.</p>	<p>Axes 1 ; 2 ; 3 ; 4</p>

Chapitre 2

Le processus d'implication des acteurs

A. Aperçu de la démarche d'implication des acteurs

1. L'association des acteurs lors de l'élaboration de cette candidature

1. L'association des élus, des acteurs socioéconomiques, des partenaires techniques et financiers

Résumé de la démarche suivie :

- Réunions dans le cadre de l'évaluation finale du programme LEADER + (ateliers LEADER+ Midi-Quercy)
- Réunions avec les acteurs locaux dans le cadre de l'auto-évaluation du Contrat de Pays, animée par le cabinet SAPIE (B. BRUNET)
- Réunions en Comité Syndical, Comité de programmation LEADER+ et ateliers organisés sur LEADER IV
- Remise régulière aux acteurs du territoire (notamment Comité de programmation, Comité Syndical, bénéficiaires du programme LEADER+ et autres acteurs, lors des animations organisées) de documents pour information et débat :
 - informations sur le programme LEADER IV,
 - bilan sur l'évaluation finale du programme LEADER+ et perspectives liées au programme LEADER 2007-2013
 - lors du séminaire LEADER IV du 29 février à Bioule, en plus de la présentation orale et des échanges : envois, avec les invitations, d'informations sur Leader IV (Power Point ETD) et de l'appel à projet
 - remise d'une synthèse du diagnostic Midi-Quercy et d'une première version des fiches-actions pour avis
 - mise en ligne sur le site internet du Pays des actes du séminaire de Bioule pour avis et compléments...

2. Tableau récapitulatif des réunions de concertation et des Comités organisés

Date	Contexte et thèmes abordés	Invités et nombre de participants	Résultats
Le 05/07/06 9 ^{ème} Comité de programmation LEADER+ (CP)	- Information sur LEADER IV inscrits en Ordre du jour §5 - Document d'appui remis aux participants copie du courrier de la Préfecture de Région du 03/07/06	Invités : membres du CP Nbe participants : 22 12 membres du CP 10 autres (cofinanceurs, techniciens,..)	- Sensibilisation au contenu du futur programme LEADER - Propositions d'enjeux et de pistes d'action pour le futur programme LEADER IV Midi-Quercy
Le 29/01/07 Comité syndical (CS)	- Information sur LEADER IV inscrits en Ordre du jour §2	Invités : membres du CS Nbe participants : 21	- Information sur LEADER IV
Le 21/03/07 11 ^{ème} Comité de programmation LEADER+	Document joint aux invitations : • Evaluation finale LEADER+ volet Midi-Quercy • Power Point sur le LEADER et le FEADER Ministère de l'agriculture et de la Pêche, <i>L'approche LEADER intégrée à la programmation du FEADER</i>	Invités : membres du CP Nbe participants : 19 11 membres du CP 8 autres (cofinanceurs, techniciens..)	- Informations sur les résultats du programme LEADER+ et les pistes proposées pour le prochain programme en Midi-Quercy - Informations sur le FEADER
Le 21/03/07 Atelier prospectif avec les acteurs du territoire	Atelier prospectif sur le futur programme LEADER : Document joint aux invitations : • note introductive sur la démarche d'évaluation • note d'information sur LEADER IV et le FEADER	Invités : - membres du CP - membres du CS - maîtres d'ouvrage bénéficiaires du programme (21) - Maires (48) Nbe participants : une quarantaine.	- Aperçu des priorités et des enjeux du prochain programme LEADER et du FEADER à l'échelle européenne, nationale et régionale - Débat sur les orientations stratégiques du programme LEADER IV 2007-2013

Date	Contexte et thèmes abordés	Invités et nombre de participants	Résultats
Le 04/07/07 12 ^{ème} Comité de programmation LEADER+	- Information sur LEADER IV inscrits en Ordre du jour § 4 - Documents d'appui remis aux participants : • Synthèse des Ateliers prospectifs du 21/03/07 • Informations sur le FEADER et LEADER : RIA-GSO, <i>Rencontres techniques interrégionales : questions-réponses sur le nouveau cadre, de LEADER+ à LEADER</i> • SMPMQ, Fiche de synthèse sur l'évaluation du programme LEADER+ , dont perspectives pour le futur programme en Midi-Quercy	Invités : - membres du CP Nbe participants : 16 10 membres CP 6 autres (cofinanceurs, techniciens,...)	- Informations plus précises sur le FEADER - Débat sur les pistes d'actions prioritaires ou thèmes nouveaux à engager ou à conforter dans le futur programme
Le 05/07/07 Forum d'évaluation du programme LEADER+ Région Midi-Pyrénées	- Informations sur l'évaluation du programme LEADER + en Midi-Pyrénées - Tables rondes et ateliers sur le futur programme LEADER	Invités, concernant le Midi-Quercy : tous les membres du Comité de programmation Nbe participants MQ : 4	- Informations sur les résultats du programme LEADER+, échanges d'expériences - Débat sur le futur programme.
Le 04/10/07 Bilan du Contrat de Pays Midi-Quercy	Ordre du jour : - Travail en groupe pour l'évaluation du Pays Midi-Quercy (un groupe élus, un groupe techniciens et un groupe CDD) Documents remis aux participants : bilan provisoire.	Invités : Elus, membres CDD et techniciens du PMQ ; maîtres d'ouvrage LEADER+ ; partenaires techniques... Nbe participants : une cinquantaine.	Auto-évaluation croisée du Pays Midi-Quercy : perceptions des groupes d'acteurs (élus, CDD ; techniciens) sur la mise en œuvre du Contrat de Pays et ses perspectives (actions à reconduire, développer, points forts / faibles, etc..)
Le 18/10/07 Comité syndical	Ordre du jour : En §1 : Informations sur la clôture du programme LEADER+ et sur le programme LEADER IV	Invités : membres du CS Nbe participants : 22	
Le 18/10/07 13 ^{ème} Comité de programmation LEADER+	Ordre du jour : §5 Informations sur la clôture du programme LEADER+ et sur le programme LEADER IV	Invités : Membres du CP Nbe participants : 15 dont 11 membres CP	
Le 24/10/07 Réunion - prospective	Ordre du jour - Permettre aux acteurs du Pays Midi-Quercy (élus, membres du CDD, techniciens, ...) de mesurer l'importance des enjeux du développement de leur territoire au regard de différentes hypothèses de son évolution future Documents remis aux participants : - Note sur la prospective en PMQ	Invités : Elus, membres CDD et techniciens du PMQ ; maîtres d'ouvrage LEADER+ ; partenaires techniques... Nbe participants : 60	Sensibilisation des acteurs du territoire sur la prospective Définitions d'enjeux stratégiques pour le devenir du territoire
Le 14/12/07 Comité de suivi « Bilan prospective Pays Midi-Quercy »	Ordre du jour - Synthèse de l'autoévaluation croisée et de la démarche de prospective - Premières propositions pour le prochain Contrat cadre du Contrat de Pays (2008-2013) Documents remis aux participants : - Bilan-prospective du Pays Midi-Quercy	Invités : Elus Conseil Régional Conseil Général Préfecture 1 membre du CDD Nbe participants : 7	- Choix d'orientations stratégiques pour le territoire - Proposition d'une architecture pour le futur Contrat de Pays (2008-2013)

Date	Contexte et thèmes abordés	Invités et nombre de participants	Résultats
Le 1 ^{er} /02/08 14 ^{ème} Comité de programmation LEADER+	Ordre du jour : §5 Informations sur le programme LEADER IV Présentation de l'appel à projet. - Document d'appui : Informations pages 11 à 19 ; compte-rendu page 9	Invités : Mb du CP LEADER + Nbe participants : 20 dont 12 membres CP	Présentation d'un document en vue de l'appel à projet (points de vigilance et nouveautés de LEADER IV) Articulations à préciser lors du séminaire du 29/02/08 (priorité ciblée soumise à discussion le 29/02/08)
Le 1 ^{er} /02/08 Comité syndical du SMPMQ	Ordre du jour : Informations sur la candidature programme LEADER 2007-2013	Invités : membres du CS	
Le 07/02/08 Comité syndical du SM PMQ	Ordre du jour : §5 Informations sur le programme LEADER IV Présentation de l'appel à projet.	Invités : membres du CS Nbe participants : 13	Information sur la priorité ciblée privilégiée
Le 29/02/08 Atelier / séminaire LEADER IV avec les acteurs du territoire	Ordre du jour : - présentation de l'appel à candidature LEADER IV - éléments de diagnostic et proposition d'une priorité ciblée - débats sur axes stratégiques par atelier (gestion de l'espace, développement économique, qualité de vie) Documents communiqués pour information avant cette rencontre : - Informations sur le programme LEADER IV (Power Point préparé par ETD, pour la « Journée territoire Midi-Pyrénées » du 30/01/2008), - Appel à projet Documents remis aux participants le 29.02. : - Diagnostic synthétique du territoire Midi-Quercy - Tableau synthétique des mesures du DRDR et du circuit d'instruction des projets dans LEADER IV. Actes du séminaire diffusés sur le site Internet du Pays et aux participants, pour avis complémentaires.	Invités : Membres du CS, Maîtres d'ouvrage, élus Nb de participants : 68	Informations précises sur le fonctionnement du programme LEADER IV, les évolutions par rapport à LEADER, le contenu de l'appel à projet Validation du choix de la priorité ciblée (sur le fond) Propositions de complément sur certains points du Diagnostic et des Enjeux ; proposition de complément sur les diverses fiches-action
Le 11/04/08 15 ^{ème} Comité de programmation LEADER+	Ordre du jour : - Validation du dossier de candidature quasi-final	Invités : Membres du CP Nb de participants : 21 dont 8 membres CP	Validations du dossier de candidature par les membres du CP LEADER+ et des partenaires techniques associés
Le 21/04/2008 Comité Syndical	Ordre du jour : - Validation du dossier de candidature LEADER	Invités : membres du CS Nbe de participants : 38	Délibération <i>Jointe en Annexe.</i>

2. L'association des acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie LEADER 2007-2013

La mise en œuvre de la stratégie, déclinée à travers le Plan de développement LEADER IV, suivra les principes suivants :

- Privilégier une mise en réseau entre les acteurs du territoire en amont du projet, dès sa définition (cf. accompagnement par l'équipe technique et critères d'analyse des projets).
- Poursuivre la coordination et l'animation de thématiques à l'échelle du territoire sur des thématiques existantes (charte paysagère, schéma culturel ; « plan énergies » ; politique habitat, cadre de vie, foncier ; schéma de développement touristique ; PLIE) ; les instaurer sur des thématiques « nouvelles » (services au public, déplacements, ..) en assurant une cohérence des actions proposées et une participation active des acteurs du territoire (Comité de pilotage mixte spécifique, conventions multipartenariales ; coordination d'événementiels...).
- Participation des acteurs lors du suivi et de l'évaluation du projet.

B. L'implication des acteurs à travers le Comité de Programmation LEADER IV

1. La composition envisagée et son évolution par rapport au Comité de Programmation actuel

1.1 La composition du Comité de Programmation

Le GAL LEADER II avait déjà laissé une large place au milieu socioprofessionnel puisque 50% des membres du GAL étaient des représentants de la société civile.

Le GAL LEADER+, composé de 20 membres décisionnels, a été plus loin dans le partenariat public-privé, avec :

- ✗ 8 élus du Syndicat Mixte, représentant les 4 EPCI composant le Pays Midi-Quercy (2 personnes par EPCI)
- ✗ 12 membres non élus, privés, désignés par le Conseil de développement parmi ses membres, issus des 4 collèges qui le composent (socio-professionnels, syndicat de salariés, associations, personnes qualifiées)
- ✗ 2 membres de droit : le CNASEA et le SGAR Midi-Pyrénées

3 co-financeurs : 1 représentant du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, 1 représentant du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et 1 représentant de la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

La composition du GAL LEADER 2007-2013 reprend celle du GAL LEADER+, en la complétant, avec 21 membres décisionnels et 8 membres invités :

(9) Membres publics

➤ 9 élus du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Le Président et 2 représentants par Communautés de Communes du Pays Midi-Quercy

(12) Membres privés

➤ 3 élus des chambres consultaires du territoire

1 représentant de la Chambre d'agriculture

1 représentant de la CCI

1 représentant de la Chambre des Métiers

➤ 9 membres désignés par le Conseil de Développement du Pays, issus des 4 collèges qui le composent : socio-professionnels, syndicat de salariés, associations, personnes qualifiées. En cohérence avec le contenu du Plan de développement LEADER, une attention sera apportée à la représentation des thématiques suivantes :

- *Espaces naturels, paysages, démarche environnementale*
- *Qualité de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine*
- *Gestion de l'espace, déplacement, action foncière*
- *Action culturelle*
- *Activités touristiques*
- *Activités agricoles*
- *Activités commerciales, industrielles et artisanales*
- *Action médico-sociale, emploi, services*
- *Actions enfance-jeunesse et intergénération*

(8) Membres invités, ne participant pas au choix des actions programmées

➤ 5 membres autorité de gestion et/ou service instructeur et/ou cofinanceurs

1 représentant du CNASEA ;

1 représentant de la DRAF et/ou de la DDAF ;

1 représentant du Conseil Régional Midi-Pyrénées ;

1 représentant du Conseil Général de Tarn-et-Garonne

1 représentant de la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

➤ 3 membres représentatifs de structures impliquées dans les réflexions stratégiques sur le FEADER (Comité stratégique, CRAE) et/ou en lien avec les thématiques environnementales du programme LEADER Midi-Quercy

1 représentant de la DIREN

1 représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

1 représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière

1.2 Les moyens mobilisés pour que le Comité de Programmation soit un lieu de réflexion sur les orientations prises pour soutenir la stratégie du GAL, un lieu actif de mobilisation et d'échanges

Le rôle du Comité de Programmation dans l'instruction des projets interviendra en 2 temps distincts, majeurs :

(1) Avis d'opportunité

- Le Comité de Programmation est **garant de la mise en œuvre de la stratégie LEADER définie** : il analyse les projets et donne un avis sur leur opportunité au regard de la stratégie territoriale, selon une **grille multicritères d'analyse** (intégrant l'adéquation à la stratégie LEADER, à la démarche de projet demandée..). Dans le cadre du programme LEADER+, l'équipe technique avait suivi plusieurs travaux engagés à échelle interrégionale et nationale, notamment en matière d'évaluation de projets (participation aux ateliers du RIA sur l'évaluation). Il avait tenu informé les membres du Comité de Programmation des résultats de ces ateliers. Ces échanges avaient facilité l'élaboration d'une grille multicritères formalisée (« grille multicritères pour la sélection des projets LEADER+ »), élaborée en étroite concertation avec les membres du GAL ; utilisée par l'équipe technique ainsi qu'en Comité de Programmation.

Dans le cadre du programme LEADER Midi-Quercy 2007-2013, il est proposé d'utiliser une grille de même type, dont le contenu sera adapté au nouveau programme et qui fera l'objet d'une concertation avec les membres du Comité de Programmation. Voir en annexe une proposition de grille multicritères pour les projets LEADER Midi-Quercy 2007-2013.

- Le Comité de Programmation **choisi les opérations qui bénéficieront des fonds LEADER et qui seront programmées**, sous réserve qu'un avis favorable soit donné sur leur éligibilité réglementaire par le service instructeur référent (désigné par le Préfet de Région).

(2) Confirmation des projets aidés, après analyse réglementaire des dossiers par le service instructeur référent

Le Comité de Programmation est informé des résultats de l'analyse faite par le service instructeur : projets qui bénéficieront de l'aide financière.

Le Président du GAL notifie au maître d'ouvrage la décision prise.

Les projets qui ont reçu un avis favorable en Comité de Programmation feront l'objet d'une délibération prise par le Syndicat Mixte (en Comité syndical) .

Le Comité de Programmation sera amené à suivre et à évaluer le programme pendant toute la durée de programmation et de réalisation des opérations. Il se réunira en tant que de besoin, lorsque suffisamment de projets seront prêts à être présentés ; probablement 4 à 6 fois par an.

Les réunions du Comité de Programmation seront enrichies par :

- les informations apportées par l'équipe technique du GAL
- les réflexions, propositions d'orientation du Conseil de Développement du Pays Midi-Quercy, participant au GAL,
- la participation de membres du GAL (représentants du Comité de Programmation, équipe technique) aux réunions du Réseau Rural Régional.
- les conseils délivrés par le service d'appui de proximité prévue pour chaque GAL et du service coordonnateur régional,
- le témoignage de certains maîtres d'ouvrage sur la réalisation de leur projet, grâce à l'outil de capitalisation mis en place : fiches d'expériences (voir dans ce chapitre le titre C1.),

2. Les liens entre le Comité de Programmation et les autres Comités et Conseils

Ces liens sont facilités par l'adéquation entre le périmètre du Pays et le périmètre du GAL. **L'interrelation entre la composition du Comité de Programmation LEADER et le Comité Syndical du Pays** (organe délibérant du Syndicat Mixte), **les 4 conseils communautaires** des Communautés de Communes et **le Conseil de Développement du Pays** existe déjà à ce jour : elle a été soulignée dans le cadre des deux évaluations du programme LEADER+ réalisées et a été mise en exergue **comme facteur de « cohérence entre les opérations LEADER+ et les politiques du Pays »**. En effet, cette interrelation est de nature à :

- renforcer et faciliter l'adéquation entre le programme LEADER et le Contrat de Pays, ainsi que leur mise en œuvre, par une compréhension accrue de chacun des programmes par un ensemble d'acteurs,
- favoriser la mobilisation des acteurs, conscients des implications et de la portée de chacun de ces programmes,
- favoriser le développement d'une « culture de projet » et de méthodes de travail partagées au sein du Pays (diffusion des méthodes LEADER+).

Cette interrelation sera maintenue dans le programme 2007-2013, de la façon suivante :

- Liens avec le Comité Syndical :

9 membres du Comité Syndical participeront au Comité de Programmation (2 élus par Communautés de Communes et le Président). De plus, les projets qui auront reçu un avis favorable en Comité de Programmation feront l'objet d'une délibération prise par le Comité Syndical du Pays.

- Liens avec les Conseils communautaires des Communauté de Communes :

Dans chaque Communauté de Communes, les élus qui participent au Comité de Programmation LEADER en tant que titulaire ou suppléants sont membres du Conseil communautaire.

- Liens avec le Conseil de Développement du Pays :

9 membres du Conseil de Développement du Pays, désignés par le CDD, participeront au Comité de Programmation LEADER.

3. Le rôle du GAL dans la vie du programme

3.1 Le rôle du GAL dans l'instruction des projets et l'animation du programme

Le GAL intervient à deux niveaux :

- **l'équipe technique du GAL**, chargée d'accompagner le porteur de projet tout au long de la vie du projet (accompagnement à la définition de l'opération, à la constitution du dossier de demande d'aide ; vérification de la présence de toutes les pièces requises; saisie d'une partie des données concernant le dossier dans le logiciel OSIRIS ; aide à la constitution de la demande de paiement ; à la réalisation du bilan de l'opération..).

- **le Comité de Programmation**, dont le rôle a été détaillé page précédente (titre 1.2).

3.2 Le rôle du GAL dans les échanges de pratique et les transferts d'expérience entre les acteurs

La démarche de projet privilégiée à travers le programme LEADER favorise les transferts d'expérience : la mise en réseau d'acteurs, les démarches collectives, la concertation entre acteurs ... font partie des critères de sélection des projets. De ce fait, à travers le programme LEADER, le GAL incite au développement de ces pratiques.

Les échanges de pratiques, l'information et la sensibilisation des acteurs du territoire sont intégrés dans le Plan de développement proposé, à travers les différentes fiches-actions présentées.

L'élaboration de fiches expérience pour chacune des opérations ayant bénéficié de fonds LEADER, est prévue. Sa structure générale (type d'informations à mettre en exergue,...) fera l'objet d'une concertation en Comité de Programmation : sa forme finale sera adoptée à l'issue d'un débat avec les acteurs.

Ces fiches feront l'objet d'une diffusion auprès et faciliteront l'évaluation des opérations LEADER.

C. Les modalités prévues par le GAL pour diffuser son expérience

1. La démarche proposée pour capitaliser et diffuser les expériences réalisées

La mise en réseau des GAL LEADER au niveau régional, national et européen est une nécessité pour assurer la transférabilité des opérations réalisées.

Le GAL Midi Quercy participera de façon active aux différents réseaux qui seront proposés ; ils pourront notamment échanger des pratiques et expériences concernant : les opérations programmées (nature des opérations, points positifs, éventuelles difficultés rencontrées...) ; les plans de développement des programmes LEADER ; le suivi et de la gestion du programme.

Les outils proposés sont les suivants :

(1) Elaboration de fiches d'expériences, pour plusieurs opérations bénéficiaires du programme LEADER et représentatives du programme. La structure générale de ces fiches d'expérience fera l'objet d'un débat avec les acteurs du territoire, notamment avec les membres du Comité de Programmation. Son contenu pourra être inspirée des fiches expériences élaborées par l'UNA (pour repérer les opérations « pertinentes » ou « remarquables ») et de celles élaborées et diffusées par PQA (Pays et Quartiers d'Aquitaine).

Elles feront l'objet d'une diffusion auprès des membres du Comité de Programmation, des porteurs de projets susceptibles d'être intéressés et pourront être mises en ligne sur le site Internet du Pays Midi-Quercy.

Il est proposé que chaque fiche expérience soit constituée sur la base de « regards croisés d'acteurs », par une concertation entre le porteur de projet, un membre de l'équipe technique du GAL et/ou un ou plusieurs membres du Comité de Programmation.

(2) Participation à des réunions d'échanges d'expériences, rencontres thématiques (organisées par le Réseau Rural, le Pôle d'Appui aux Territoires ou par d'autres acteurs, selon les thèmes concernés directement en lien avec les objectifs du programme LEADER, par exemple par le Réseau Paysage Midi-Pyrénées...), à laquelle pourront participer les membres de l'équipe technique du GAL et les membres volontaires du Comité de Programmation (élu, membres du Conseil de Développement..).

(3) Lorsque le projet s'y prête, il pourrait être demandé au porteur de projet **d'organiser ou de recevoir, pendant un temps donné, des visites sur site** afin de communiquer et mettre en valeur l'opération réalisée. Ce point pourra faire l'objet d'une négociation avec le porteur de projet en amont du dossier, et être inscrit dans la convention attributive d'aide.

2. La capitalisation et la diffusion dans le cadre du Réseau Rural

2.1 Les attentes du GAL par rapport au Réseau Rural (en terme de thèmes à aborder)

Le GAL Midi-Quercy participera au Réseau Rural. Dans ce cadre, les attentes des membres du GAL en matière d'animation de ce Réseau sont les suivantes :

➤ **Propositions de thèmes de travail correspondant à des enjeux partagés, sur lesquels une capitalisation / des échanges d'expérience avec d'autres territoire sont estimés pertinentes :**

Les thématiques en lien avec les problématiques de l'attractivité durable, du périurbain et des espaces ruraux :

- L'économie résidentielle : opportunités et menaces pour les territoires
- Habitat alternatif et urbanisme durable
- La mobilité en zone rurale : facteur de discrimination ?
- La valorisation économique des ressources locales
- La prise en compte de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement dans les espaces périurbain par différents acteurs : les approches innovantes
- La prise en compte de l'innovation sociale et environnementale dans les programmes LEADER IV

➤ Apporter un appui à la formalisation de piste de coopération grâce à une meilleure connaissance des pratiques et stratégies des GAL .

2.2. Les actions envisagées pour participer au Réseau Rural

Les membres du GAL seront invités à participer à ces échanges. Un appel pourra être lancé auprès des membres du GAL en début de programme, afin de désigner des volontaires pour participer et suivre plus particulièrement les travaux de ce Réseau (déplacement aux réunions, lecture et avis sur les documents...).

De plus, l'ensemble des membres du GAL seront tenus informés de l'avancement des travaux du Réseau Rural par la diffusion des comptes-rendus de réunions, des synthèses de travaux...

Un temps sera réservé aux membres de l'équipe technique du GAL pour participer au Réseau Rural, ainsi qu'aux rencontres et forums de travail organisés dans le cadre du programme LEADER.

Chapitre 3

Le plan de développement du GAL Midi-Quercy

A. Le plan de développement : 4 axes et 8 sous-mesures

La stratégie territoriale définie autour de la priorité ciblée se décline en 4 axes répondant aux objectifs du développement durable. Ces 4 axes sont décomposés en 8 fiches actions opérationnelles définissant les types et les champs d'intervention possibles des opérations qui seront soumis au comité de programmation LEADER IV MQ. Un volet coopération et « Assistance technique » complètes le plan de développement pour assurer sa mise en œuvre et son ouverture vers d'autres territoires organisés français et européens.

1^{er} axe : Une gestion raisonnée de l'espace s'appuyant sur les ressources patrimoniales

Fiche 1) Agir sur le foncier, l'habitat et l'urbanisme pour garantir une qualité territoriale

Fiche 2) Valoriser les espaces naturels remarquables

2^{ème} axe : Une économie de proximité solidaire et équitable

Fiche 3) Soutenir des nouvelles activités éco-responsables

Fiche 4) Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire

3^{ème} axe : Une politique d'accueil durable

Fiche 5) Optimiser les déplacements tout au long de sa vie en Pays Midi-Quercy

Fiche 6) Mutualiser et mettre en réseau les services au public favorisant la cohésion sociale

4^{ème} axe : Coopération et Assistance technique pour la mise en œuvre du programme LEADER IV MQ

Fiche 7) Capitaliser, échanger et mettre en œuvre des nouvelles pratiques par la coopération

Fiche 8) Assistance technique à la mise en œuvre du programme : animation-gestion et évaluation

B- Les fiches-actions

Les fiches-actions qui suivent constituent la déclinaison opérationnelle de la stratégie LEADER IV MQ explicitée précédemment.

Chaque fiche-action fait référence à des mesures (dispositifs) potentiellement mobilisables sur le FEADER. Cette analyse sera utilement complétée lors de la phase de conventionnement du GAL .

(axe 1) FICHE-ACTION I

« Agir sur le foncier, l'habitat, l'urbanisme pour garantir une qualité territoriale »

Référence(s) Plan de développement du GAL	Dispositif(s) du PDRH	Dispositif hors DRDR (exceptionnel)
1^{er} axe : Une gestion raisonnée de l'espace s'appuyant sur les ressources patrimoniales	331-1, 111 B	322* (interdite au GAL !)

OBJECTIFS STRATEGIQUES AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

Le Pays Midi-Quercy a connu ces dernières années une augmentation des constructions neuves qui devra évoluer vers une meilleure prise en compte de l'impact sur le foncier et de l'intégration paysagère, urbaine, architecturale et environnementale.

De plus la rénovation du parc de logements anciens nécessite une plus grande adaptation aux attentes des populations, en particulier par la valorisation de la qualité architecturale (savoir-faire à perpétuer) et par l'intégration des baisses des coûts de fonctionnement.

En matière de paysage, de patrimoine, d'habitat et d'énergies, plusieurs études de référence, *conduites à l'échelle du Pays Midi-Quercy*, ont été réalisées ou sont en cours, qui permettent de disposer de connaissances en ces domaines, ainsi que d'un ensemble d'orientations et de recommandations :

- la charte paysagère du Pays et le diagnostic « habitat, cadre de vie, foncier » élaborés en 2004 ;
- le diagnostic énergétique (réalisé en 2004-2005) et la mise en oeuvre de la charte Energies du Pays et du programme AETENEE depuis 2006 ;
- l'inventaire numérisé du patrimoine bâti du Pays, engagé depuis 2004 ;
- l'inventaire numérisé des arbres remarquables du Pays, engagé depuis 2007.

A travers ce dispositif, l'enjeu est de préserver une qualité globale du cadre de vie, gage d'une attractivité durable du territoire, en visant les objectifs suivants :

- Sensibiliser, informer, former et accompagner divers publics à la connaissance et la compréhension du paysage, du patrimoine, de la qualité architecturale et de l'urbanisme...
- Améliorer l'intégration paysagère, environnementale, urbaine, architecturale des constructions (bourgs, extensions-urbaines..) en tenant compte des publics, des fonctions, des usages, des spécificités des sites : éléments porteurs d'identité, caractéristiques majeures...
- Promouvoir le développement d'un habitat cohérent avec les enjeux du développement durable dans ses diverses dimensions : localisation, implantation, architecture, matériaux (énergie, éco-matériaux, savoir-faire traditionnels), traitement végétal etc.
- Mettre en place une méthode d'accompagnement, de conseil et de suivi des maîtres d'ouvrages d'opération de rénovation d'habitat ancien mobilisant notamment les données de l'inventaire du patrimoine
- Réaliser ces actions en tenant compte du contenu des différentes études disponibles à l'échelle du Pays : elles devront favoriser leur utilisation dans le cadre d'opérations concrètes.

OBJECTIFS OPERATIONNELS AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

- Accompagner les communes et les EPCI pour apporter une plus value « développement durable » aux :
 - *documents d'urbanisme* (renforcer notamment la prise en compte de l'environnement, du paysage et du patrimoine bâti, par exemple aider à mobiliser les compétences requises, à l'élaboration d'études techniques sur les thèmes du développement durable pour renforcer la qualité des documents d'urbanisme..)
 - *opérations d'urbanisme et d'habitat* en privilégiant les démarches collectives et /ou globales (ex. soutien aux réflexions et projets collectifs sur les formes urbaines et l'habitat durable ; à l'élaboration d'études urbaines et paysagères globales préalables à des projets d'aménagement ; aide aux études préalables à des opérations d'urbanisme intégrant une approche environnementale, ...).
- Soutenir la réalisation d'opérations exemplaires en matière d'urbanisme durable et d'habitat, dans les constructions neuves et les rénovations : économie d'énergies, utilisation des énergies renouvelables, éco-matériaux valorisant des ressources locales, procédés permettant des économies d'eau, mixité sociale, prise en compte des données issues de l'inventaire numérisé du patrimoine bâti du Pays...

- Développer la connaissance des outils de maîtrise foncière en privilégiant les mutualisations, les réflexions intercommunales et l'innovation en la matière
- Elaboration d'outils de sensibilisation, d'information, aide à la mise en place de formations sur les thèmes du foncier, de l'habitat, de l'urbanisme durable, des paysages...

EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

- ✖ Disposer de réalisations de référence en matière de création architecturale contemporaine, de rénovation d'habitat ou d'urbanisme durable, et de prise en compte de l'énergie dans les constructions susceptibles de produire un effet d'entraînement.
- ✖ Valoriser et favoriser l'utilisation dans les constructions de matériaux identitaires du Pays (terre, bois pierre,...) et la connaissance des savoir-faire associés
- ✖ Elaborer une stratégie foncière en Pays Midi-Quercy prenant en compte les différentes problématiques qui vont s'amplifier dans les années à venir (équilibre entre développement de l'habitat/ des activités économiques dont les activités agricoles/la préservation d'espaces naturels...).
- ✖ Améliorer la cohérence et la qualité des outils de planification urbaine et d'aménagement en particulier en favorisant l'innovation sociale et/ou l'innovation environnementale
- ✖ Favoriser l'émergence d'une culture commune partagée et de compétences techniques sur le foncier, l'habitat, l'architecture, l'urbanisme et les paysages (publics cibles : collectivités locales, EPCI, entreprises, habitants..).

BENEFICIAIRES VISES (PORTEURS DE PROJET)

- Collectivités locales et EPCI : Communes, Communautés de Communes, Syndicat Mixte...
- Organismes consulaires, autres organismes ou établissements publics et socio-professionnels

DEPENSES ELIGIBLES

- Etudes, conseils, expertises, prestations externes ;
- Formations collectives ; édition-diffusion-communication
- Animation-rencontres-échanges ;
- Travaux spécifiques et ciblés : soutien mesuré à l'investissement (par exemple aide au financement d'un surcoût lié à l'utilisation de matériaux identitaires tels que le bois, la pierre, la terre... ; ou de matériaux valorisant des productions agricoles locales – chanvre, paille... ; ou de matériaux répondant à un objectif d'écoconstruction).

INTENSITE DE L'AIDE LEADER ET DE L'AIDE PUBLIQUE

Taux LEADER : 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le taux d'aide publique maximum autorisé dans le dispositif FEADER auquel se rattache l'opération.

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privés
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
500 000	220 000	180 000	100 000

INDICATEURS DE REALISATION

INDICATEURS	OBJECTIFS
- Nombre d'actions d'accompagnement ou de sensibilisation réalisées auprès des Communes et EPCI sous forme de démarches collectives (sur les documents d'urbanisme, sur les projets d'aménagement, sur les outils fonciers); dont nombre de formations / nombre de jours de formation / nombre de participants.	10
- Nombre de réalisations de référence « sur site » produites par l'intermédiaire de ce programme en matière d'habitat et d'urbanisme (construction, aménagement)	5
- Nombre d'outils de communication (ou de sensibilisation) produits en lien avec les thématiques mentionnées dans cette fiche	5

COMPLEMENTARITE AVEC LES AUTRES FONDS ET PROGRAMMES

Financement FEDER (via PRELUDE) et FSE (ex. formations professionnalisantes) à privilégier pour les opérations éligibles.

(axe 1) FICHE-ACTION II

« Valoriser les espaces naturels remarquables »

Référence(s) Plan de développement du GAL	Dispositif(s) du PDRH	Dispositif hors DRDR (exceptionnel)
1^{er} axe : Une gestion raisonnée de l'espace s'appuyant sur les ressources patrimoniales	214 I1-I2-I3 (MATER), 214 H 216; 226 C ; 227; 323 A; 323-B; 323 D (MATER); 341-A, 331.	

OBJECTIFS STRATEGIQUES AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

Le PMQ est reconnu pour la qualité et la diversité de ses espaces naturels (Vallée et gorges de l'Aveyron, Causses du Quercy, ...). Cette reconnaissance se base sur des travaux scientifiques (études, inventaires...) et est également perçue de manière plus subjective par plusieurs acteurs. La qualité et la diversité des paysages sont par exemple cités en 1^{er} par les touristes pour identifier les atouts de ce territoire.

De fait, il est d'enjeu pour le Pays Midi-Quercy :

- de maintenir et de renforcer la qualité de ses espaces naturels remarquables et la biodiversité par une politique de préservation et de valorisation globale des espaces naturels remarquables,
- de s'appuyer sur ce riche potentiel naturel et sur cette politique pour conforter, en des lieux stratégiques et adaptés, l'attractivité touristique et permanente.

La notion d'« espaces naturels remarquable » comprend, dans le cadre de ce dispositif :

- **les espaces et sites dont l'intérêt écologique est reconnu par un inventaire, un classement ou une mesure de protection** prise à échelle départementale, régionale, interrégionale (ex. Bassin Adour Garonne), nationale ou européenne.

Exemples : sites Natura 2000, ZNIEFF, sites classés et inscrits au titre de la loi de 1930, sites bénéficiant d'un Arrêté de Protection de Biotope, Espaces Naturels Sensibles du Département...

- **les espaces et sites du patrimoine naturel dont l'intérêt écologique et/ou paysager a été relevé dans le cadre d'études réalisées à l'échelle du Pays**, notamment dans le cadre de la charte paysagère¹, même si ces espaces et sites ne bénéficient pas à ce jour d'un inventaire national ou d'une protection (documents de référence : Plans de paysage, Diagnostic partagé, Boîte à outils).

Exemples : vallées humides, maillage bocager, arbres rois et d'alignement, cours d'eau (en particulier Aveyron et affluents) et leur ripisylve, plans d'eau, lacs, fossés mères, parcs, falaises, grottes, friches, anciennes carrières...

Le caractère « remarquable » de ces espaces naturels sera apprécié par le GAL et ses partenaires techniques au regard du type d'espace concerné, de sa localisation, de ses caractéristiques (écologiques, paysagères, fragilité du site, présence de risque naturel...) et de l'échelle d'intervention du projet, une mutualisation étant recherchée.

L'évaluation du caractère « remarquable » des espaces naturels, condition sine qua non d'une intervention dans le cadre du programme LEADER, **sera préalable à l'analyse du contenu du projet de « valorisation ».**

Afin que cette valorisation soit cohérente avec l'enjeu d'une attractivité respectueuse de l'environnement et donc durable, les objectifs suivants seront respectés :

- Préserver la qualité du patrimoine naturel, garant d'une attractivité durable,
- Renforcer l'attractivité du territoire en préservant et valorisant des espaces naturels spécifiques remarquables du Pays Midi-Quercy,
- Favoriser la mise en place de projets pilotes, exemplaires, correspondant aux enjeux ciblés.

¹ Urbanisme & Acoustique, Parcourir, Repérage, *Charte Patrimoine et Paysages pour Demain*, 2004.
GAL Midi-Quercy – Dossier de candidature LEADER

OBJECTIFS OPERATIONNELS AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

- Animer et valoriser les zones NATURA 2000 sur un plan touristique et pédagogique (sentiers d'interprétation...) ; mieux connaître et mettre en valeur les phosphatières ; encourager la création ou la consolidation de corridors écologiques dans des zones ciblées y compris hors sites Natura 2000 (études, aide à la mise en œuvre..).
- Elaborer un plan global de valorisation de la rivière Aveyron et de ses affluents en intégrant la mixité des usages, la recherche d'échanges et d'une culture commune entre les acteurs de l'eau, la préservation de cette ressource.
- Mettre en place, sous forme d'appel à projet, des MAE territoriales spécifique au Pays Midi-Quercy avec x agriculteurs sur un zonage cohérent avec les priorités régionales.
- Elaborer et mettre en œuvre une charte forestière en Pays Midi-Quercy intégrant les différents usages de la forêt.
- Soutenir la réalisation d'inventaires écologiques et d'études multicritères (intégrant une analyse et prise en compte du potentiel écologique, touristique, pédagogique, des caractéristiques paysagères..) afin de :
 - produire des outils de connaissance et d'aide à la décision cohérentes avec un développement durable,
 - définir des stratégies d'intervention (de préservation, de gestion, de valorisation) adaptées à chaque site
 - dans la mesure où les caractéristiques écologiques des sites le permettent, favoriser une prise en compte de divers publics et usages.
- Aider à la mise en œuvre des stratégies et des recommandations produites.
- Soutenir l'animation, la diffusion et l'appropriation de ces travaux. Informer, sensibiliser et former divers publics à la connaissance et à la compréhension du patrimoine naturel du Pays et aux thématiques du développement durable ; aux outils mobilisables pour sa préservation (notamment Communes et Communautés de Communes) ; à la conduite de projets sur ce thème ; en privilégiant les actions collectives.

EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

- ✗ Maintien et/ou renforcement de la qualité des espaces naturels remarquables du Pays : habitats, biodiversité...
- ✗ Développement de la connaissance des espaces naturels remarquable du Pays Midi-Quercy,
- ✗ Elaboration de stratégies de préservation, de gestion et de mise en valeur de ces sites, en tenant compte de leurs caractéristiques écologiques,
- ✗ Mise en œuvre des orientations et préconisations établies dans le cadre de ces stratégies,
- ✗ Confortement de l'attractivité touristique et permanente, en des lieux stratégiques et adaptés.

BENEFICIAIRES VISES (PORTEURS DE PROJET)

En fonction du dispositif concerné, des limites et exclusion propres à chaque dispositif mentionnés :

- Collectivités locales et EPCI : Communes, Communauté de Communes, Syndicat Mixte...
- Département, Région
- Personne physique ou morale exerçant une activité agricole
- Centres de formation, établissements publics (CRPF,...)
- Associations ayant compétence à intervenir en ce domaine : associations naturalistes, association d'éducation à l'environnement, association à vocation agricole...
- Propriétaires privés et leurs groupements (exemples : propriétaires de forêts,...), groupements forestiers, ONF.
- Titulaires de droits conférant la jouissance des parcelles sur les sites Natura 2000 (pour la mise en œuvre de mesures mentionnées dans le document d'objectifs).

Les bénéficiaires sont mentionnés sous réserve des exclusions prévues dans le PDRH selon les dispositifs (ex. mesure 323-B : agriculteurs et propriétaires forestiers exclus car bénéficiaires des mesures 227 et 214).

DEPENSES ELIGIBLES

- Ingénierie : diagnostics, inventaires, études
- Conseils, expertise, appui technique, prestation externe
- Formations collectives
- Edition, communication, diffusion
- Animations, rencontres, échanges
- Investissement liés à l'entretien ou à la restauration d'habitats ou d'espèces (notamment en zone Natura 2000, zones à enjeux - MATER DCE et autres enjeux -), à la gestion des milieux.

INTENSITE DE L'AIDE LEADER ET DE L'AIDE PUBLIQUE

Taux LEADER : 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le taux d'aide publique maximum autorisé dans le dispositif FEADER auquel se rattache l'opération.

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
600 000	264 000	216 000	120 000

INDICATEURS DE REALISATION

INDICATEURS	OBJECTIFS
- Nombre de projets ayant permis une meilleure connaissance scientifique des espaces naturels remarquables et/ou la définition de stratégies d'intervention	5
- Nombre de projets de valorisation, nombre de plans de gestion et de projets réalisés en application de stratégies d'intervention	5
- Nombre de plan global de valorisation sur l'Aveyron et ses affluents	1
- Nombre de projets de sensibilisation-communication et nombre de formation réalisées	10
- Nombre de bénéficiaires d'actions MAE ou MATER (exerçant une activité agricole)	à définir
- Nombre d'exploitation impactées par un périmètre Natura 2000	à définir
- Volume des investissements par site Natura 2000 et au total sur les sites Natura 2000	à définir

COMPLEMENTARITE AVEC LES AUTRES FONDS ET PROGRAMMES

- Financement FEDER à privilégier pour les opérations éligibles (ex.. MAE non portée par un exploitant agricole)
- Financement FSE à privilégier pour les opérations éligibles (ex. formations professionnalisantes, Mes 331).

(axe 2) FICHE-ACTION III

«Soutenir des nouvelles activités éco-responsables»

Référence(s) Plan de développement du GAL	Référence(s) Charte du Pays Midi-Quercy	Dispositif(s) du PDRH	Dispositif hors DRDR (exceptionnel)
		111 B ; 121-B 214 D ; 216 ; 221 ; 311 ; 312 ; 313 ; 331-1	

OBJECTIFS STRATEGIQUES AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

Le programme LEADER+MQ a permis une prise en compte globale des enjeux environnementaux (paysage, énergies, agriculture durable..) notamment par la mise en place de charte thématique animée et coordonnée **à l'échelle du Pays**. L'enjeu est à présent d'engager une valorisation économique de ces enjeux reposant sur les ressources du territoire et pouvant générer de la création d'activité. L'éco-responsabilité des activités accompagnées sera le fil conducteur de cette fiche action notamment en visant les objectifs suivants :

- Accompagner la création ou l'évolution d'entreprises dans le champ de l'économie de proximité dite résidentielle (services marchands de proximité ; tourisme durable ; ...), intégrant l'innovation sociale et/ou environnementale pour conforter leur viabilité ;
- Soutenir des projets pilotes et exemplaires dans la prise en compte des objectifs du développement durable ;
- Favoriser la diversification des agriculteurs vers des activités non agricoles cohérentes avec les objectifs du développement durable (circuits courts ; énergies ; agro tourisme ; éco tourisme ; services aux personnes...) ;
- Proposer des nouveaux outils d'accueil et d'accompagnement d'activités éco-responsables, en particulier sur les cantons en ZRR (Zone de revitalisation rurale).

OBJECTIFS OPERATIONNELS AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

- Appel à projet auprès de x entreprises touristiques pour s'engager dans une mise en œuvre concrètes des principes du tourisme durable (diagnostic et investissements),
- Appel à projets auprès de x exploitants agricoles pour s'engager dans une « conversion écologique » (diagnostic et investissements),
- Formation individuelle et collective pour favoriser l'accueil ou le développement d'activités éco-responsables en particulier sur les cantons en ZRR du PMQ (ateliers découvertes pour candidats à l'installation, filière des biomatériaux...),
- Définir et animer une reconnaissance spécifique en PMQ (label, identification) des entreprises qui s'engage dans une démarche « éco-responsable et solidaire avec le territoire » : mise en réseau de ces acteurs économiques.

EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

- ✗ Inscrire le territoire dans un développement économique qui conjugue création de valeur économique et d'emplois avec le respect des objectifs du développement durable (social, environnement ...),
- ✗ Donner une image des acteurs économiques positive et éco-responsable vis-à-vis du territoire sur lequel ils vivent,
- ✗ Diversifier l'économie locale de production pour permettre une adaptation aux évolutions du contexte local et global.

BENEFICIAIRES VISES (PORTEURS DE PROJET)

- Chambres consulaires, organismes professionnels,
- Entreprises et/ou exploitations agricoles ciblées,
- Organismes de recherche et de développement
- Collectivités territoriales.

DEPENSES ELIGIBLES

- Etudes
- Formation-action
- Conseil, expertise, prestation externe
- Edition-diffusion-communication
- Animation-rencontres-échanges
- Investissements spécifiques et ciblés

INTENSITE DE L'AIDE LEADER ET DE L'AIDE PUBLIQUE

Taux LEADER : 55 % maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le taux d'aide publique maximum autorisé dans le dispositif FEADER auquel se rattache l'opération

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
800 000	352 000	288 000	160 000

INDICATEURS DE REALISATION

INDICATEURS	OBJECTIFS
- Nombre d'entreprises touristiques et/ou artisanales et commerciales aidées	20
- Nombre d'exploitations agricoles aidées	10
- Nombre d'entreprise adhérentes à la démarche éco-responsable PMQ	50
- Nombre d'entrepreneurs, bénéficiaires finaux de formation	50

COMPLEMENTARITE AVEC LES AUTRES FONDS ET PROGRAMMES

- Complémentarité avec le fonds FEDER pour les investissements liés aux énergies supérieures à 30 000€
- Actions d'information et de formation hors actions éligibles au FSE et au FEDER
- L'outil formation-développement (financé par le FSE via l'ADEFPAT) en accompagnement des porteurs de projet économique (en particulier TPE et prestataires touristiques) sera mobilisé autant que de besoins.

(axe 2) FICHE-ACTION IV

« Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire »

Référence(s) Plan de développement du GAL	Référence(s) Charte du Pays Midi-Quercy	Dispositif(s) du PDRH	Dispositif hors DRDR (exceptionnel)
2^{ème} axe : Une économie de proximité solidaire et équitable		313 ; 321 ; 331-1 ; 331- 2	

OBJECTIFS STRATEGIQUES AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

Face aux nouveaux enjeux auxquels le territoire se trouve confronté, la création d'activités innovantes et d'emplois qualifiants devient une exigence pour l'économie locale et repose notamment sur la nécessité de plus en plus forte de renforcer les liens entre « entreprises et territoire », « territoire et qualifications », « territoire et économie sociale et solidaire » et « territoire et recherche et développement » :

- Accompagner des initiatives de gestion prévisionnelle des emplois et qualification territoriale, qui concourent à l'accueil ou le maintien d'une population active travaillant sur le territoire.
- Soutenir les démarches collectives de promotion et de commercialisation de produits locaux favorisant un bilan environnemental positif et la consommation locale.
- Soutenir la création et l'évolution de structures relevant du champ de l'économie sociale et solidaire pour expérimenter des marchés porteurs (environnement, clause sociale des marchés publics..) et accueillir ou faire revenir des jeunes actifs sur le territoire.
- Poursuivre une stratégie territoriale de développement du « tourisme durable », afin de positionner le territoire sur ce champ et d'initier une dynamique collective entre opérateurs touristiques concernés.

OBJECTIFS OPERATIONNELS AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

- Structurer et développer un réseau de producteurs biologiques en accompagnant leur démarche de production (accompagnement à l'installation ciblée) et de commercialisation collective sur le territoire (particuliers, restauration collective, ...)
- Etudier, animer et développer de nouvelles filières courtes de productions (en particulier issu du monde agricole) valorisant les ressources du territoire (huile végétale brute ; biogaz ; bois-énergie ; solaire ; éco-construction,...)
- Accompagnement par la formation-sensibilisation des acteurs économiques du territoire à leur mutation vers une économie sociale et solidaire (clause sociale des marchés publics ; groupements d'employeurs ; coopératives d'activités...)
- Soutenir et susciter des démarches territoriales de gestion prévisionnelle des emplois et qualification et des mutualisations de moyens matériels (groupements dans les secteurs médico-social ; enfance-jeunesse, culturelles.) : accompagnement en ingénierie, en animation et au démarrage.

EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

- ✕ Structuration et développement de filières courtes de productions locales valorisant les ressources locales et favorisant une évolution positive du bilan carbone du territoire.
- ✕ Mise en œuvre d'un schéma de développement et de structuration des circuits courts bio en PMQ, notamment en lien avec la généralisation de la restauration collective bio (écoles, collège, CLSH ...).
- ✕ Structuration et développement d'entreprises culturelles intégrant les principes de la mutualisation de compétences et de ressources pour une plus grande autonomie et transversalité avec d'autres secteurs économiques.

BENEFICIAIRES VISES (PORTEURS DE PROJET)

- Collectivités territoriales
- Associations
- SCOP, SCIC, groupement d'entreprises, coopératives d'activités
- Organismes socioprofessionnels, chambres consulaires, ...

DEPENSES ELIGIBLES

- Etudes
- Formation-action
- Conseil, expertise, prestation externe
- Edition-diffusion-communication
- Animation-rencontres-échanges
- Travaux spécifiques et ciblés

INTENSITE DE L'AIDE LEADER ET DE L'AIDE PUBLIQUE

Taux LEADER : 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le taux d'aide publique maximum autorisé dans le dispositif FEADER auquel se rattache l'opération

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
400 000	176 000	144 000	80 000

INDICATEURS DE REALISATION

INDICATEURS	OBJECTIFS
- Nombre d'études, actions menées sur la gestion prévisionnelle - mutualisation des moyens humains	5
- Nombre de formations collectives réalisées	5
- Nombre de nouvelles structures économiques collectives créées	5

COMPLEMENTARITE AVEC LES AUTRES FONDS ET PROGRAMMES

- L'outil formation-développement (financé par le FSE via l'ADEFPAT) en accompagnement des groupes de porteurs de projet économique sera mobilisé autant que de besoins.
- Une complémentarité avec le FSE sur le volet insertion par l'économique et le PLIE sera recherchée.
- Une complémentarité avec le fonds FEDER pour les investissements liés aux énergies supérieures à 30 000€

(axe 3) FICHE-ACTION V

« Optimiser les déplacements tout au long de sa vie en Pays Midi-Quercy »

Référence(s) Plan de développement du GAL	Dispositif(s) du PDRH	Dispositif hors DRDR (exceptionnel)
3 ^{ème} axe : Une politique d'accueil durable	321 ; 331-2	

OBJECTIFS STRATEGIQUES AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

Le caractère rural du PMQ lui confère une dépendance forte de ses habitants vis à vis de la mobilité. De fait, 90% des déplacements sur le territoire sont effectués en voiture individuelle, ce qui pénalise de plus en plus le budget des ménages, en particulier pour les déplacements domicile-travail. Le risque d'une baisse de l'attractivité du territoire, et même d'une désertification liée à la montée du prix du pétrole est de plus en plus crédible. Le territoire se doit d'anticiper cette évolution en proposant une offre alternative de déplacement tout au long de sa vie moins coûteuse et moins polluante.

- Organiser les déplacements en favorisant des modes de déplacement collectif et alternatifs (vélo, co-voiturage, bus, train...),
- Conforter l'attractivité du territoire en proposant une offre de déplacement accessible, équitablement répartie et respectueuse de l'environnement,
- Anticiper l'évolution du coût du transport en élaborant un schéma des déplacements solidaire et équitable pour l'ensemble du territoire,
- Informer, communiquer, sensibiliser, médiatiser auprès du grand public sur l'enjeu de la mobilité et les solutions alternatives qui se mettent en place en Pays Midi-Quercy.

OBJECTIFS OPERATIONNELS AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

- Elaborer un schéma des déplacements tout au long de sa vie en PMQ en concertation avec les toutes parties prenantes et prenant en compte les spécificités géographiques au sein du territoire,
- Appuyer le développement des transports doux par l'étude des aménagements nécessaires et le soutien aux petits investissements qui pourraient y être associés (parc à vélo, signalétique ;...),
- Soutenir des initiatives locales qui facilitent la mobilité des personnes (en particulier des jeunes, des personnes âgées et des personnes en insertion) et réduisent l'émission des GES (Gaz à Effet de Serre),
- Accompagner la création de circuits touristiques et culturels collectifs et favorisant l'usage de moyens de transport « propres » et qui concourent à développer ces pratiques éventuellement toute l'année.

EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

- ✖ Mise en place d'une stratégie territoriale sur la mobilité qui permettra de la rendre plus accessible (financièrement et spatialement), moins polluante et ainsi de renforcer une attractivité durable du territoire ;
- ✖ Diminuer globalement les dégagements de GES (Gaz à effet de serre) liés au transport en PMQ, conformément aux objectifs du Plan Energies signé avec l'ADEME en 2006 ;
- ✖ Concourir à un aménagement plus équilibré du territoire par un meilleur accès aux zones les moins fréquentées.

BENEFICIAIRES VISES (PORTEURS DE PROJET)

- Collectivités locales et EPCI : Communes, Communauté de Communes, Syndicat Mixte
- Entreprises, organismes socio-professionnels,
- Universités
- Associations.

DEPENSES ELIGIBLES

- Etudes
- Formation-action
- Conseil, expertise, prestation externe
- Edition-diffusion-communication
- Animation-rencontres-échanges
- Investissements spécifiques et ciblés.

INTENSITE DE L'AIDE LEADER ET DE L'AIDE PUBLIQUE

Taux LEADER : 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le taux d'aide publique maximum autorisé dans le dispositif FEADER auquel se rattache l'opération

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
400 000	176 000	144 000	80 000

INDICATEURS DE REALISATION

INDICATEURS	OBJECTIFS
- Nombre de liaisons alternatives à la voiture créés	10
- Nombre d'études, schéma territoriaux sur cette thématique réalisés	3
- Nombres d'initiatives locales soutenues pour faciliter la mobilité en PMQ	10

COMPLEMENTARITE AVEC LES AUTRES FONDS ET PROGRAMMES

Complémentarité avec le fonds FEDER pour les projets supérieurs à 30 000€

(axe 3) FICHE-ACTION VI

« Mutualiser et mettre en réseau les services au public favorisant la cohésion sociale »

Référence(s) Plan de développement du GAL	Dispositif(s) du PDRH	Dispositif hors DRDR (exceptionnel)
3 ^{ème} axe : Une politique d'accueil durable	311 ; 321 ; 331-2	323 E *

OBJECTIFS STRATEGIQUES AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

Le PMQ doit faire face à une évolution sociologique de sa population (vieillesse de la population, accueil de nouveaux arrivants ...) qui s'est développée ces 10 dernières années. La création, l'adaptation et le développement de nouveaux services sont indispensables pour répondre aux attentes de cette population en mutation. Les moyens étant limités, le territoire doit faire preuve d'innovation sociale et environnementale pour faire face à ce défi afin de préserver un cadre de vie attractif, notamment en proposant une offre de service adaptée et équitable.

La mutualisation des moyens et la mise en réseau des acteurs seront le fil conducteur des actions proposées, qui s'inscriront dans les objectifs suivants :

- Anticiper l'évolution socio-économique du territoire (vieillesse de la population et nouveaux arrivants) en adaptant l'offre des services au public.
- Faire de la culture un facteur d'attractivité, un outil d'implication des nouvelles populations et de la jeunesse (mixité sociale et intergénérationnelle).
- Accompagner les initiatives qui mutualisent les moyens humains et matériels pour renforcer les services au public garant d'une cohésion sociale.

OBJECTIFS OPERATIONNELS AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

- Elaborer un schéma des services au public en PMQ, intégrant l'évolution démographique et socio-économique du territoire (vieillesse de la population, accueil de nouveaux arrivants, évolution de la demande..) et proposant des nouvelles formes de réponses notamment grâce à l'usage des NTIC.
- Appels à projet culturel pour promouvoir la mise en réseau et la cohérence des actions culturelles réalisées sur le territoire.
- Accompagnement des acteurs publics et privés ; et mise en place de formations sur la mutualisation de ressources, compétences et projets.
- Soutiens aux initiatives qui concourent à une meilleur « intégration » des nouveaux arrivants (charte du mieux vivre ensemble en PMQ ; rencontres culturelles ; guide d'accueil enfance-jeunesse ; bourse le logements ; ...).
- Renforcement de l'éducation artistique et culturelle des jeunes, contribuant à la formation des futurs citoyens, au développement de la créativité, gage du dynamisme et de l'implication de ces acteurs en devenir.
- Créer une « vitrine média du PMQ », type portail Internet grand public et professionnels qui montre tout ce qui se fait sur le territoire en matière d'offre de services de proximité et culturels, favorisant le maintien et l'accueil de population.

EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

- ✳ Amélioration de la qualité de vie sur le territoire en adéquation avec l'évolution des attentes et des pratiques sociétales de ses habitants.
- ✳ Renforcement du sentiment d'appartenance à un patrimoine commun grâce à une politique culturelle fédératrice, de qualité et accueillante.

BENEFICIAIRES VISES (PORTEURS DE PROJET)

- Collectivités locales et EPCI : Communes, Communauté de Communes, Pays
- Etablissements publics ; universités
- Associations.

DEPENSES ELIGIBLES

- Etudes
- Formation-action
- Conseil, expertise, prestation externe
- Edition-diffusion-communication
- Animation-rencontres-échanges
- Investissements spécifiques et ciblés

INTENSITE DE L'AIDE LEADER ET DE L'AIDE PUBLIQUE

Taux LEADER : 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le taux d'aide publique maximum autorisé dans le dispositif FEADER auquel se rattache l'opération

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
600 000	264 000	216 000	120 000

INDICATEURS DE REALISATION

INDICATEURS	OBJECTIFS
- Etudes préalables à l'expérimentation de nouveaux services ou nouveaux modes de réponses à des services	5
- Nombres de projets culturels exemplaires aidés	10
- Nombres de projets aidés facilitant l'intégration de nouveaux arrivants	7

(axe 4) FICHE-ACTION VII

« Coopération interterritoriale et transnationale »

Référence(s) Plan de développement du GAL	Dispositif(s) du PDRH	Dispositif hors DRDR (exceptionnel)
Axe 4 : Coopération et Assistance technique pour la mise en œuvre du programme LEADER IV MQ	421	

OBJECTIFS STRATEGIQUES AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

La coopération a été sous le programme LEADER+ une dimension essentielle dans la stratégie de développement du Pays Midi-Quercy. Elle s'est traduite par des projets transversaux liés à la connaissance et à la valorisation de la ressource en eau ; au développement touristique ; à la structuration d'une filière Bois-énergie, au travers les partenariats avec les Pays limitrophes (Albigeois et bastides ; Rouergue occidental) fondés sur des logiques de milieu et de pratique qui transcendent les frontières administratives.

D'autres projets de coopération (et certains de ceux cités précédemment) ont permis de tisser des liens avec des GAL sur le territoire national, avec le GAL Périgord Vert et Armagnac autour de la recherche de nouveaux modes de valorisation de la culture occitane ; avec le GAL Ploermel Cœur de Bretagne autour de la sensibilisation du public à la ressource en eau.

La poursuite des actions de coopération demeurent un moyen de renforcer la politique stratégique du territoire en s'appuyant sur une expérience de l'animation du dernier programme afin de :

- Prolonger et renforcer sa stratégie de développement territorial,
- Accroître la valorisation des ressources locales,
- Renforcer la cohésion, l'identité et l'image du territoire,
- Aller à la rencontre d'autres territoires organisés pour découvrir des manières de penser et d'agir autrement,
- Développer l'ouverture et la conscience européenne des territoires.

Pour l'économie touristique, la coopération sera un moyen de :

- Disposer d'un territoire d'action cohérent d'un point de vue de ses ressources naturelles et culturelles, du point de vue des pratiques touristiques,
- Générer un volume d'offre touristique suffisant afin de positionner les territoires sur le marché de l'écotourisme et faire émerger une destination « d'innovation environnementale et sociale »,
- Favoriser la qualification des prestations et des équipements de la zone en réponse aux objectifs du tourisme durable afin d'asseoir le positionnement de la destination.

OBJECTIFS OPERATIONNELS AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

- *Concernant le projet de coopération sur le tourisme durable avec les partenaires GAL identifiés (Albigeois et Bastides ; Quercy-Rouergue) :*

Qualification : accompagner collectivement et individuellement les acteurs touristiques dans la recherche d'une optimisation de leur fonctionnement économique, environnemental et social.

Destination : favoriser l'émergence d'une offre éco-touristique structurée et positionnée sur une image de destination « Aveyron-Viaur, rivières sauvages ».

➤ *Concernant les autres pistes de projets de coopération :*

- La culture occitane contemporaine, vecteur d'échanges entre population ancienne et nouvelle : poursuite d'une coopération engagée avec LEADER+ avec les GAL Armagnac, Porte de Gascogne, Périgord Vert, Pays de Guéret (voir en Annexe le courrier de soutien adressée pour leur candidature LEADER IV).
- Le paysage « naturel » et bâti, vecteur d'une identité culturelle (transnationale) : contact avec le GAL du Pays de Gâtines en Poitou Charente.
- L'adaptation des activités de proximité aux évolutions de la demande dans nos territoires ruraux (impact et adaptation à l'économie résidentielle) : contacts en cours.

EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

✱ Consolider et développer des partenariats durables avec des territoires organisés nationaux et européens sur des thématiques cohérentes avec la stratégie LEADER IV Midi-Quercy.

BENEFICIAIRES VISES (PORTEURS DE PROJET)

- Entreprises de tourisme et de loisirs, exploitants agricoles
- Associations
- Office de Tourisme
- Collectivités locales.

DEPENSES ELIGIBLES

- Etudes
- Formation-action
- Conseil, expertise, prestation externe
- Edition-diffusion-communication
- Animation-rencontres-échanges
- Petits travaux d'investissement et d'équipement spécifiques et ciblés.

INTENSITE DE L'AIDE LEADER ET DE L'AIDE PUBLIQUE

Taux LEADER : 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le taux d'aide publique maximum autorisé dans le dispositif FEADER auquel se rattache l'opération.

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
300 000	132 000	108 000	60 000

INDICATEURS DE REALISATION

INDICATEURS	OBJECTIFS
Nombre de projets de coopération engagés	4 ou 5

(axe 4) FICHE-ACTION VIII

« Animation-gestion-évaluation du programme LEADER IV Midi-Quercy »

Référence(s) Plan de développement du GAL	Dispositif(s) du PDRH	Dispositif hors DRDR (exceptionnel)
Axe 4 : Coopération et Assistance technique pour la mise en œuvre du programme LEADER IV MQ	431	

OBJECTIFS STRATEGIQUES AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

➤ Proposer un appui technique global et pluridisciplinaire à la mise en œuvre du programme, capable d'accompagner spécifiquement et de susciter « la plus value » LEADER IV .

OBJECTIFS OPERATIONNELS AUXQUELS CETTE FICHE SE RATTACHE

Proposer une plateforme technique de compétences pour mettre en œuvre le programme LEADER Midi-Quercy :

- 1.5 ETP pour l'animation-coordination du programme sur 6 ans (dont participation au réseau 15 j/an)
- 0,8 ETP pour la gestion du programme sur 7 ans
- Evaluation du programme, en partie externalisée.

EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

✕ Atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs du plan de développement LEADER IV Midi-Quercy.

BENEFICIAIRES VISES (PORTEURS DE PROJET)

- Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

DEPENSES ELIGIBLES

- Animation, fonctionnement, communication,
- Expertise.

INTENSITE DE L'AIDE LEADER ET DE L'AIDE PUBLIQUE

Taux LEADER : 55% maximum de la dépense publique nationale, en conformité avec le taux d'aide publique maximum autorisé dans le dispositif FEADER auquel se rattache l'opération (mes 431 : 80%)

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Autofinancement
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
718 182	395 000	179 546	143 636

INDICATEURS DE REALISATION

INDICATEURS	OBJECTIFS
- Nombre d'opérations programmées	100
- Nombre d'actions de communication sur le programme	
- Nombre de participation à des actions du réseau Régional	

COMPLEMENTARITE AVEC LES AUTRES FONDS ET PROGRAMMES

- Complémentarité avec l'équipe technique du Contrat de Pays (dépenses différenciées).

C- La maquette financière envisagée

Le programme LEADER+ Midi-Quercy a permis de mobiliser sur une période réelle d'engagement d'opérations de 4.5 ans (fin 2003- début 2008), un montant de FEOGA d'environ 1 858 199 €(volets 1 et 2), pour un coût global estimé à 4 450 000 €

Le programme LEADER IV devrait se mettre en œuvre sur une période effective de plus de 6 ans (fin 2008- fin 2014) et sur des champs de dépenses différents, prenant en compte plus d'investissement que pour le programme précédent.

De fait, l'enveloppe FEADER nécessaire pour réaliser le programme LEADER IV devrait être nettement supérieure à celle mobilisée lors du programme LEADER+.

Toutefois, la connaissance de l'enveloppe globale pour l'axe 4 en Midi-Pyrénées, nous conduit à proposer une enveloppe FEADER légèrement supérieure à celle mobilisée pour LEADER+, soit un montant de **1 979 000€ de FEADER**.

De plus, le Conseil général de Tarn-et-Garonne apportera un cofinancement au programme LEADER IV à hauteur de 20% (voir en Annexe les lettres de soutien) du coût total du programme (soit une enveloppe estimée à 863 636 €, représentant près de 59% des dépenses publiques à mobiliser).

Ce partenariat assure donc une faisabilité financière de la maquette financière présentée ci-dessous :

PROGRAMME LEADER IV MIDI-QUERCY 2007-2013 : Maquette financière prévisionnelle

Fiches actions	COUT TOTAL	Dépenses publiques		FEADER		Contribution privée éventuelle et/ou autofinancement	
		Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
Fiche 1- Agir sur le foncier, l'habitat et l'urbanisme	500 000	180 000	36%	220000	44%	100 000	20%
Fiche 2- Valoriser les espaces naturels remarquables	600 000	216 000	36%	264000	44%	120 000	20%
Fiche 3- Soutenir des nouvelles activités éco-responsables	800 000	288 000	36%	352000	44%	160 000	20%
Fiche 4- Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire	400 000	144 000	36%	176000	44%	80 000	20%
Fiche 5- Optimiser les déplacements tout au long de sa vie en PMQ	400 000	144 000	36%	176000	44%	80 000	20%
Fiche 6- Mutualiser et mettre en réseau les services au public favorisant la cohésion sociale	600 000	216 000	36%	264000	44%	120 000	20%
Fiche 7- Coopération interterritoriale et transnationale	300 000	108 000	36%	132 000	44%	60 000	20%
Fiche 8- Animation-gestion et évaluation du programme	718 182	179 546	25%	395 000	55%	143 636	20%
TOTAL	4 318 182	1 475 546	34%	1 979 000	46%	863 636	20%

Chapitre 4 - Le pilotage du projet

A- L'organisation du GAL Midi-Quercy 2007-2013

1. Un GAL composé de 29 membres permanents, représentatifs du territoire

Le fonctionnement et le rôle du GAL (au niveau de l'équipe technique, du Comité de Programmation et en terme d'échanges d'expériences) ont été indiqués précédemment, de même que la composition détaillée du Comité de Programmation LEADER 2007-2013 (chapitre 2, titre 2 et 3). Pour une information plus détaillée sur ces sujets, le lecteur est invité à se reporter à cette partie.

Composition du Comité de programmation du GAL : 21 membres décisionnels, 8 membres invités

(9) Membres publics

➤ 9 élus du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

2 représentants par Communauté sde communes et le Président du Syndicat Mixte du PMQ

(12) Membres privés

➤ 3 élus des chambres consulaires

➤ 9 membres désignées par le Conseil de développement du Pays, issus des 4 collèges qui le composent : socio-professionnels, syndicat de salariés, associations, personnes qualifiées.

(8) Membres invités, ne participant pas au choix des actions programmées

➤ Autorité de gestion et/ou service instructeur et/ou cofinanceurs :

1 représentant du CNASEA ; 1 représentant de la DRAF et/ou de la DDAF ; 1 représentant du Conseil Régional Midi-Pyrénées 1 représentant du Conseil Général de Tarn-et-Garonne ; 1 représentant de la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

➤ 3 membres représentatifs de structures impliquées dans les réflexions stratégiques sur le FEADER (Comité stratégique, CRAE) et/ou en lien avec les thématiques environnementales du programme LEADER Midi-Quercy

1 représentant de la DIREN , 1 représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, 1 représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière.

2. Le Syndicat Mixte de Pays, structure porteuse du GAL Midi-Quercy

Le GAL Midi Quercy 2007-2013 sera portée par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, crée le 7 janvier 2003 qui a porté le programme LEADER+ Midi-Quercy 2000-2006 et porte le Contrat de Pays depuis sa création. (voir en Annexe les statuts du Syndicat Mixte du PMQ et son organigramme fonctionnel : « Le Pays Midi-Quercy, acteur du développement durable »).

Le bilan du Contrat de Pays présenté au *chapitre 1-parag 2.3- c) Mise en œuvre de la stratégie du Pays sur diverses thématiques*, explicite les dispositifs territoriaux conduits par le SM PMQ depuis sa création. Le SM PMQ a pu démontrer a travers la gestion et l'animation de ces divers dispositifs territoriaux (Contrat de pays, programmes LEADER ; Plan Local Insertion Emploi ; Programme d'Intérêt Général habitat centre bourg ; Contrat ATENEE ; schéma culturel de Pays ; Pôle d'excellence rural...) sa capacité à mettre en œuvre des politiques territoriales ascendantes répondant aux objectifs initiaux.

Le Syndiat Mixte installera par délibération le nouveau Comité de programmation LEADER IV MQ.

3. L'organisation de l'équipe technique du GAL

L'équipe technique proposée pour la mise en oeuvre du programme LEADER IV MQ se décompose en deux pôles de compétences répondant à deux missions distinctes et complémentaires :

➤ Coordination -gestion du programme

La coordination générale du programme sera réalisée par le Directeur du Syndicat Mixte qui affectera la moitié de son temps de travail à cette tâche (0.5 ETP sur 6.ans et demi). Il assurera la coordination de l'équipe technique et les relations avec les partenaires (en particulier les EPCI) pour les actions relevant du programme. Il veillera à la cohérence des actions programmées avec le plan de développement et à la complémentarité avec les autres politiques territoriales.

L'équipe technique participera à la vie du Réseau Régional (temps estimé à une quinzaine de jours par an) et à la capitalisation des expériences et des pratiques.

Le gestionnaire du programme, le suivi « physique » des opérations seront assurés par une personne qualifiée, actuellement gestionnaire du programme LEADER+ à temps complet. Le temps affecté à cette mission est de 80 % d'un temps complet sur une période de 7 ans (2009-2015).

➤ L'animation

Le travail d'animation des actions du programme, d'accompagnement des porteurs de projet en amont (pour s'inscrire pleinement dans le plan de développement), est évalué à un équivalent temps plein sur 6 ans (fin 2008- fin 2014). Il sera assuré par les chargés de mission thématique de l'équipe du SM PMQ (paysage-habitat-tourisme-énergies-culture), dont leur temps de travail affecté sera tracé sur leur agenda. Cette animation spécifique et plurisectorielle sera une plus value essentielle dans la mise en œuvre du plan de développement LEADER IV et assurera une cohérence territoriale des actions accompagnées.

B. Le suivi et l'évaluation : outils et moyens mobilisés

1. Les modalités de suivi du programme

Un conventionnement entre le CNASEA et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pourra être défini dès l'approbation du Dossier de candidature LEADER IV Midi-Quercy.

L'animation du programme, son suivi et la mise en œuvre opérationnelle des opérations qui seront retenues au titre du programme LEADER seront assurées par l'équipe présentée supra (point 3.2 : l'équipe d'animation et de gestion envisagée).

2. Les modalités d'évaluation du programme

Afin de mettre en œuvre un dispositif d'évaluation pérenne tout au long de la mise en œuvre du programme LEADER IV, il est envisagé de :

2.1 Compléter les informations relatives aux indicateurs d'évaluation définis et faire une évaluation intermédiaire

Les indicateurs définis dans les fiches-actions présentées seront remplis régulièrement afin de faciliter l'évaluation du programme et mettre en évidence sa valeur ajoutée sur le plan des réalisations. Une évaluation qualitative et quantitative de l'avancement de la programmation sera réalisée fin 2009, qui permettra d'adapter si nécessaire le Plan de développement LEADER IV.

Des indicateurs complémentaires (notamment indicateurs de résultats), pourront être définis par opération et seront alors plus particulièrement adaptés à la nature de l'opération programmée. Ces indicateurs seront fixés au cas par cas, lors de la définition du projet, et définis en concertation avec le porteur de projet et le service instructeur.

Ces différents indicateurs, de réalisation et de résultat, seront mentionnés dans la convention passée entre le porteur de projet, le Syndicat Mixte et l'autorité de gestion.

2.2 Constituer plusieurs fiches d'expériences, représentatives du programme LEADER Midi-Quercy

Ces fiches seront établies en concertation entre plusieurs acteurs (regards croisés entre le porteur de projet, un membre de l'équipe technique du Syndicat Mixte et/ou un ou plusieurs membre du Comité de Programmation).

Elles faciliteront la capitalisation et le transfert d'expériences, la communication régulière autour du programme LEADER et l'évaluation des actions réalisées. Le choix des opérations représentatives du programme sera établi par une concertation, notamment entre l'équipe technique du GAL et les membres du Comité de Programmation.

2.3 Réaliser une évaluation finale du programme

L'évaluation du programme sera réalisée en interne et en externe (voir la Fiche action N°8). Une enveloppe financière de 30 000€ sera prévue à cet effet, pour la partie externalisée.

Conclusion

Fort d'un constat démographique et économique convergents, indiquant **une évolution du territoire vers une économie dite « résidentielle » plus marquée**, au détriment d'une économie productive traditionnelle, le territoire souhaite s'engager dans une politique intégrée d'anticipation afin d'opter pour une stratégie « offensive » d'adaptation et d'accueil, et non défensive *a posteriori*.

La dépendance croissante du territoire vis-à-vis de l'économie résidentielle doit être perçue comme une opportunité en terme de marché domestique (local) potentiel pour les acteurs économiques locaux, mais doit également être perçue comme une menace si elle n'est pas appréhendée globalement par le territoire (impact sur le cadre de vie, les services, pérennité de l'accueil..).

De fait, le programme LEADER IV constitue un vecteur d'anticipation et d'aide à la décision formidables pour les acteurs (publics et privés) d'un territoire, qui doivent s'en saisir afin de préparer un avenir « durable » pour les générations futures.

Dans ce cadre de réflexion, les acteurs du Pays Midi-Quercy souhaitent poursuivre une mise en œuvre de l'innovation, déjà présente dans le programme LEADER+, en lui donnant un sens « sociale et environnementale » et un objectif plus ciblé « pour une attractivité durable » au service de la stratégie intégrée du territoire.

Ainsi, le programme LEADER IV sera le catalyseur de l'innovation sociale et environnementale, en indiquant « comment procéder » pour atteindre une attractivité durable, et les politiques rurales plus traditionnelles feront « ce qui doit être fait » pour y parvenir.

Les effets attendus de la priorité ciblée devront permettre d'installer les conditions économiques, sociales et environnementales d'une attractivité durable (solidaire avec les générations futures, équitablement réparti sur le territoire, répondant aux attentes des populations actuelles) en Pays Midi-Quercy. Ainsi, le plan de développement proposé structurera le territoire afin de répondre à trois enjeux essentiels :

- **Une gestion raisonnée de l'espace s'appuyant sur les ressources patrimoniales**
- **Une économie de proximité solidaire et équitable**
- **Une qualité de vie préservée et riche en lien social permettant un accueil durable**

Les moyens déployés pour atteindre ces objectifs seront de différentes natures :

- *Une démarche d'accompagnement méthodologique spécifique* (équipe d'animation-coordination du programme ; partenariats public-privé et institutionnels ; appels à projets ciblés ; participation au réseau ...), prenant en compte les attendus qualitatifs fixés par le plan de développement, en matière d'innovation sociale et environnementale, de mise en réseau des acteurs et d'accompagnement de projets collectifs territoriaux.
- *Une cohérence territoriale parfaite entre la convention territoriale de Pays, le programme LEADER IV et les dispositifs territoriaux conduits à l'échelle du Pays par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy* (contrat ATENEE ; PLIE MQ ; Schéma culturel de territoire ; PIG habitat centre bourg MQ ; Charte paysagère du Pays MQ ; maîtrises d'ouvrage des deux sites NATURA 2000 du territoire ; ...).
L'ensemble de ces actions s'inscrit pleinement dans les orientations et enjeux identifiés à d'autres échelles territoriales (Contrat de projets Etat-Région, SDAGE du Bassin Adour-Garonne...).
- *Une capacité à mobiliser les cofinancements locaux (soutiens des quatre EPCI) et les partenaires techniques essentiels (soutiens des 3 chambres consulaires)* grâce à une antériorité de la pratique du développement local à l'échelle du Pays. De plus, un partenariat exceptionnel avec le Conseil Général de Tarn-et-Garonne, qui soutient globalement le plan de développement proposé à hauteur de 20%, assurera une faisabilité financière du programme.

L'ensemble des moyens déployés permettra d'assurer une mise en œuvre partenariale et multisectorielle de la stratégie LEADER IV, intégrée dans le Projet de territoire porté par le Pays Midi-Quercy. Grâce à la « valeur ajoutée » de LEADER, le territoire pourra affronter les échéances futures (l'après 2013 pour la PAC, dépendance vis-à-vis du carburant, équilibre dans l'occupation de l'espace...) en ayant créé les conditions favorables à une adaptabilité et de ses acteurs et des projets qu'ils porteront.

Annexes

A1. Tableau Excel avec la liste des Communes du GAL et leurs codes INSEE

A2. Statuts du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

A3.- Organigramme fonctionnel du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy au 04/2008 :

« *Le Pays Midi-Quercy : un acteur du développement durable* ».

A4. Lettres de soutien ou délibération des EPCI et du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy :

- Délibération du 21/04/2008 du Syndicat Mixte du Pays MQ
- Délibération du 15/04/2008 de la Communauté de Communes du « Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron »
- Délibération du 23/04/2008 de la Communauté de Communes des « Terrasses et Vallée de l'Aveyron »
- Lettre de soutien du 17/04/2008 du Président de la Communauté de Communes du « Quercy-Caussadais »
- Lettre de soutien du 17/04/2008 du Président de la Communauté de Communes du « Quercy-Vert »

A5- Lettres de soutien du Conseil Général et des chambres consulaires de Tarn-et-Garonne :

- Lettre du 24/04/2008 Conseil Général de Tarn-et-Garonne
- Lettre du 16/04/2008 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarn-et-Garonne
- Lettre du 14/04/2008 de la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne
- Lettre du 15/04/2008 de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn-et-Garonne.

A6- Lettre de soutien du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy au GAL PERIGORD VERT pour un projet de coopération sur la culture occitane, du 20/12/2007.

A7.- Première trame d'une grille multicritères pour la sélection des projets présentés au titre du programme LEADER (document à retravailler avec les acteurs locaux et les partenaires, en vue de sa validation et de son application en Comité de Programmation).

A8. Actes du séminaire LEADER IV du 29/02/2008, à Bioule.

A9- INSEE MIDI-PYRENEES, 6 PAGES

« *Le Pays Midi-Quercy : un territoire attractif, à forte vocation touristique* », no 75, septembre 2004.

A10.- Extraits de la charte paysagère du Pays Midi-Quercy : cartes du patrimoine naturel et culturel

Cartes à l'échelle du Pays (3 documents) :

- Unités paysagères du Pays Midi-Quercy
- Milieux naturels du Pays Midi-Quercy : espaces répertoriés ZNIEFF, PSIC
- Milieux naturels du Pays Midi-Quercy : espaces répertoriés ENS, APPB.

Cartes à l'échelle des terroirs (6 documents : 2 cartes thématiques par terroir) :

- Patrimoine culturel et éléments remarquables
- Eléments remarquables du patrimoine naturel protégé et non protégé.

Source : Urbanisme & Acoustique, Parcourir, Repérage, *Charte Patrimoine et Paysages pour Demain : Diagnostic partagé*, p 10, 36, 38 / *Plan de paysage du Quercy Caussadais* p 20, 24 / *Plan de paysage Terrasses et vallée de l'Aveyron-Quercy-Vert* p 16,18 / *Plan de paysage Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron* p 22,26.